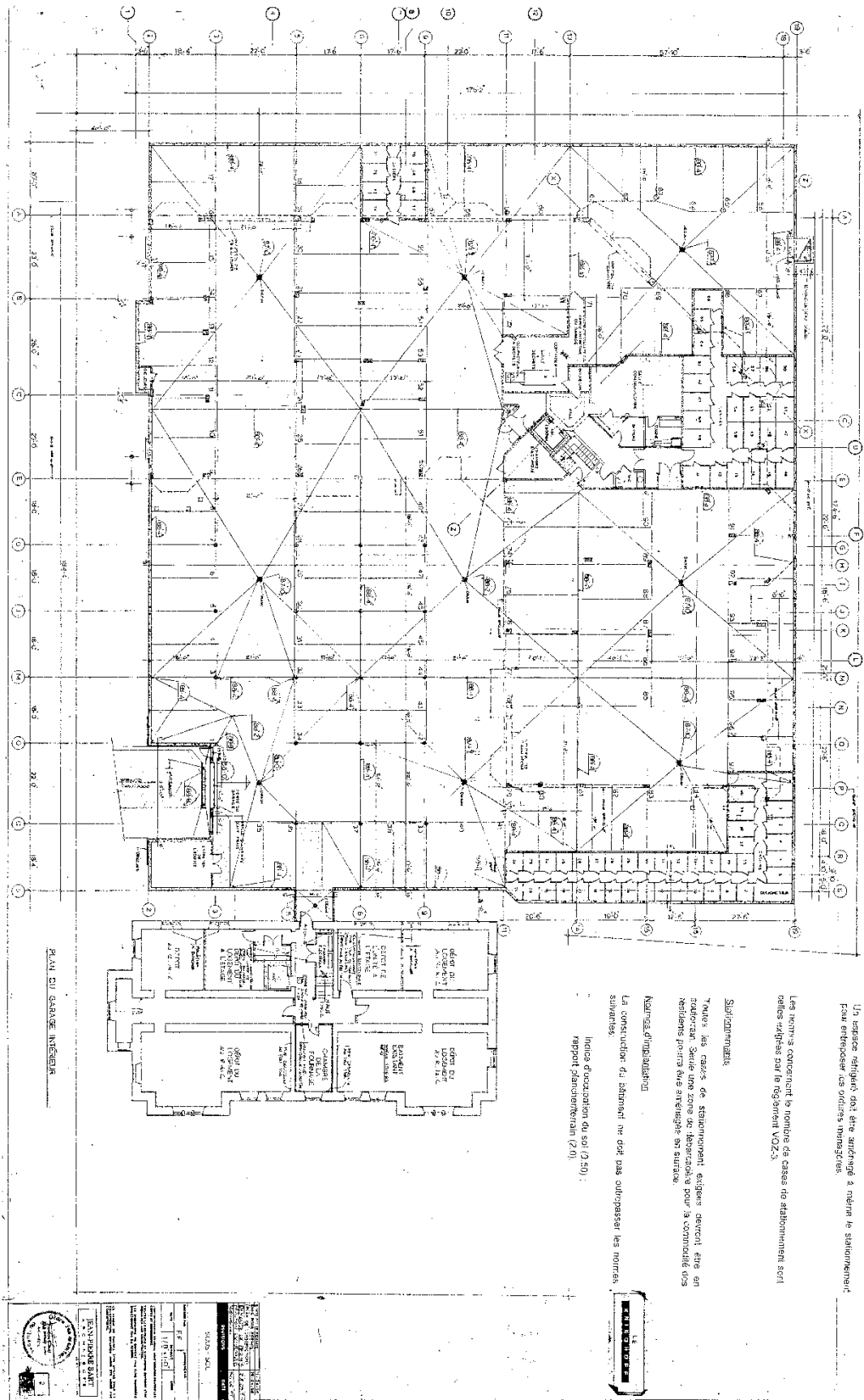


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN DU GARAGE INTERIEUR

Notes importantes
 Un espace adéquat doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles minuscules.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles régies par le règlement VOZS.

Stationnement

Toutes les cases de stationnement existantes seront être en stationnement. Seule une zone de stationnement pour la clientèle des résidents pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie

La construction de l'immeuble ne doit pas outrepasser les normes suivantes:

- Norme d'occupation du sol (O.50) :
- rapport plan/couverture (20)

M. M.

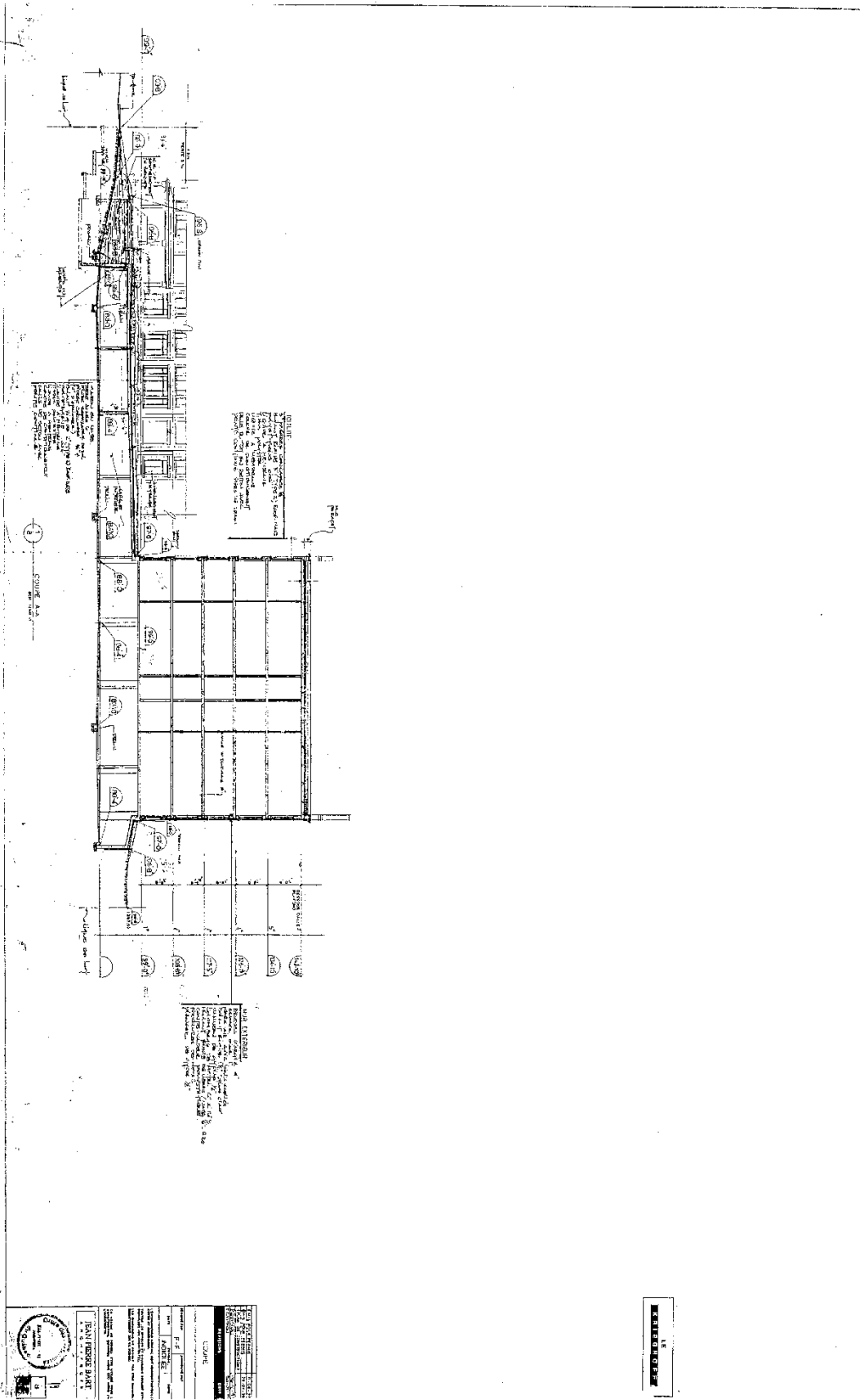
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



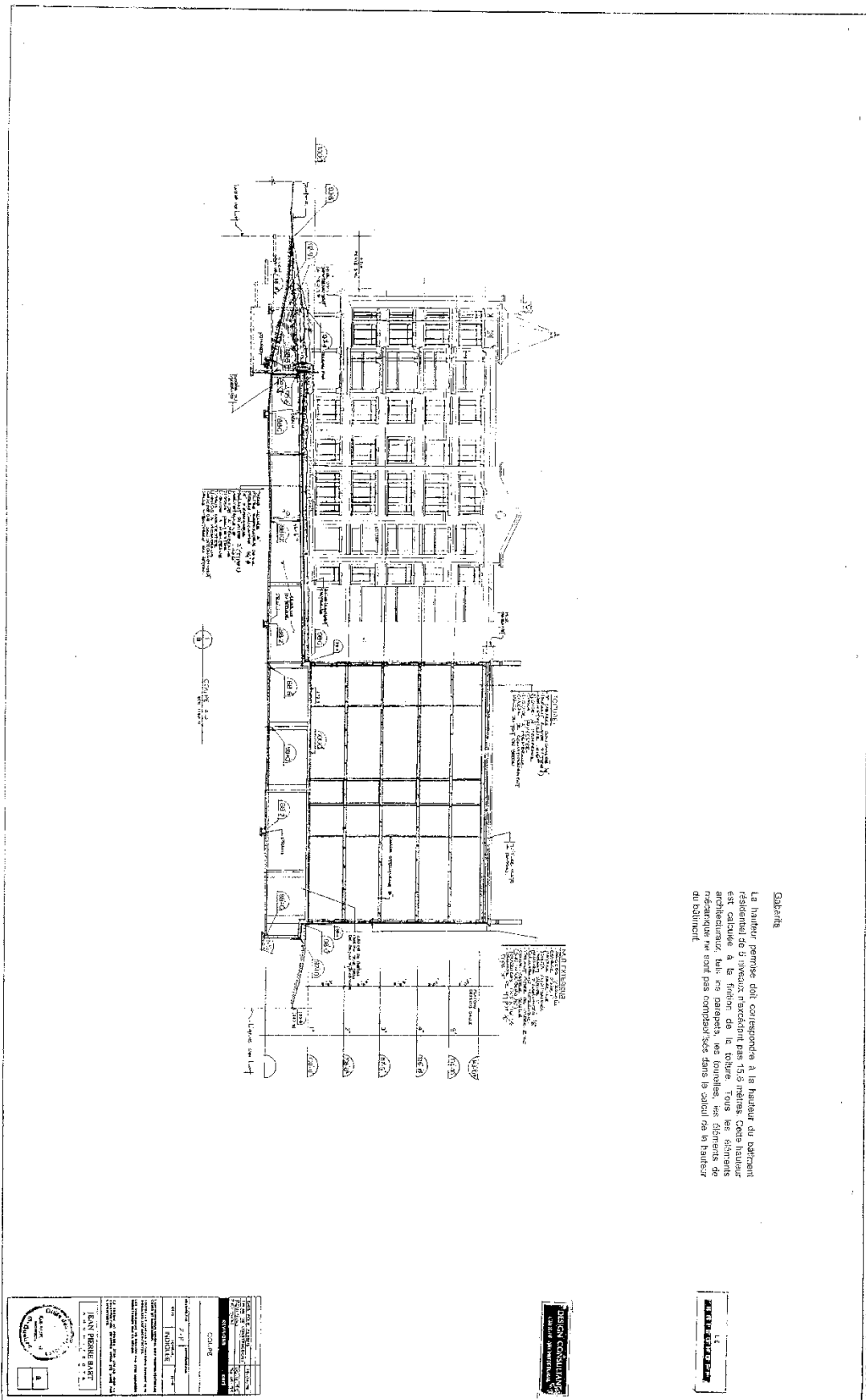
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 et les hauteurs de 3 niveaux maximum sont autorisées. Cette hauteur
 est relative à la toiture. Tous les éléments architecturaux
 tels que les corniches, les dénivelés de
 rebordement ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

| | |
|---|----------------|
| | |
| JEAN-FRANÇOIS MARTEL INGÉNIEUR D'ARCHITECTURE No. 12345 | COLLABORATEUR |
| DATE: 2023-10-27 PROJET: 1314804 ET 1314805 | ÉCHELLE: 1:100 |

| | |
|---|---------------|
| JEAN-FRANÇOIS MARTEL INGÉNIEUR D'ARCHITECTURE No. 12345 | COLLABORATEUR |
|---|---------------|

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

| | |
|--|----------------------------------|
| No du règlement : <u>R.C.A.IV.Q. 4</u> | No du plan : <u>RCA1VQ4PC01C</u> |
| Préparé par : <u>M.M.</u> | Échelle : _____ |

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DE DÉVELOPPEMENT URBAIN
 VILLE DE QUÉBEC
 LES CONCEPTIONS ARCHITECTURALES SONT SOUS LE CONTRÔLE DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC
 LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE PLAN DE CONSTRUCTION APPROUVÉ

| PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1.00 | 1.00 | 1.00 | 1.00 |
| 2.00 | 2.00 | 2.00 | 2.00 |
| 3.00 | 3.00 | 3.00 | 3.00 |
| 4.00 | 4.00 | 4.00 | 4.00 |
| 5.00 | 5.00 | 5.00 | 5.00 |
| 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 |
| 7.00 | 7.00 | 7.00 | 7.00 |
| 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 |
| 9.00 | 9.00 | 9.00 | 9.00 |
| 10.00 | 10.00 | 10.00 | 10.00 |

| PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1.00 | 1.00 | 1.00 | 1.00 |
| 2.00 | 2.00 | 2.00 | 2.00 |
| 3.00 | 3.00 | 3.00 | 3.00 |
| 4.00 | 4.00 | 4.00 | 4.00 |
| 5.00 | 5.00 | 5.00 | 5.00 |
| 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 |
| 7.00 | 7.00 | 7.00 | 7.00 |
| 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 |
| 9.00 | 9.00 | 9.00 | 9.00 |
| 10.00 | 10.00 | 10.00 | 10.00 |

Sécurité
 Compte tenu du nombre de résidents potentiels, il est recommandé de prévoir un contexte urbain sécurisé en installant un système de vidéosurveillance à l'extérieur du bâtiment.

ELEVATION DE LA FACIÈRE
 SECTION DE LA FACIÈRE

Merci de l'écartement entre les bâtiments
 Une distance d'au moins 7 m doit séparer le "Ladies Pavilion Home" de la nouvelle construction.

| PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ | PROFONDUR DE MARCHÉ |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1.00 | 1.00 | 1.00 | 1.00 |
| 2.00 | 2.00 | 2.00 | 2.00 |
| 3.00 | 3.00 | 3.00 | 3.00 |
| 4.00 | 4.00 | 4.00 | 4.00 |
| 5.00 | 5.00 | 5.00 | 5.00 |
| 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 |
| 7.00 | 7.00 | 7.00 | 7.00 |
| 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 |
| 9.00 | 9.00 | 9.00 | 9.00 |
| 10.00 | 10.00 | 10.00 | 10.00 |

Niveau du terrain
 Le niveau moyen du terrain est présentement la même que celui des voisins et devra le demeurer dans la construction de ce nouvel édifice.

Visibilité
 Les autres étages dans la cour ont été à la limite ouest au cas où ils seraient construits. On cherchera aussi à conserver la visibilité du bâtiment qui se trouve à l'est, dans la mesure où la situation est soumise. Si jamais les bâtiments présents et le niveau de vue de ces étages ont changé, ils devraient être remplacés.

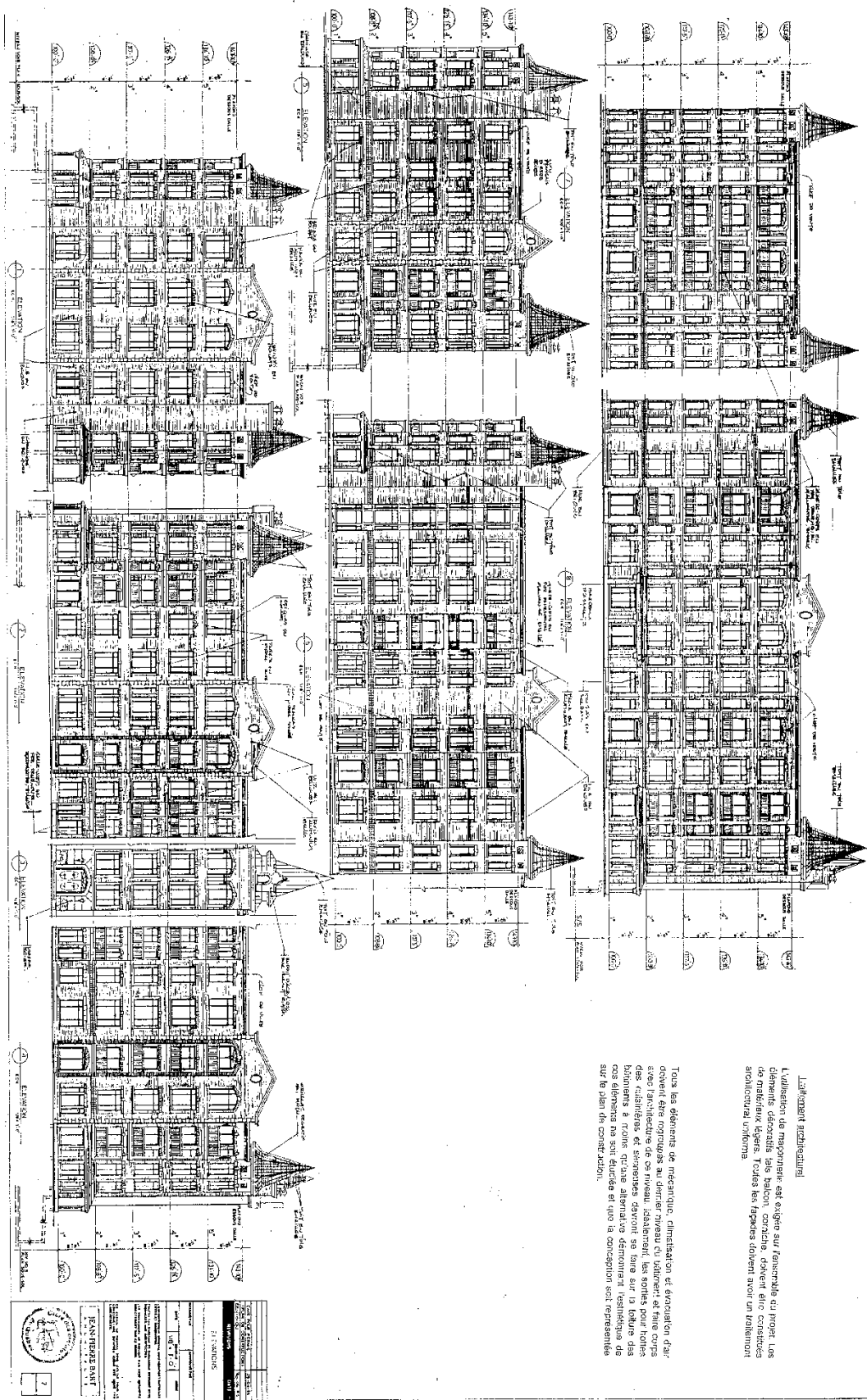
Aménagement paysager
 La cour avant est très grande et peut être utilisée pour diverses raisons y compris y ajouter le stationnement. Elle est assez grande et confortable, le tout devant être aménagée en aire d'agrément.

Les entrées et la sortie du stationnement doivent être séparées par un aménagement paysager de la cour intérieure.

État des lieux existants
 Le bâtiment existant "Ladies Pavilion Home" devra être considéré comme un bâtiment local à être préservé son intégrité architecturale. Aucune partie du nouveau bâtiment ne devra s'appuyer à ce dernier.
 Il faut tenir compte de la présence de la maison Kinghoff en ce qui concerne l'aménagement paysager autour de la cour arrière de ce bâtiment existant.

Une élève devra décrire la propriété privée le long de l'avenue Blandin. Ce sera le terrain couvert et les supports seront composés d'éléments de paysage.

Un relevé sera effectué sur le site devant être fait. Ce relevé devra permettre de connaître le nombre d'années à conserver. Le plan d'aménagement exigé devra identifier les plantations à conserver et celles prévues sur le site.



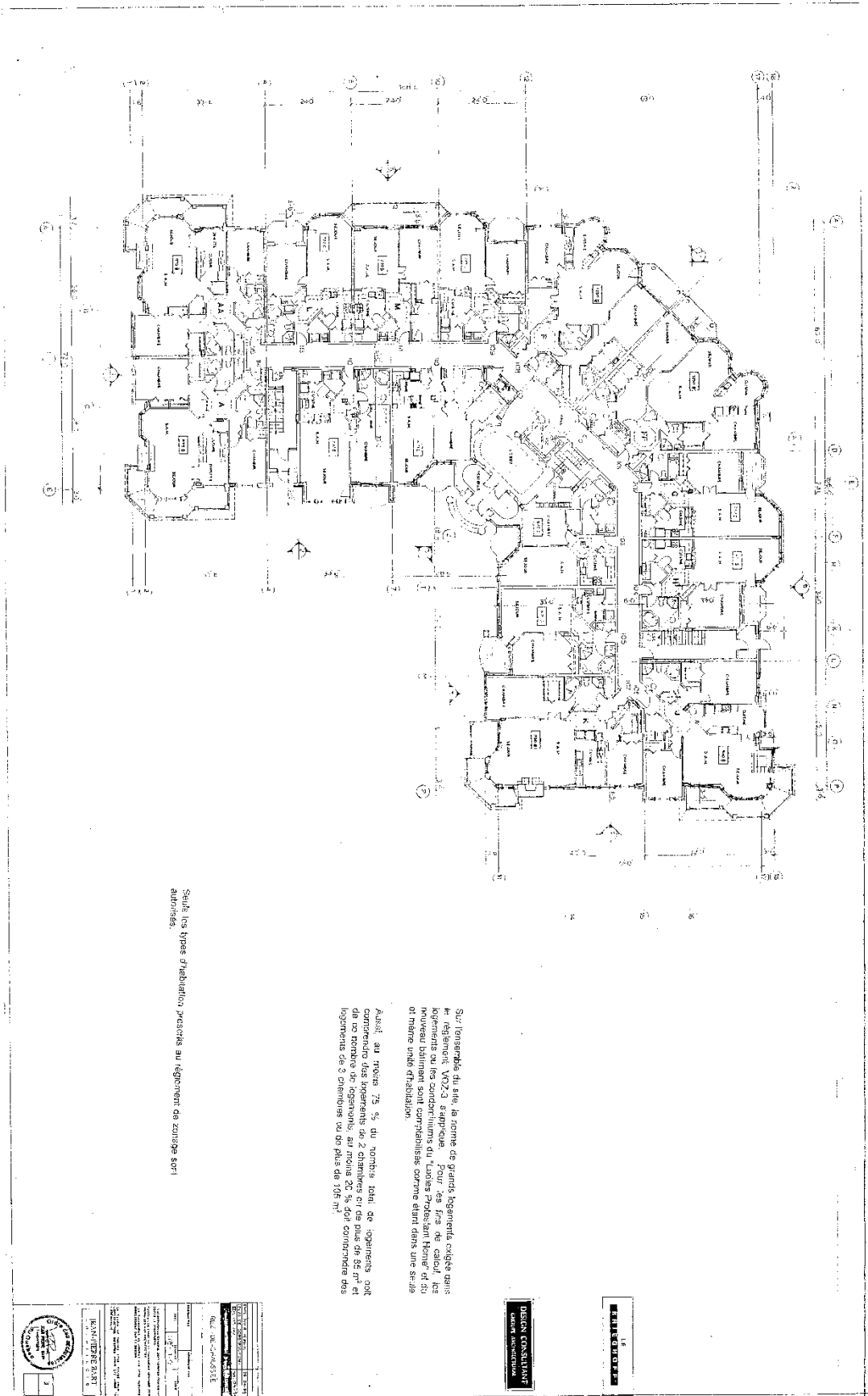
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Seuls les types d'habitation présents au règlement de zonage sont autorisés.

Sur l'ensemble du site, le nombre de grands logements cotés dans le règlement VOZ-3, simplifiés ou les condotéliums du type « Résidence Home » et si le nouveau bâtiment sont combinables, comme énoncé dans une seule et même unité d'habitation.

Aussi, au point 75 % du nombre total de logements soit comprennent les logements de 2 chambres et de plus de 55 m² et logements de 2 chambres ou de plus de 105 m².

PLAN DE CONSTRUCTION

 N° 1314804 ET 1314805

 PLAN DE CONSTRUCTION

 N° 1314804 ET 1314805

 PLAN DE CONSTRUCTION

 N° 1314804 ET 1314805

 PLAN DE CONSTRUCTION

 N° 1314804 ET 1314805

DESIGN CONSULTANT

 16

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01F

 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur

 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC

PLANS DE CONSTRUCTION

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

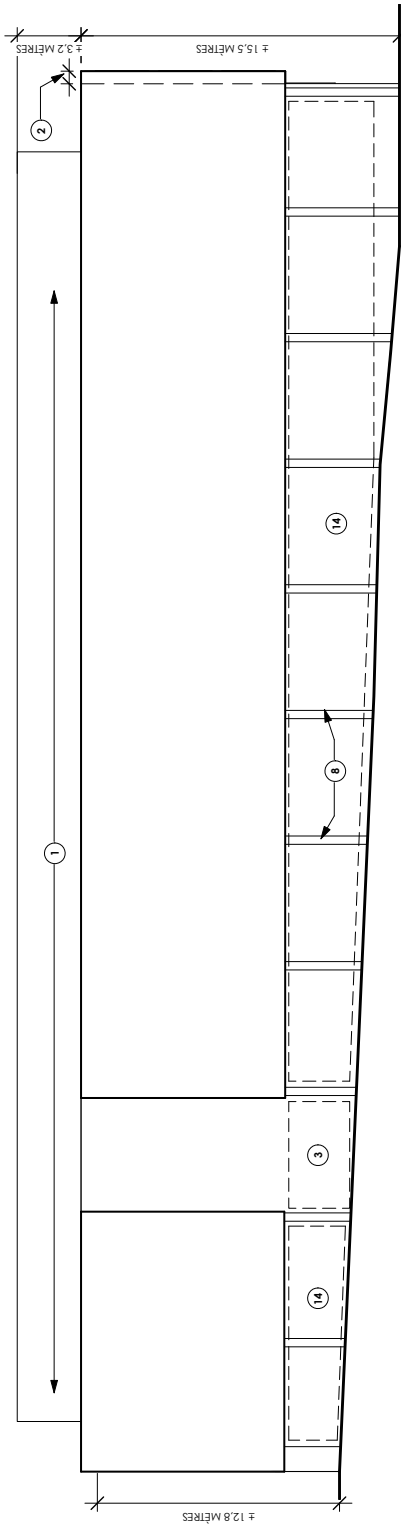
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02A

Échelle : _____

LÉGENDE

- | | |
|--|--|
| <p>1 AIRE DE LOCALISATION DES ESPACES COMMUNICATIFS, MARCHÉS, ANCIENS AIRENTS, AIRENTS SAISONNIERS, OCCASIONNELS OU ALIÉS COMMERCIAUX, APPRENTISSAGE, REPRÉSENTATION, FOURCAGE DE 30% DE L'ARE DE BATIMENT.</p> <p>2 EMPREINTE SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU MUR PRINCIPAL.</p> <p>4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU SÉJOURNEMENT SOUTERRAIN ET AU DISCARTAGE.</p> <p>5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.</p> <p>6 AIRE DE LOCALISATION DU MASSIF DE RÉTENTION.</p> <p>7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHIEUX.</p> <p>8 STRUCTURE EN BÉTON APPARTEAU AU REZ-DE-CHAUSSEE POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIF.</p> <p>9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.</p> <p>10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.</p> | <p>11 AIRE DE LOCALISATION DES ESPACES CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.</p> <p>12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRE VERTE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.</p> <p>13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.</p> <p>14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FIBRISATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 AIRE DE LOCALISATION DU MUR VÉGÉTALISÉ.</p> |
|--|--|
- NOTES:**
- LES AIRE DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VUS.
 - LES ÉLEVATIONS NE DOIVENT PAS LA FIBRISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'OCCUPATION DE L'ESPACE EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIÈRE ET LA RUE RICHIEUX EST EN FRACTIONNEMENT DE L'ESPACE COMMUNICATIF.
 - LES ÉLÉMENTS VUS SONT OCCUPÉS PAR UN USAGE RÉSIDUEL.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE ET PARAVET.



1 ÉLEVATION SUD

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02B

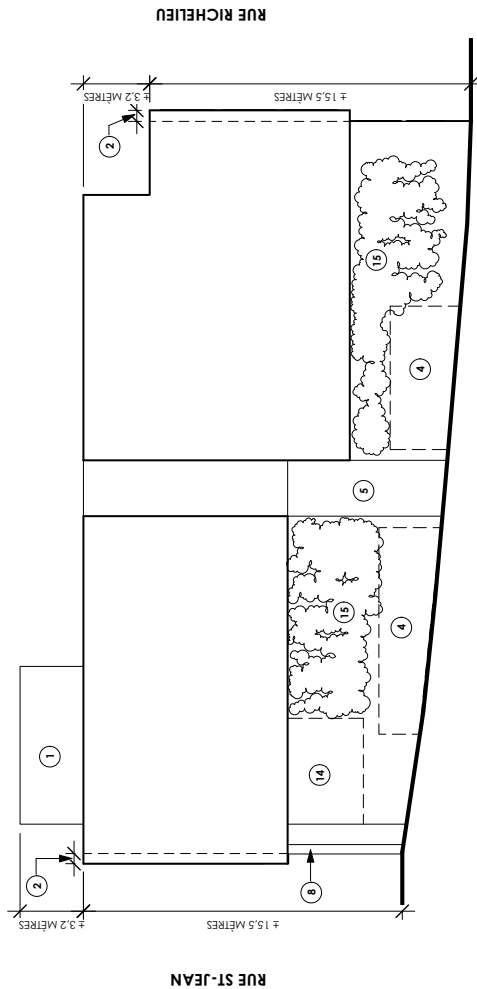
Échelle : _____

LÉGENDE

- 1 APPAREIL ABBAYÉ LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANCIENNE) ET LES APPAREILS HABITABLES, SOIT DES LOGGEMENTS OU SALLE COMMUNALES APPARTENANT À UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AREA DE BÂTIMENT.
- 2 EMPREINTE SUR LA VOIE PUBLIQUE EN HAUTEUR EXTÉRIEURE ET DES BALCONS FRANÇAIS.
- 3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.
- 4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADÈRE.
- 5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.
- 6 AIRE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION.
- 7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
- 8 STRUCTURE EN BÉTON APPARENTE AUX PILES DE CHANGEMENT D'ÉTAGE (PÔLE-PIÈRE) ET DE BANGISSONNEMENT (APPAREILS).
- 9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES (NOUVELLES).
- 10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.
- 11 AIRE DE LOCALISATION DES AILES ET/OU AGÉBÉRÉS CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARÉS PAR LOGGEMENT.
- 12 AIRE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTÉ CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.
- 13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.
- 14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
- 15 AIRE DE LOCALISATION DU HAIR VÉGÉTALISÉ.

NOTES:

- LES AILES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS S'ONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VERTÉ.
- LES AILES DE LOCALISATION DES AILES VERTÉ SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS S'ONT SITUÉS LES AILES VERTÉ.
- L'OCCUPATION DES USAGES EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIER ET LA RUE RICHELIEU SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS S'ONT SITUÉS LES USAGES COMMERCIAUX ET D'ACCÈS.
- L'OCCUPATION DES USAGES EN FACE DE LA RUE RICHELIEU SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS S'ONT SITUÉS LES USAGES COMMERCIAUX ET D'ACCÈS.
- LA HAUTEUR MAXIMALE PRÉSENTÉE ADOPTÉ ERREUR! LA HAUTEUR MAXIMALE PRÉSENTÉE ADOPTÉ ERREUR!



1 ÉLÉVATION EST



**FUGÈRE
ARCHITECTES**
Architecture Urbanisme Design

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

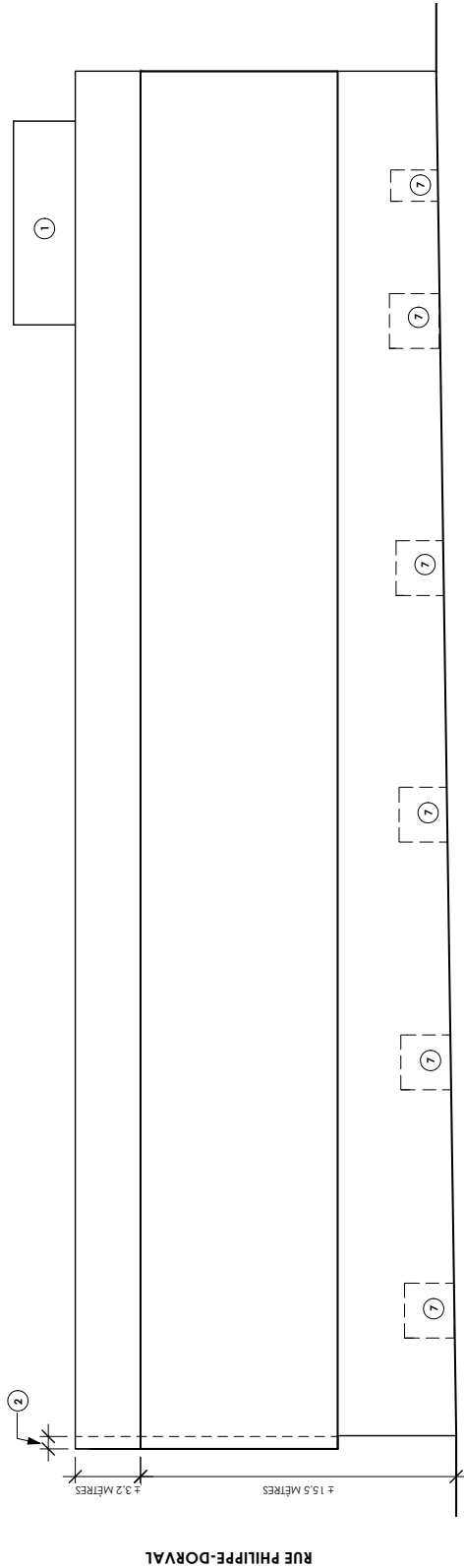
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02C

Échelle : _____

LÉGENDE

| | | | |
|----|--|-------|---|
| 1 | APPRETS, ARMES ET AUTRES MÉCANISMES, LES CONDUITS VERTICAUX, LES ANSIS QUE DES ARMES D'ÉTAIEMENT, LES LOGGINGS OU SAUS COMMUNALES, APPRETS REPRÉSENTANT UN POURCENTAGE DE 20% DE L'AIR DE L'ÉTALEMENT. | 11 | AIRES DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CORRESPONDANT AUX AIRES D'AGRÈMENT. |
| 2 | APPRETS SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 12 | AIRES DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MANÈGES RÉGULÉES. |
| 3 | AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL. | 13 | AIRES DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL. |
| 4 | AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADE. | 14 | AIRES DE LOCALISATION DU MIX VÉGÉTALISÉ. |
| 5 | AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE. | 15 | AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE. |
| 6 | AIRES DE LOCALISATION DU BASSIN D'ÉBÉNEMENT. | NOTE: | |
| 7 | AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGGINGS SUR LA RUE RICHELIEU. | 1 | LES ÉLÉMENTS SONT DÉFINIS PAR LA FENÊTRATION DE L'ÉLÉMENT VISÉ. |
| 8 | STRUCTURE EN BRÈCHE APPARENTE AU RET DE CHAUSSEE (POSITION, ORIENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIF). | 2 | LES ÉLÉMENTS SONT DÉFINIS PAR LA FENÊTRATION DE L'ÉLÉMENT VISÉ. |
| 9 | AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES. | 3 | LES ÉLÉMENTS SONT DÉFINIS PAR LA FENÊTRATION DE L'ÉLÉMENT VISÉ. |
| 10 | AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES. | 4 | LES ÉLÉMENTS SONT DÉFINIS PAR LA FENÊTRATION DE L'ÉLÉMENT VISÉ. |



1 ÉLÉVATION NORD

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q.4

Préparé par : M.M.

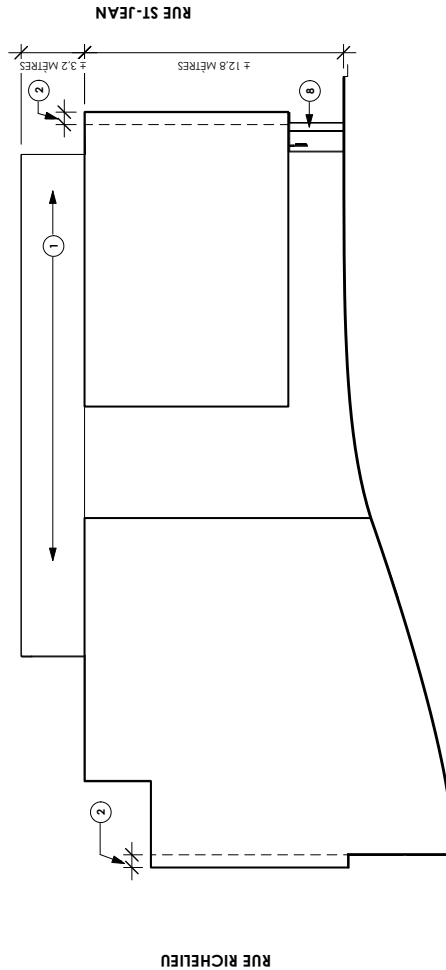
No du plan : RCA1VQ4PC02D

Échelle : _____

LÉGENDE

| | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | APPRENTIS- APPRENTI LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES, ANCIENNES HABITABLES, SOIT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'ARE DE L'ÉMINENT. | 11 | ARE DE LOCALISATION DES ARBRES D'ÂGEMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT. |
| 2 | EMPIÈCHEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 12 | ARE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE. |
| 3 | ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL. | 13 | ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MANÈGES RESIDUELLES. |
| 4 | ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER. | 14 | ARE DE LOCALISATION DE LA FIBRISATION DU LOCAL COMMERCIAL. |
| 5 | ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE. | 15 | ARE DE LOCALISATION DU MUR VÉGÉTALISÉ. |
| 6 | ARE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION. | | |
| 7 | ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU (POSITIONNEMENT ET DONNÉES APPROXIMATIVES) | | |
| 8 | SURFACE SUPERFICIELLE APPARTEAU AUX DES CHAUSSEES (POSITIONNEMENT ET DONNÉES APPROXIMATIVES) | | |
| 9 | ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES | | |
| 10 | ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES | | |

NOTES:
- LES ARES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À INTERIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- LES ARES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'EXTERIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- ENTRÉES DE LOCAL COMMERCIAL ET AUTRES ACCÈS, ENTRÉES DE LOCAL COMMERCIAL, LES BALCONS FRANÇAIS.
- LES ARES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'EXTERIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- LES ARES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'EXTERIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE INCLUT LE PARAPET.



1 ÉLÉVATION OUEST



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

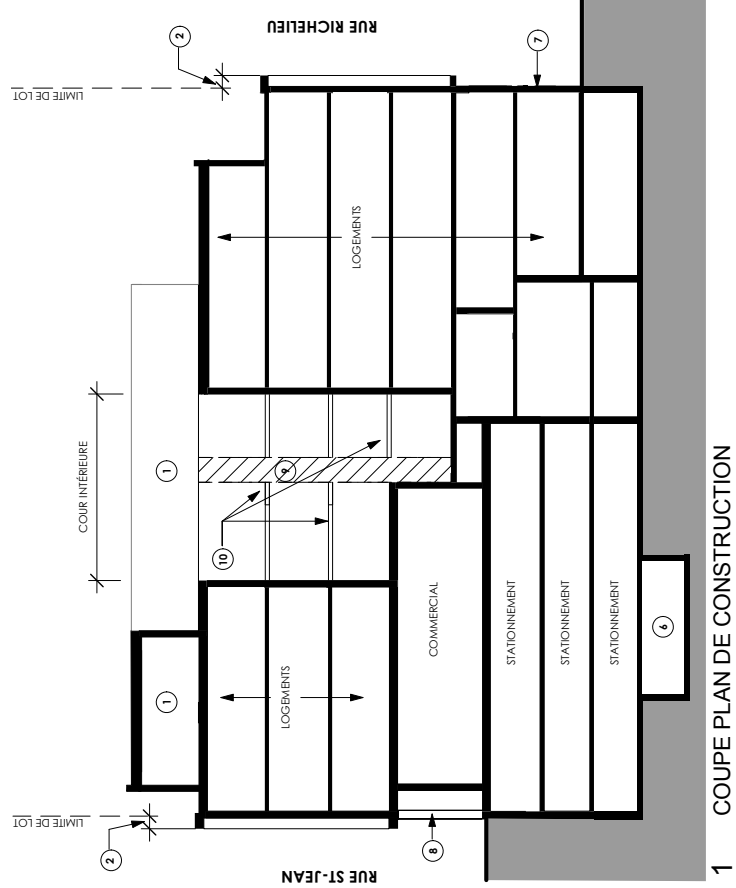
No du plan : RCA1VQ4PC02E

Échelle : _____

LÉGENDE

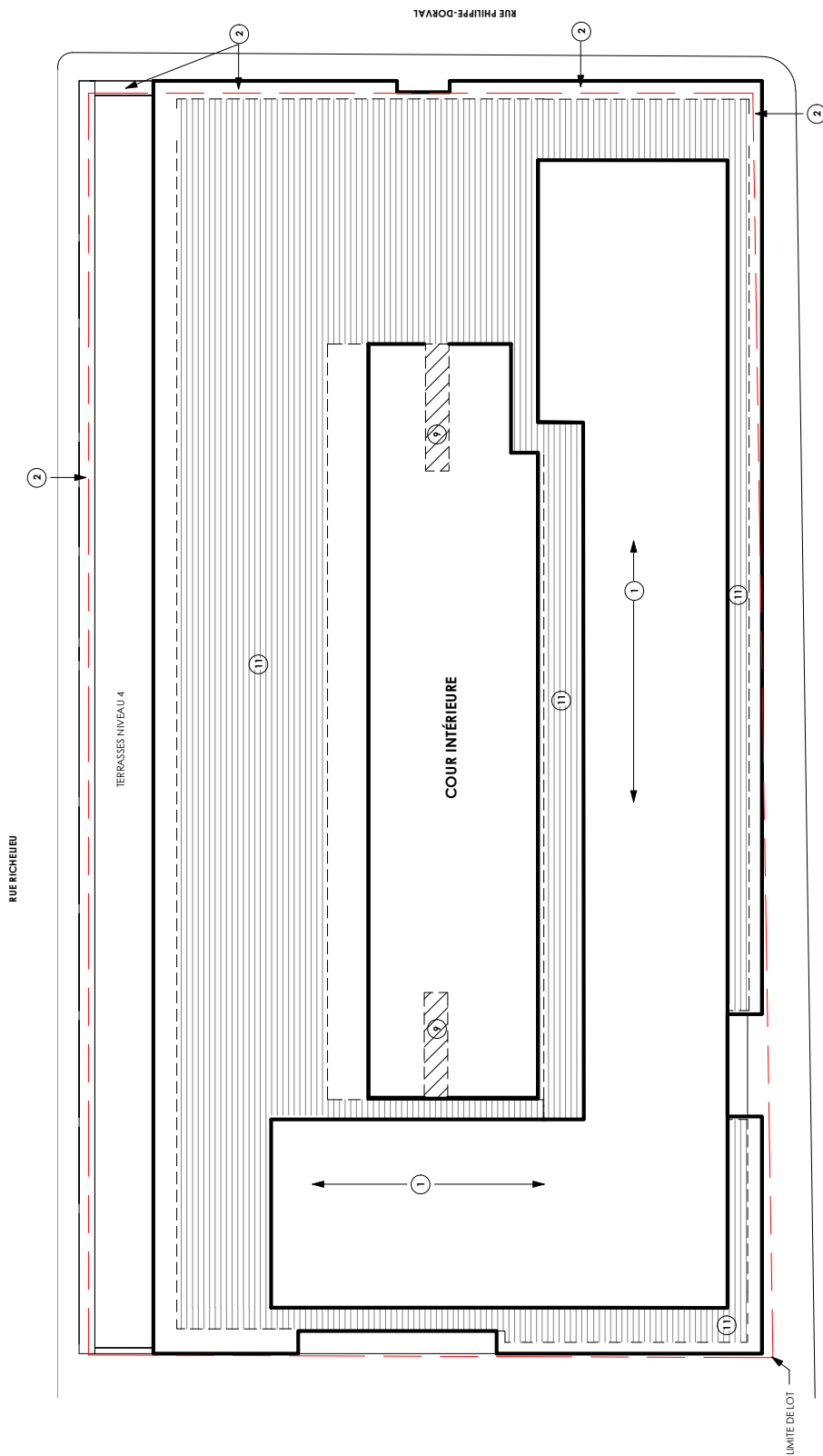
- | | | | |
|----|---|----|--|
| 1 | APPRETS, ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES, ANSI QU'APRES LE DÉMONTAGE DES APPRETS, REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 50% DE L'AREA DE PATURAGE. | 11 | ARE DE LOCALISATION DES AREES D'ACREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 METRES CARRÉS PAR LOGEMENT. |
| 2 | EMPIÈLEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 12 | ARE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTÉ CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE. |
| 3 | ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL. | 13 | ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALE D'ENTRÉES DE LA SALE COMMERCIAL. |
| 4 | ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU STATIONNEMENT SURTOIT. | 14 | ARE DE LOCALISATION DE LA TERRASSONNEMENT DU LOCAL COMMERCIAL. |
| 5 | ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE. | 15 | ARE DE LOCALISATION DU MUR VÉGÉTALISÉ. |
| 6 | ARE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION. | | |
| 7 | ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU. | | |
| 8 | STRUCTURE EN BÉTON APPARENTE AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS). | | |
| 9 | ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES. | | |
| 10 | ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES. | | |

NOTES:
- LES ÉLEVATIONS ILLUSTRENT LA RÉNOUVELLE RÉNOUVELLE DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES, OCCUPATIONS DES LOGES, EN ACCÈS DE LA RUE RICHELIEU, ENRE LA CASIERE DE POUMPER ET LA RUE PHILIPPE-CORVAL, SONT ÉRIGES AU REZ-DE-CHAUSSEE DES USAGES COMMERCIAUX, PUBLICS OU INDUSTRIELS. LES ÉLEVATIONS ILLUSTRENT DES USAGES RÉSIDUELS, LES INTÉRIEURS SONT OCCUPÉS PAR UN USAGE RÉSIDUEL.
- LA HAUTEUR MAXIMALE ÉPRÉSEE EST FIXÉE PAR LE DÉCRET ET LA BAISSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
- LA HAUTEUR DES PILES EST ÉPRÉSEE ET FIXÉE PAR LE DÉCRET.



1 COUPE PLAN DE CONSTRUCTION





1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A200



**FUGÈRE
ARCHITECTES**
ARCHITECTURE URBANISATION DESIGN

2015-02-17
190 ST-JEAN | 6



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

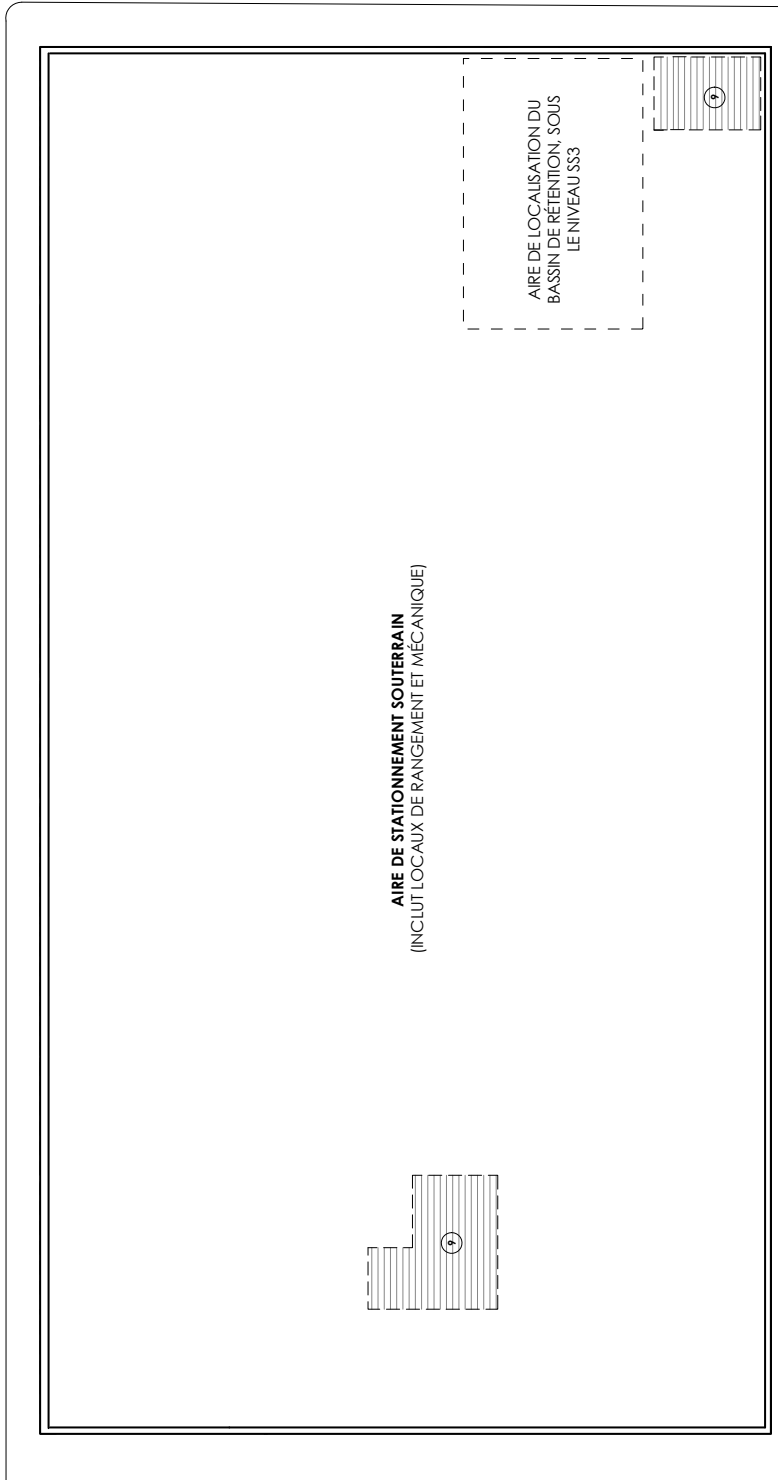
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02F
Échelle : _____

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS3

5



2015-02-17
190 ST-JEAN 7



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

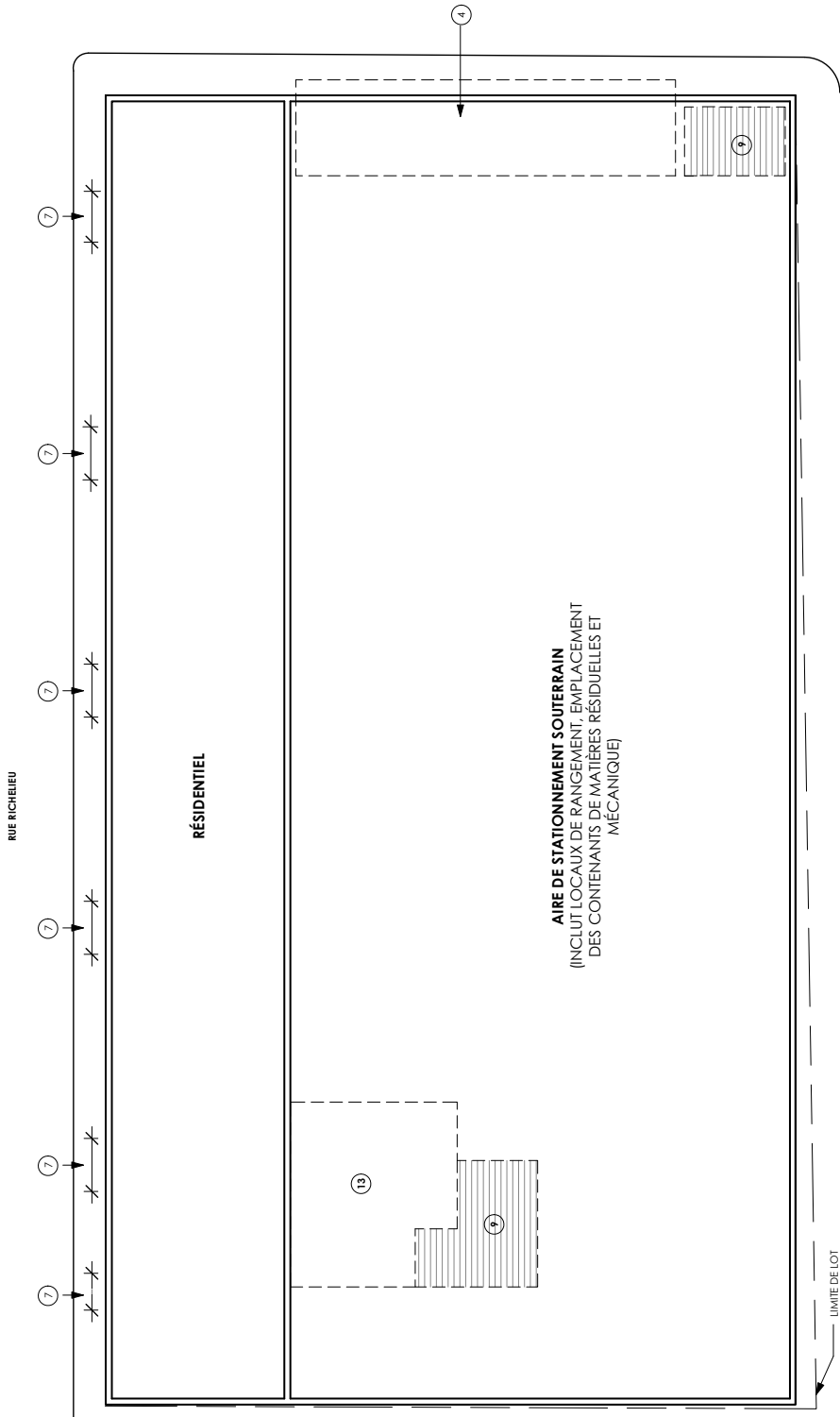
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02G

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2



2015-02-17
190 ST-JEAN | 8



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02H
Échelle : _____

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

AIRE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
(INCLUT LOCAUX DE RANGEMENT, EMPLACEMENT
DES CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
MÉCANIQUE)

1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1

5



2015-02-17
190 ST-JEAN 9



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

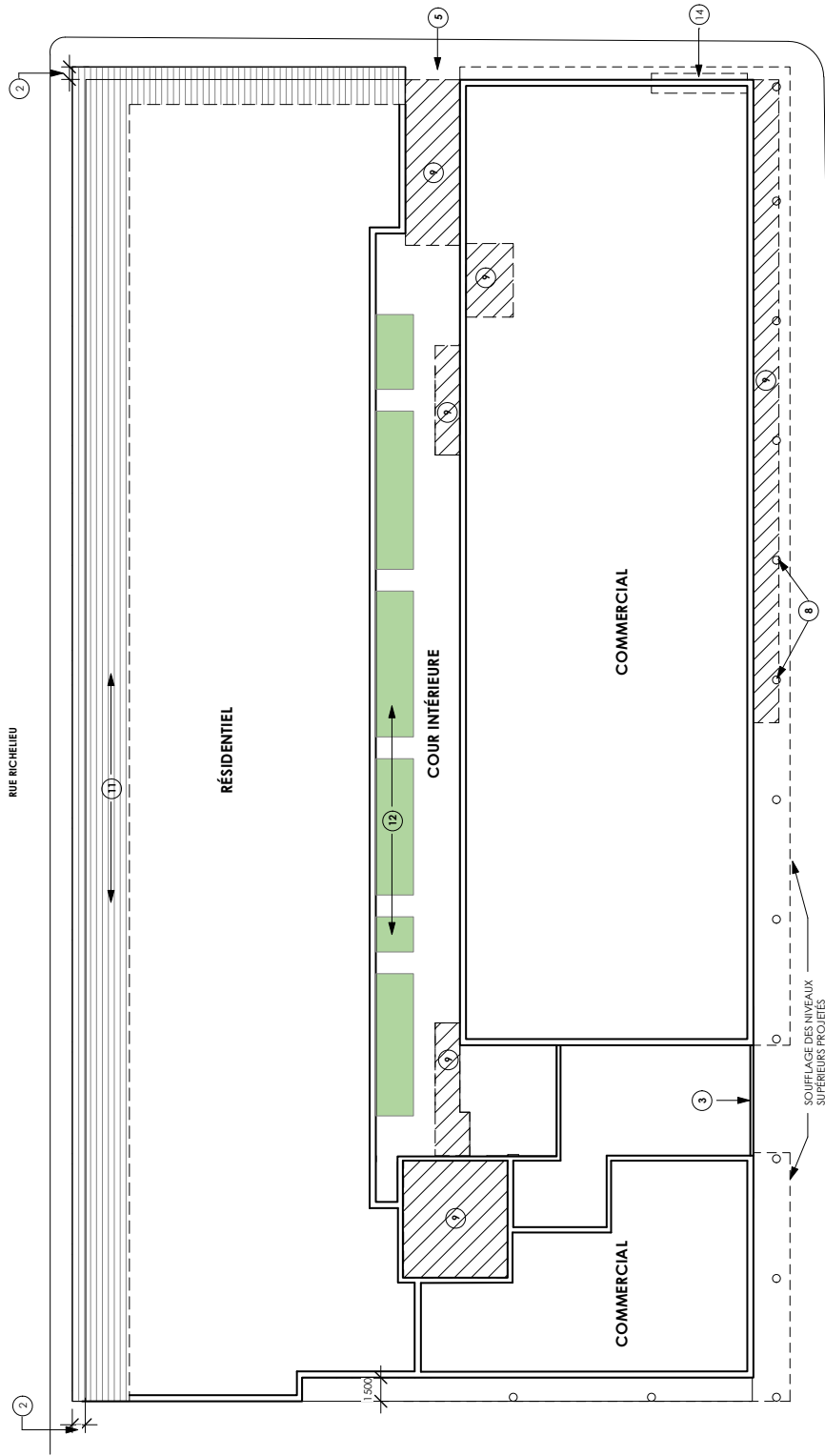
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02I

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

AZ00



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

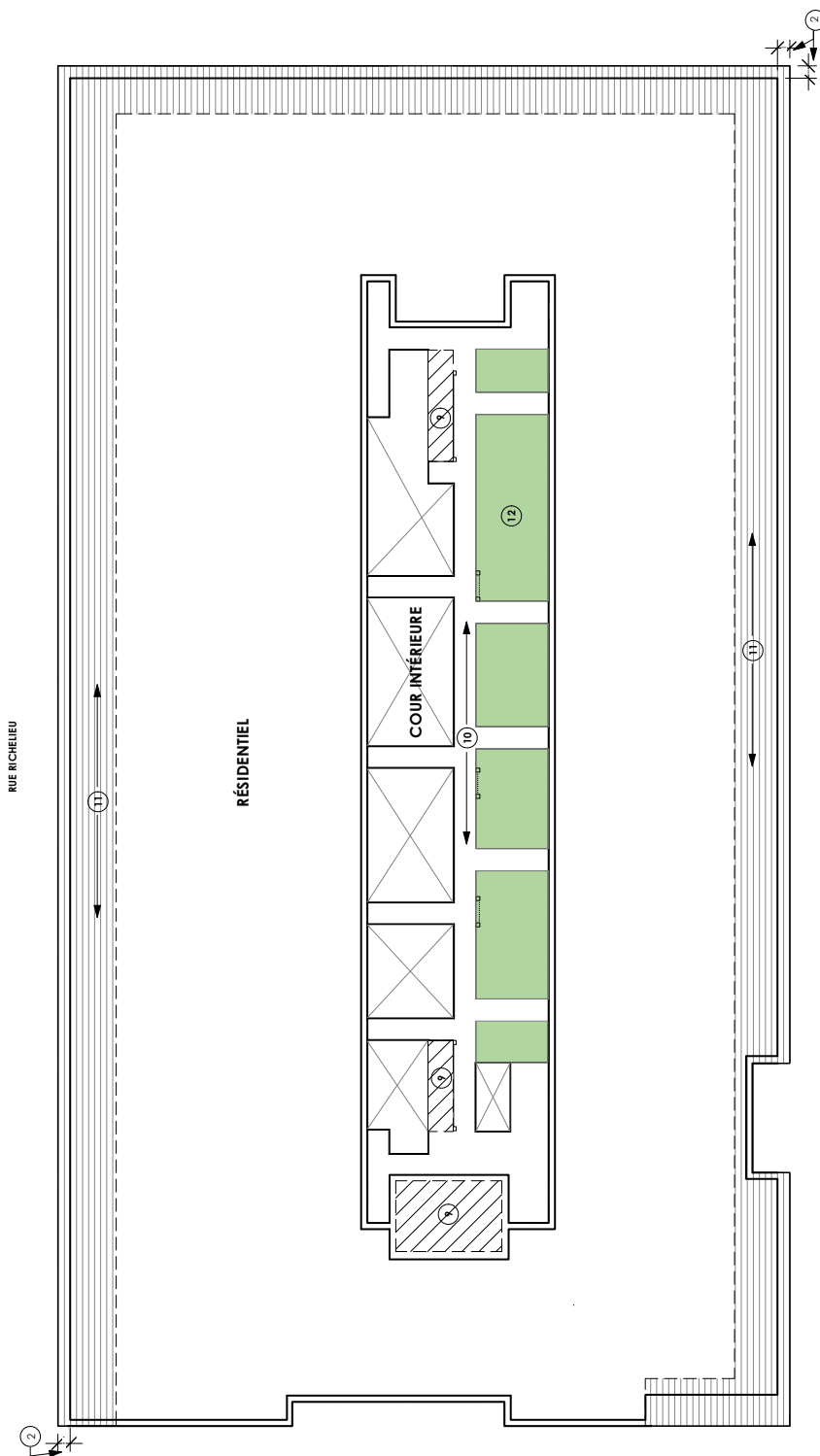
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02J

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2

5



**FUGÈRE
ARCHITECTES**
ARCHITECTURE URBAIN DESIGN

2015-02-17
190 ST-JEAN | 11



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02K

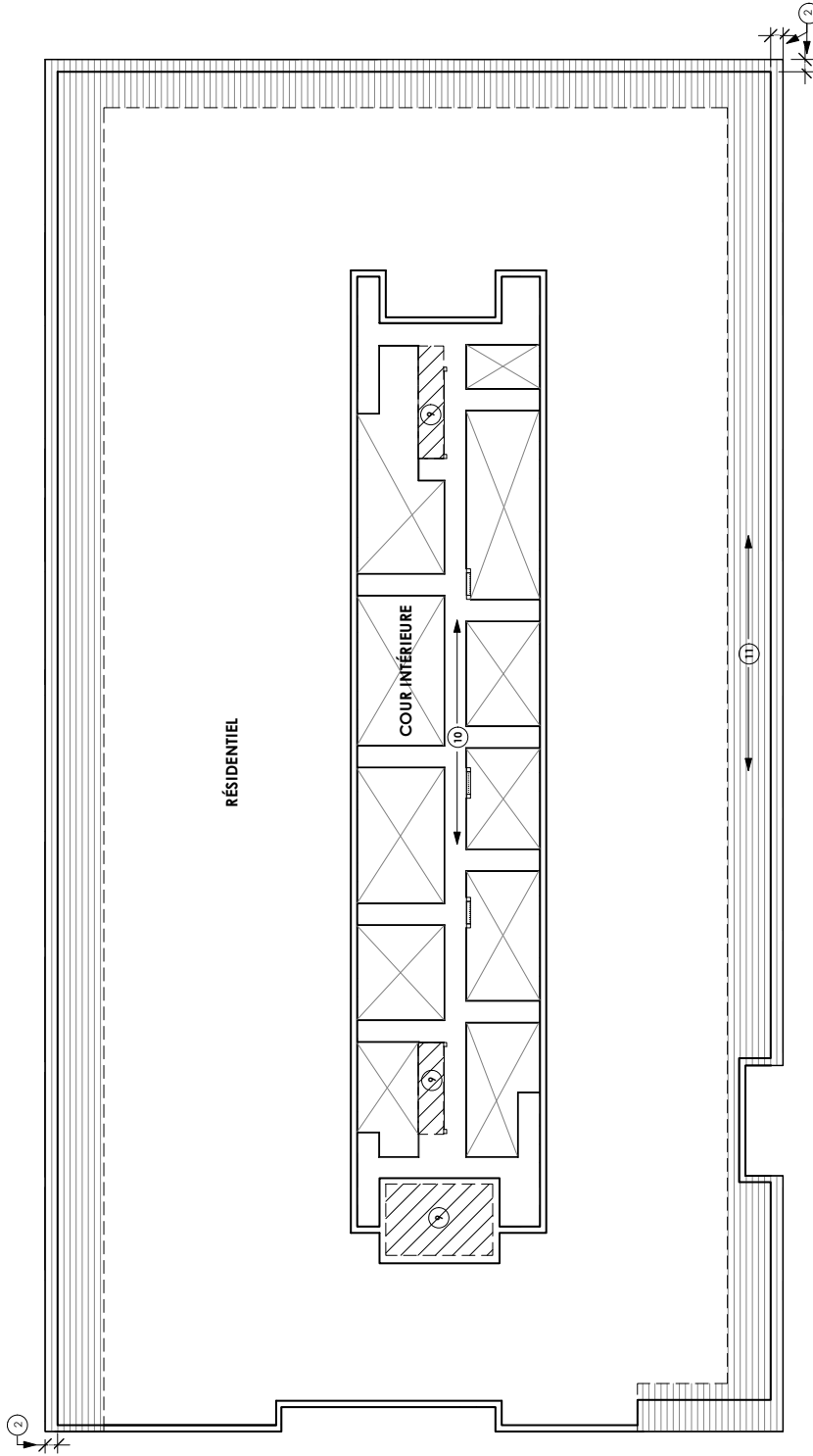
Échelle : _____

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

COUR INTÉRIEURE

RUE ST-JEAN



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3



FUGÈRE
ARCHITECTES
ARCHITECTURE | ORIENTATION | DESIGN

2015-02-17
190 ST-JEAN | 12



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

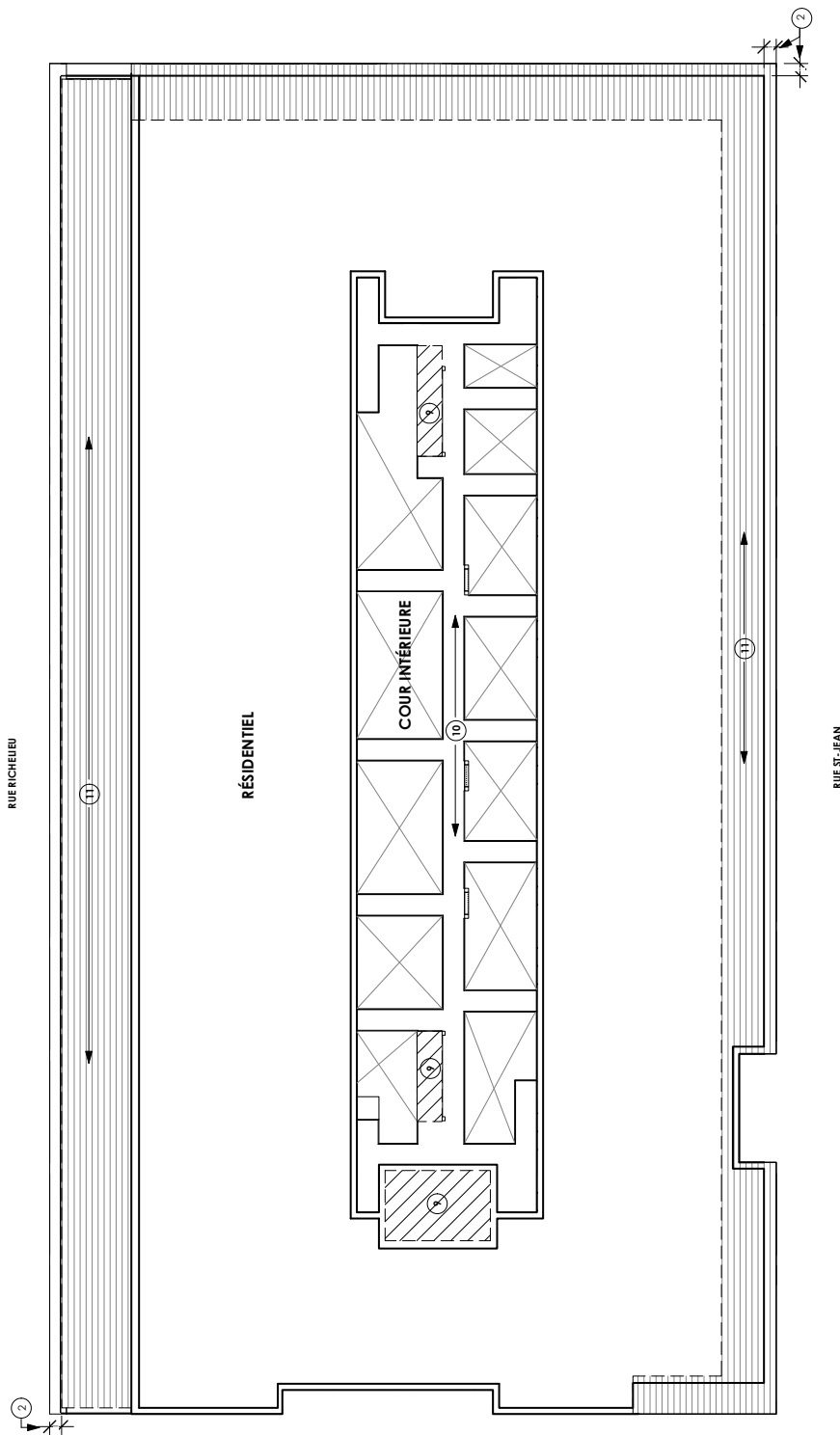
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02L

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



2015-02-17
190 ST-JEAN | 13



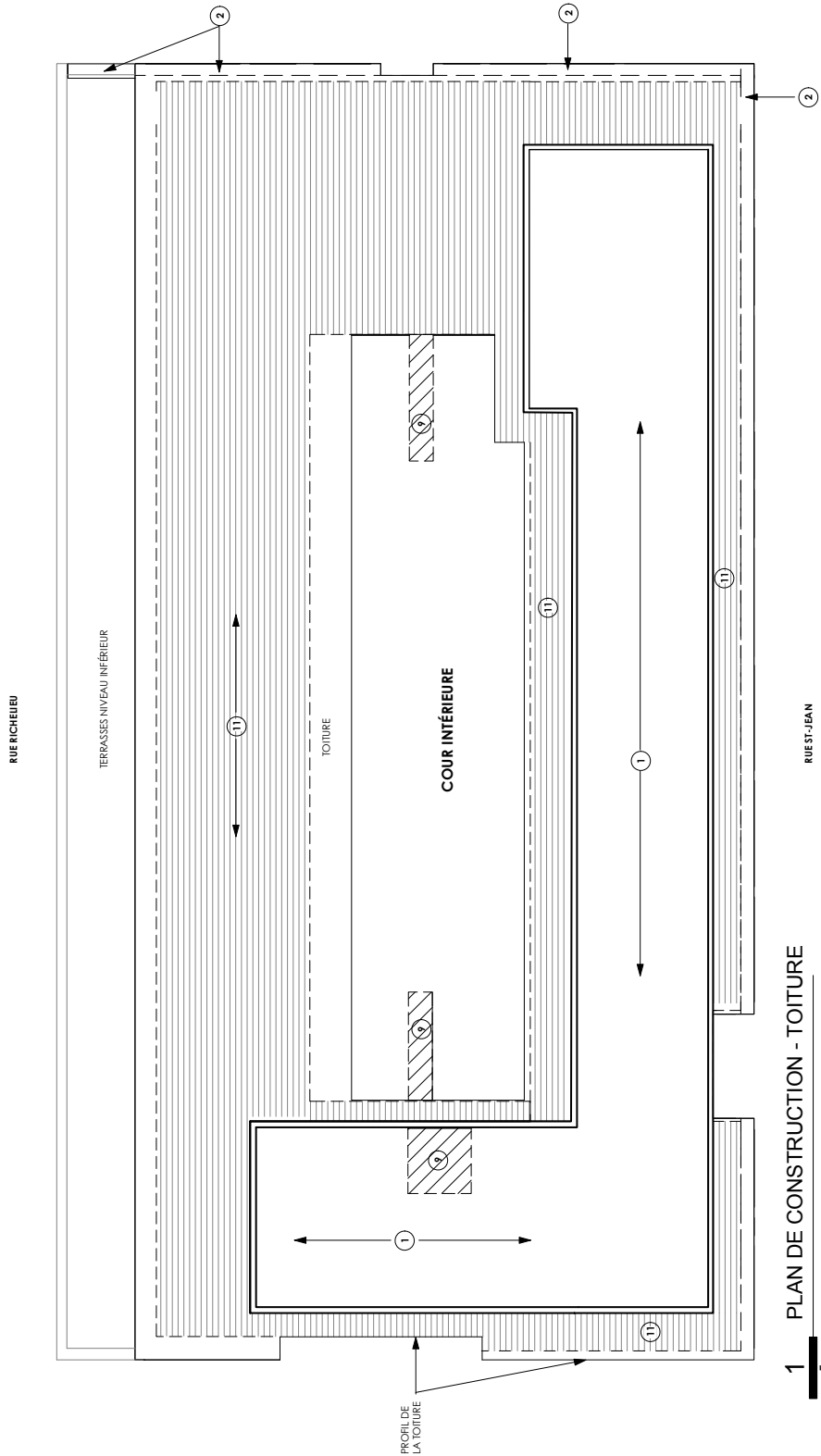
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02M
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE



2015-02-17
190 ST-JEAN | 14



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

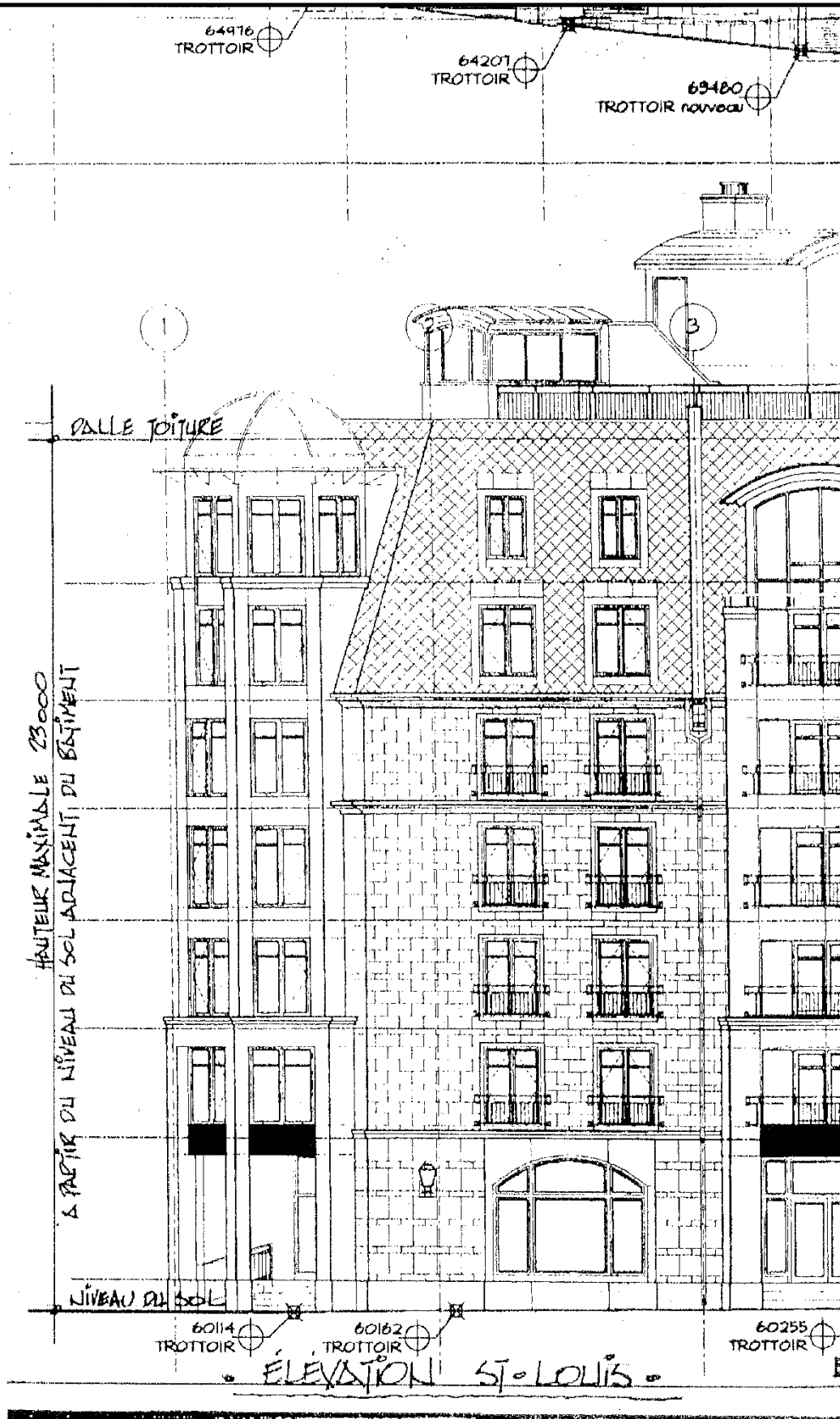
No du plan : RCA1VQ4PC02N

Échelle : _____

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



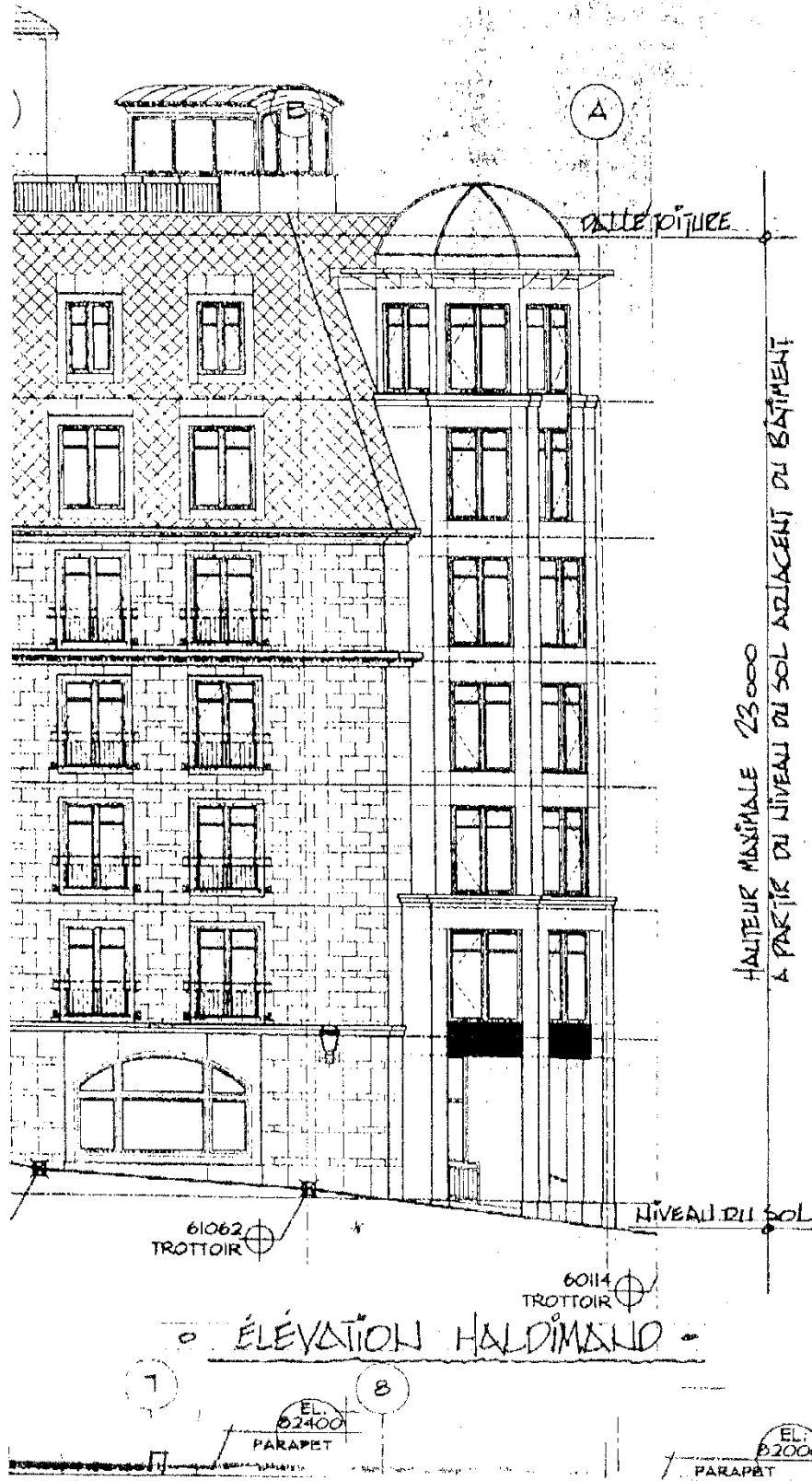
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



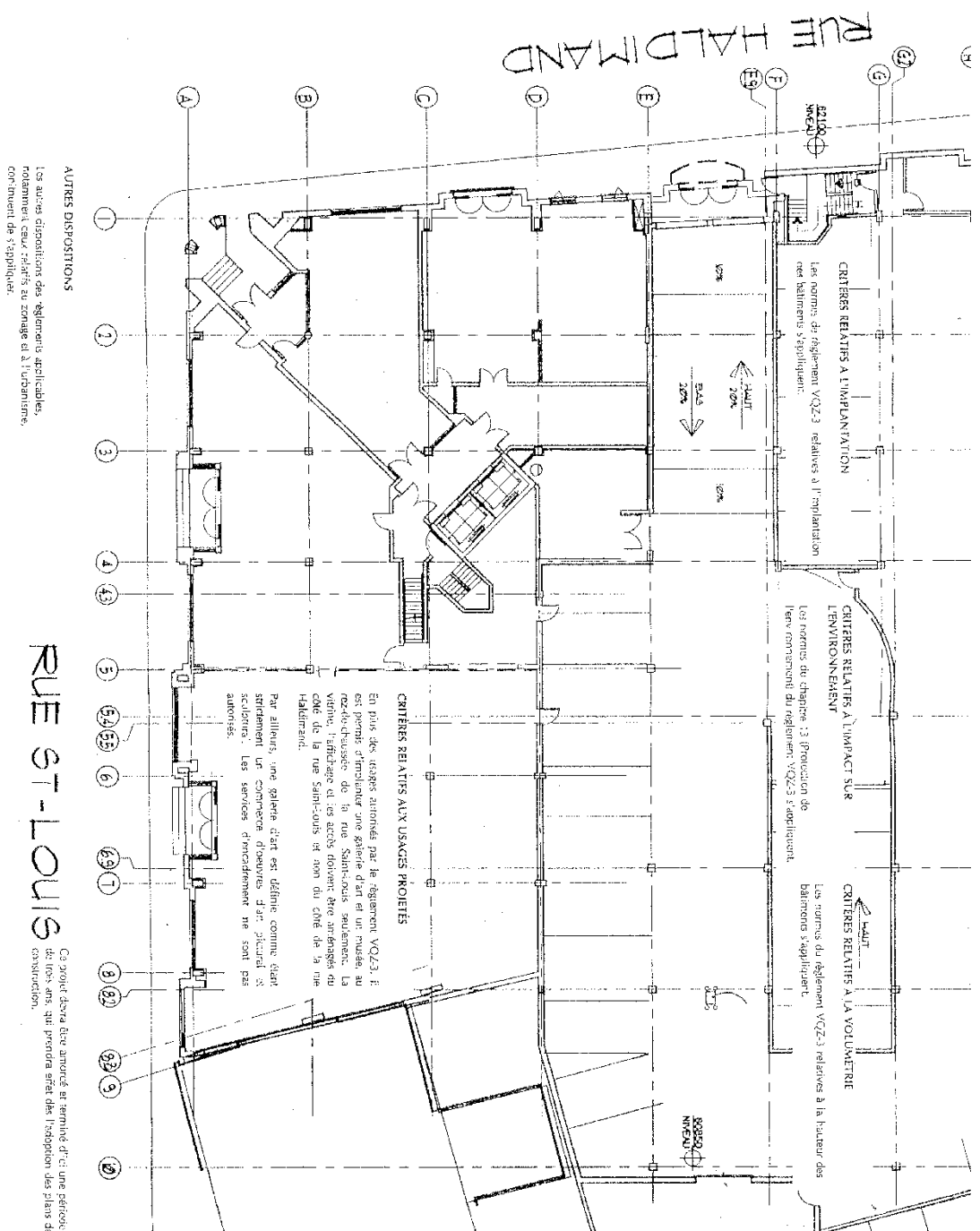
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5065

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANTS (PROJETEUR)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Québec, Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)
GENIVAR
 2225, boulevard des Zébrés, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544

NOTES:
 1. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 2. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 3. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 4. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 5. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 6. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 7. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 8. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 9. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 10. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 11. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 12. Les dimensions indiquées sont en mètres.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

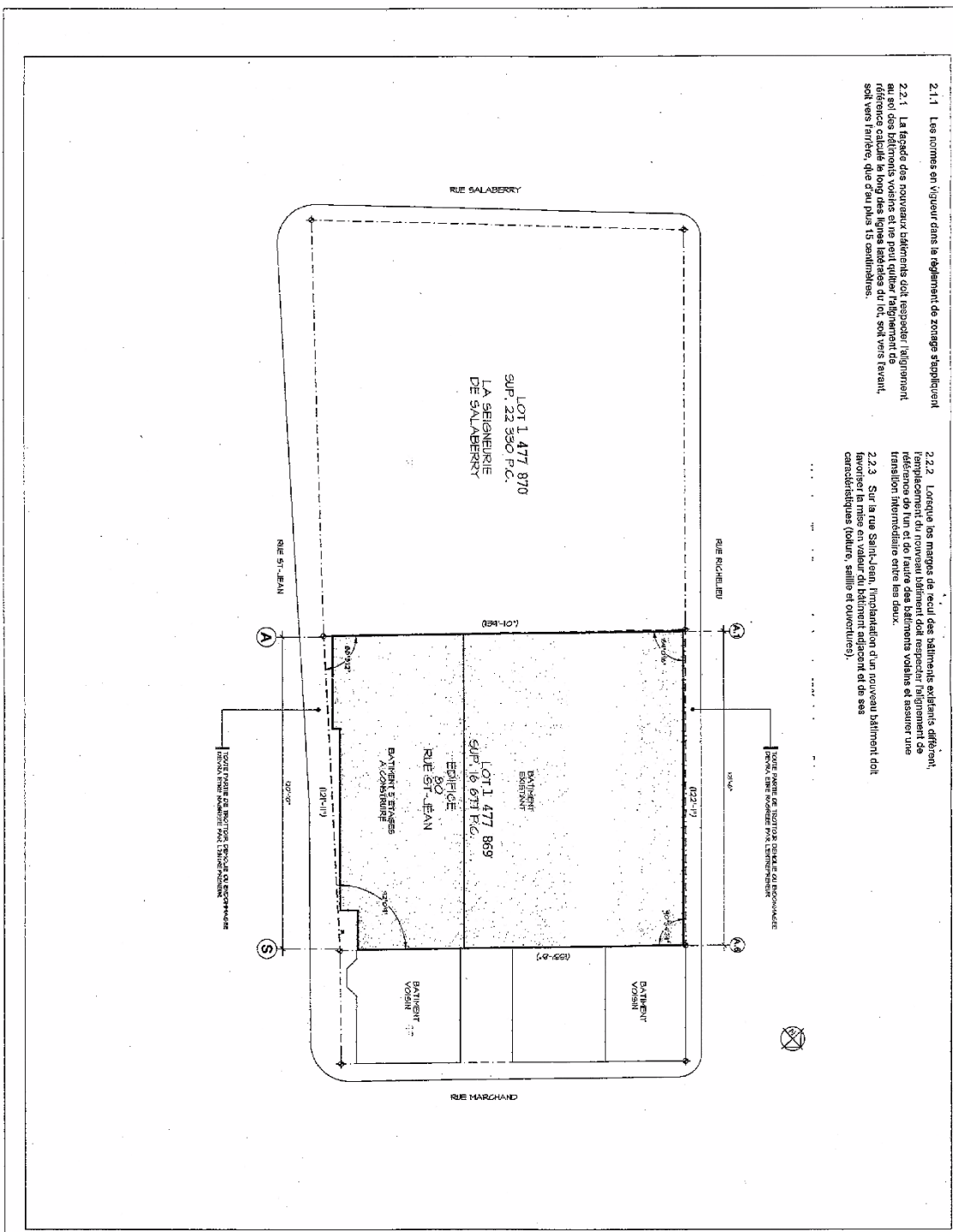
DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

2.1.1 Les normes en vigueur dans le régime de zones s'appliquent
2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement
au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de
référence calculé le long des lignes sectionnelles du lot, soit vers l'avant,
soit vers l'arrière, que d au plus 10 centimètres.

2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants offrent,
l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de
référence du lot et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une
transition intermédiaire entre les deux.
2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit
favoriser la mise en valeur du bâtiment adjoquant et de ses
caractéristiques (toiture, sillon et ouvertures).



0 0 0
EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA SEIGNEURIE DE SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

**GAMACHE-MANTIN
ARCHITECTES**

1000, RUE ST-JEAN
QUÉBEC (Q.C.) G1R 1H5
TÉLÉPHONE: (514) 686-1111
FAX: (514) 686-1112

M. MANTIN
M. GAMACHE

| | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PROJET | PROJET | PROJET | PROJET | PROJET | PROJET |
| DATE | DATE | DATE | DATE | DATE | DATE |
| PROJET | PROJET | PROJET | PROJET | PROJET | PROJET |
| PROJET | PROJET | PROJET | PROJET | PROJET | PROJET |

FOI 2001
1/16-41-2
0158-1
PLAN DU SITE
0158/IT



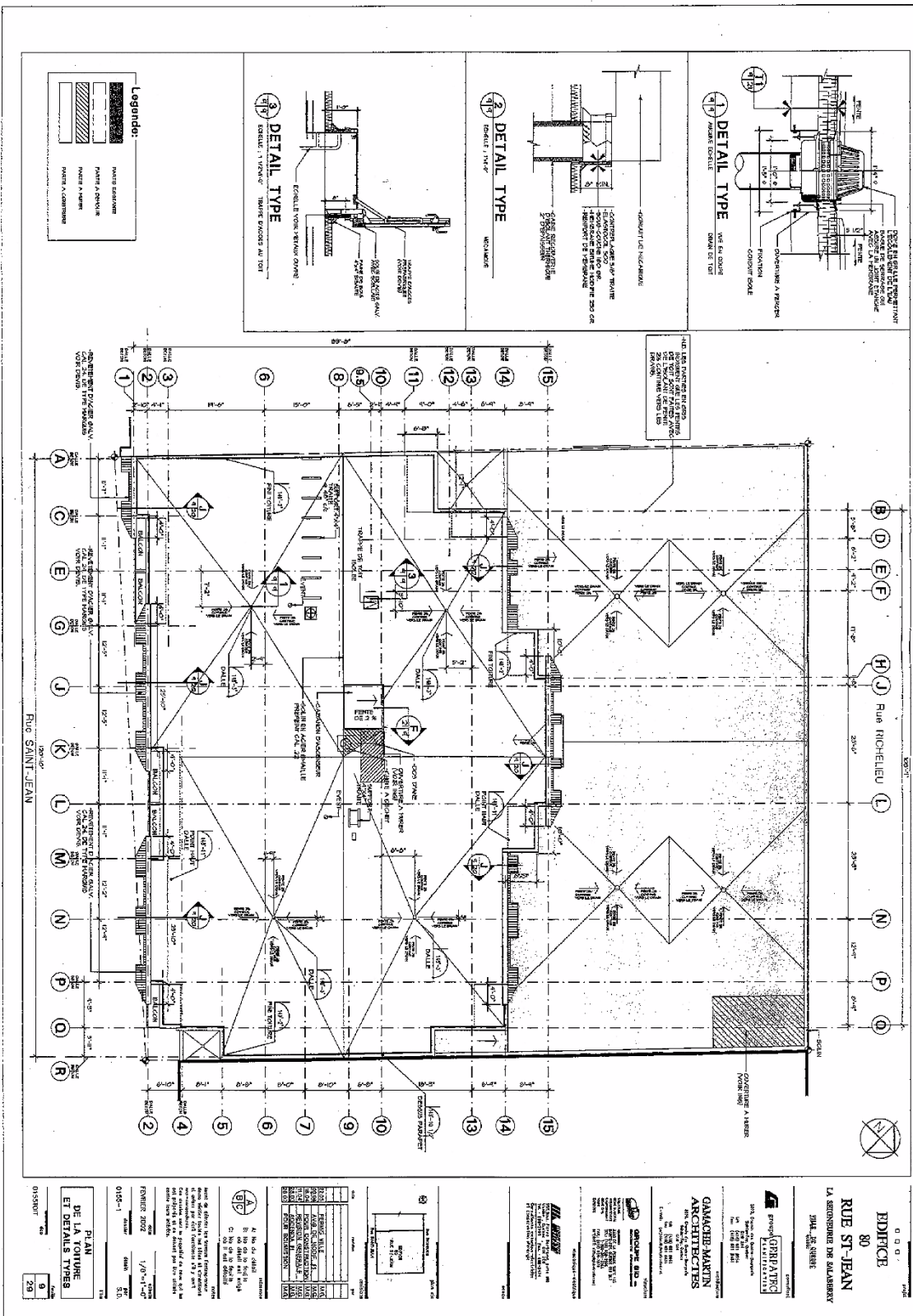
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



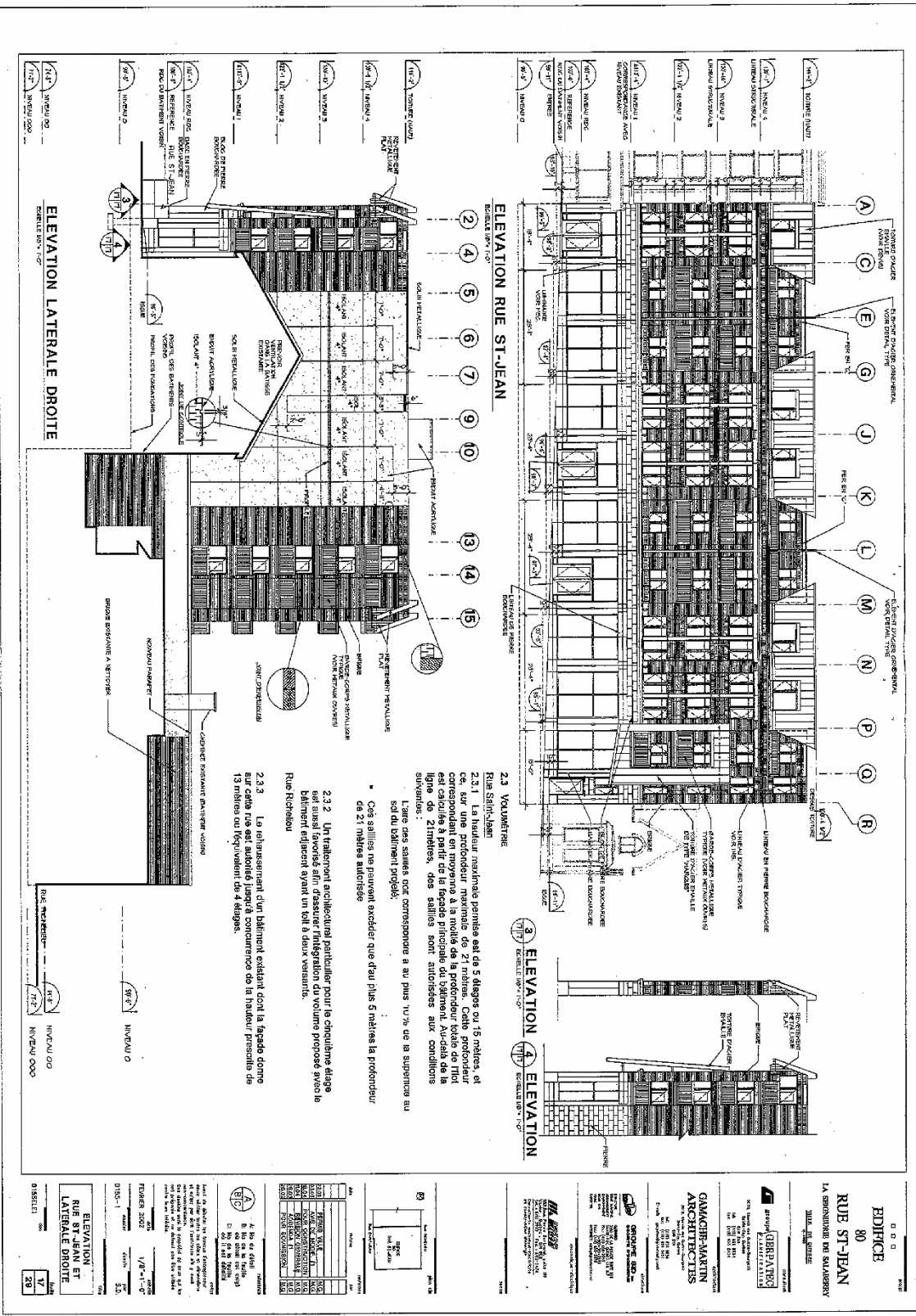
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



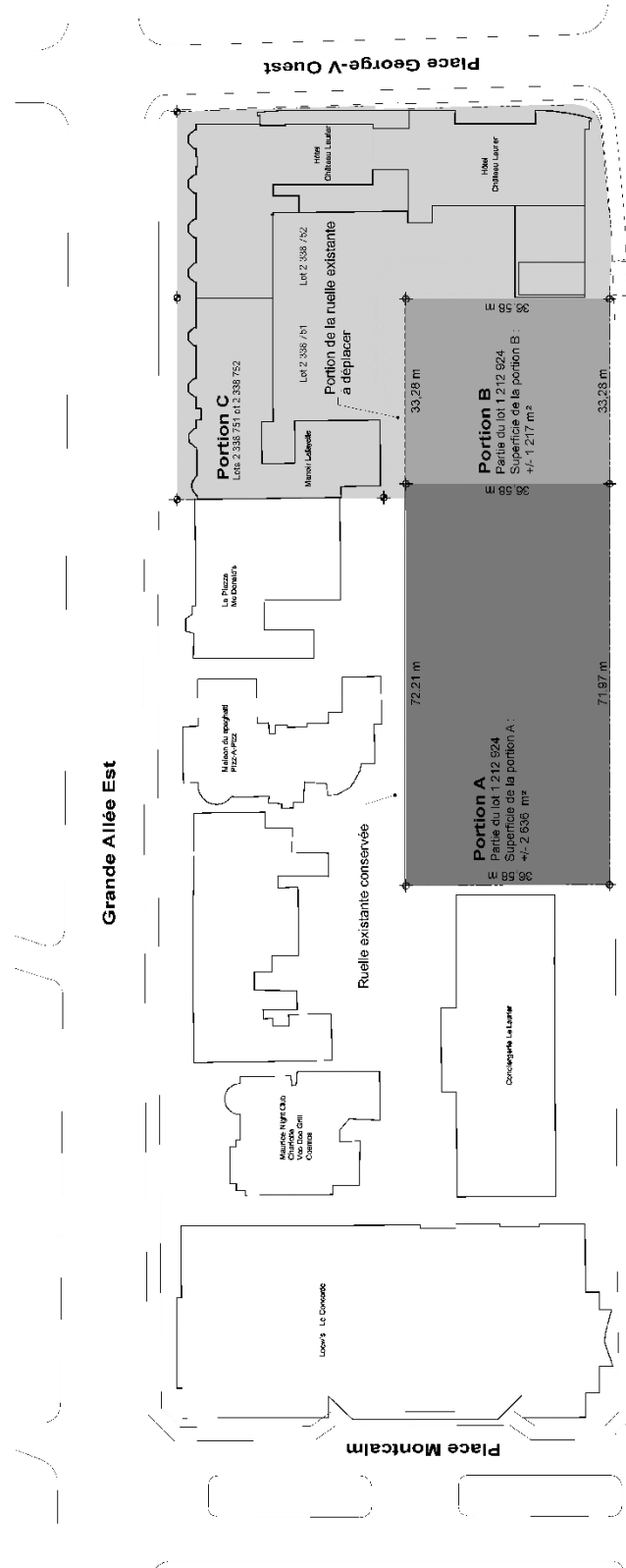
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

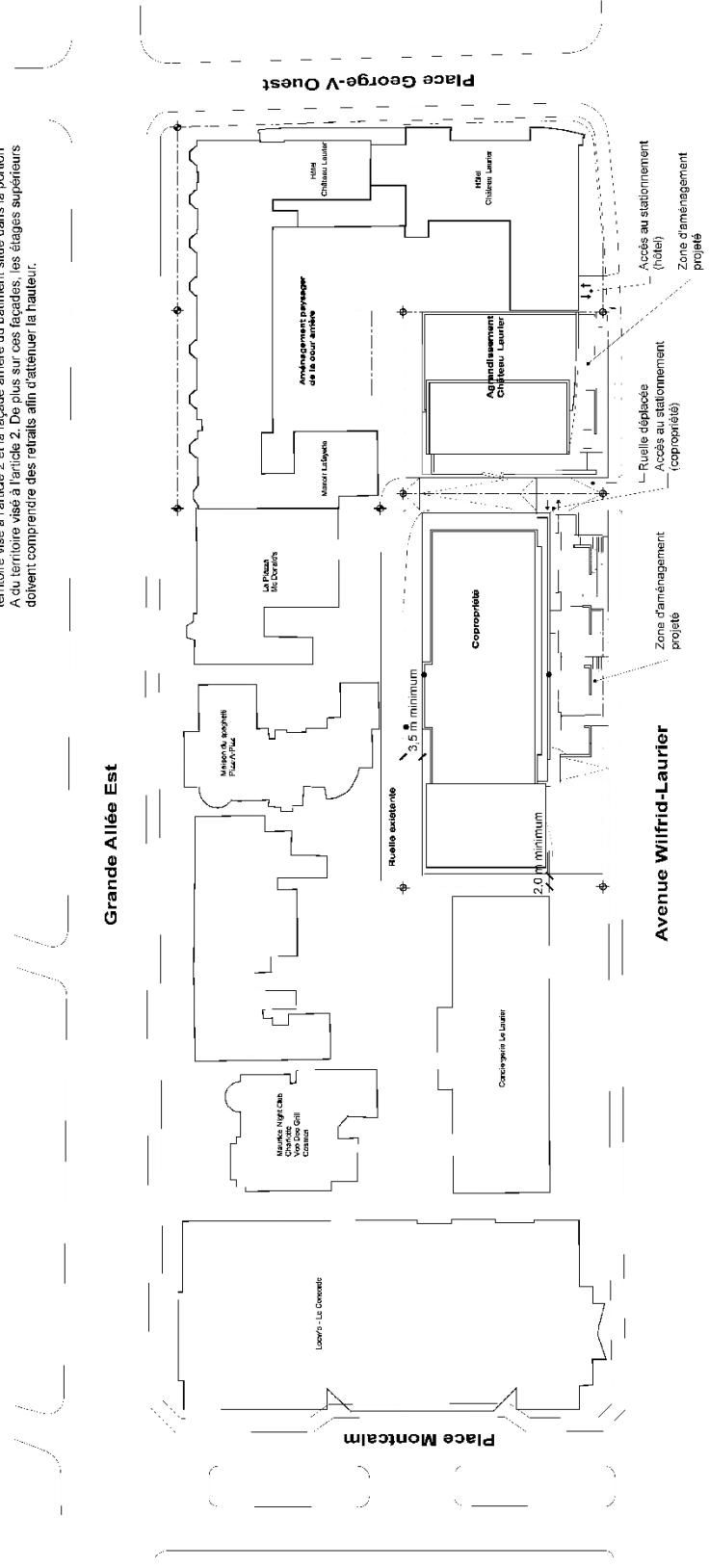
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Cogirès inc.
Implantation

Consortium Nelson Larrivé et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

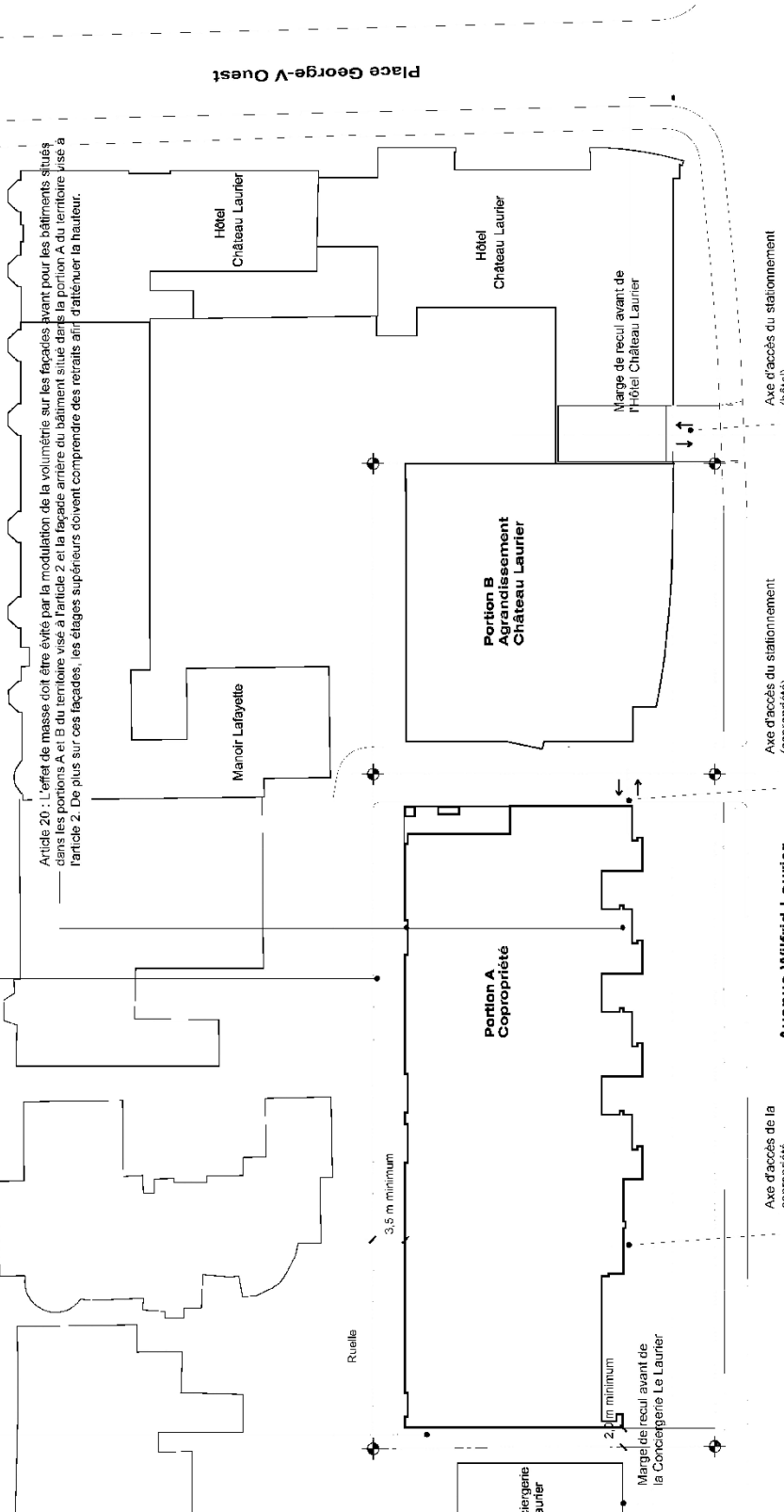
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



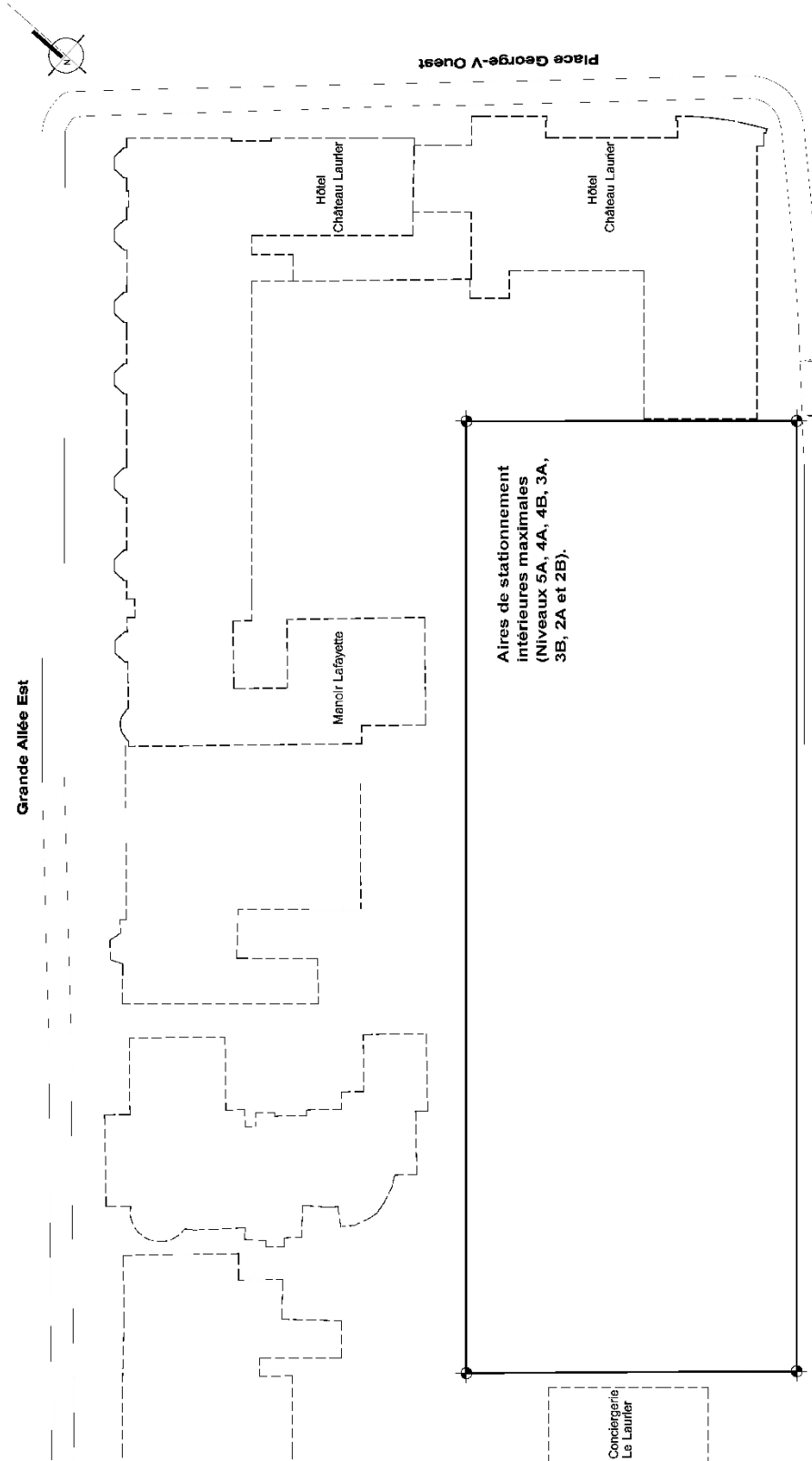
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Cogirès inc.



1 JUIN 2005



1 JUIN 2005
4
 0 2 4 6 8 10m

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

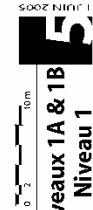
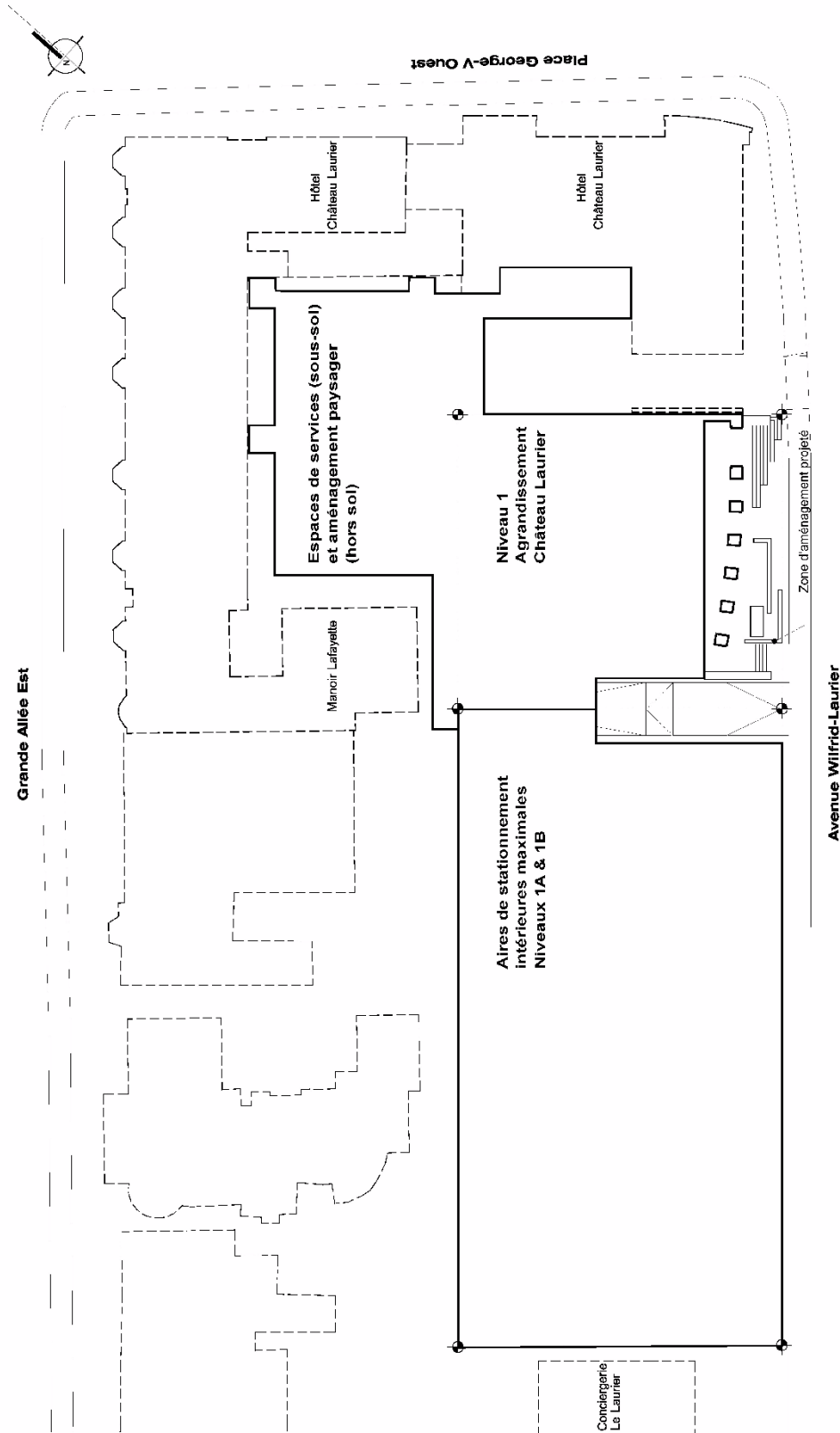


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Cogirès inc. Niveaux 1A & 1B
 Niveau 1
 Architectes



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

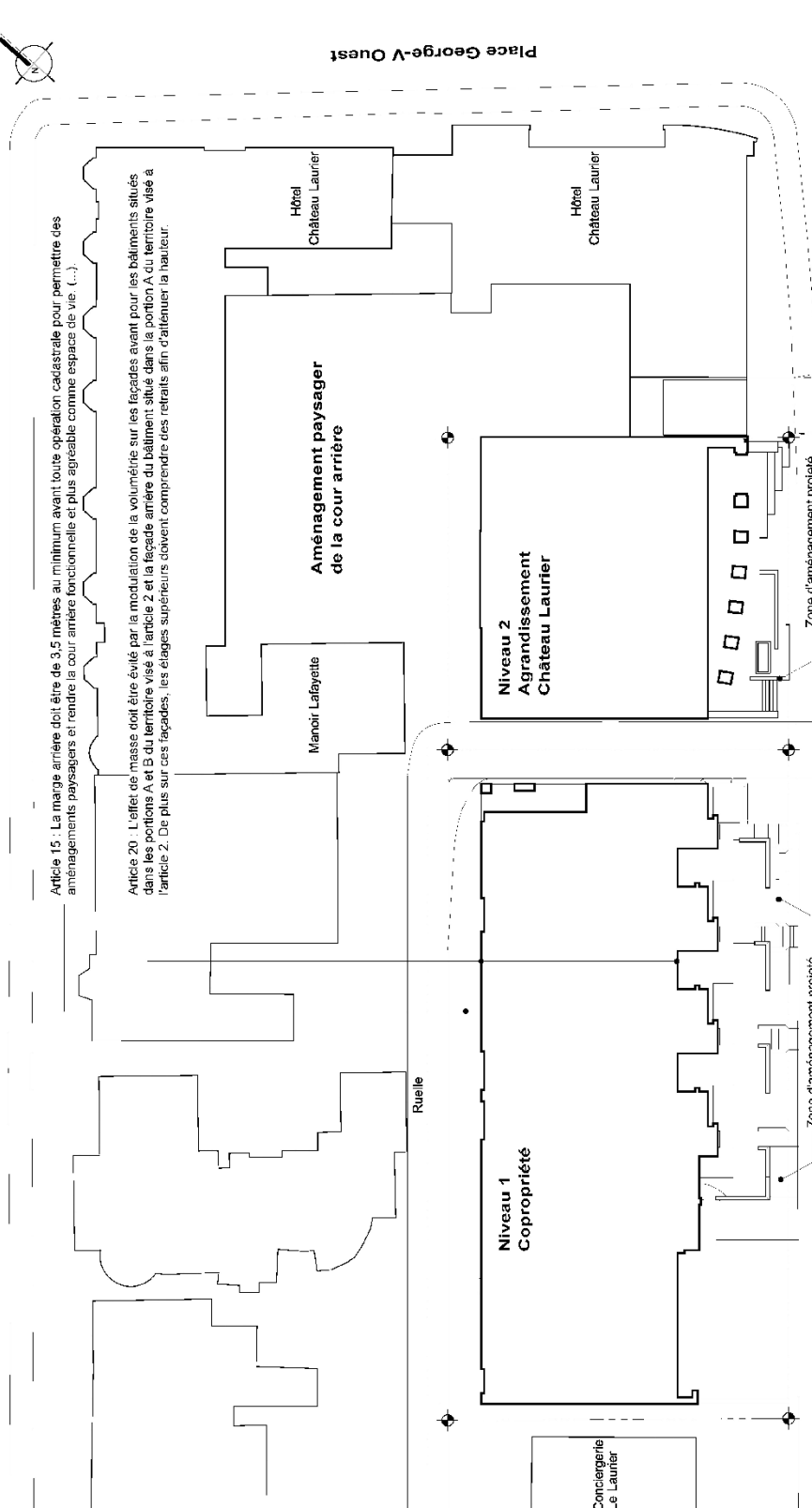
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'alléger la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

0 10 m
1 JUNI 2005
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

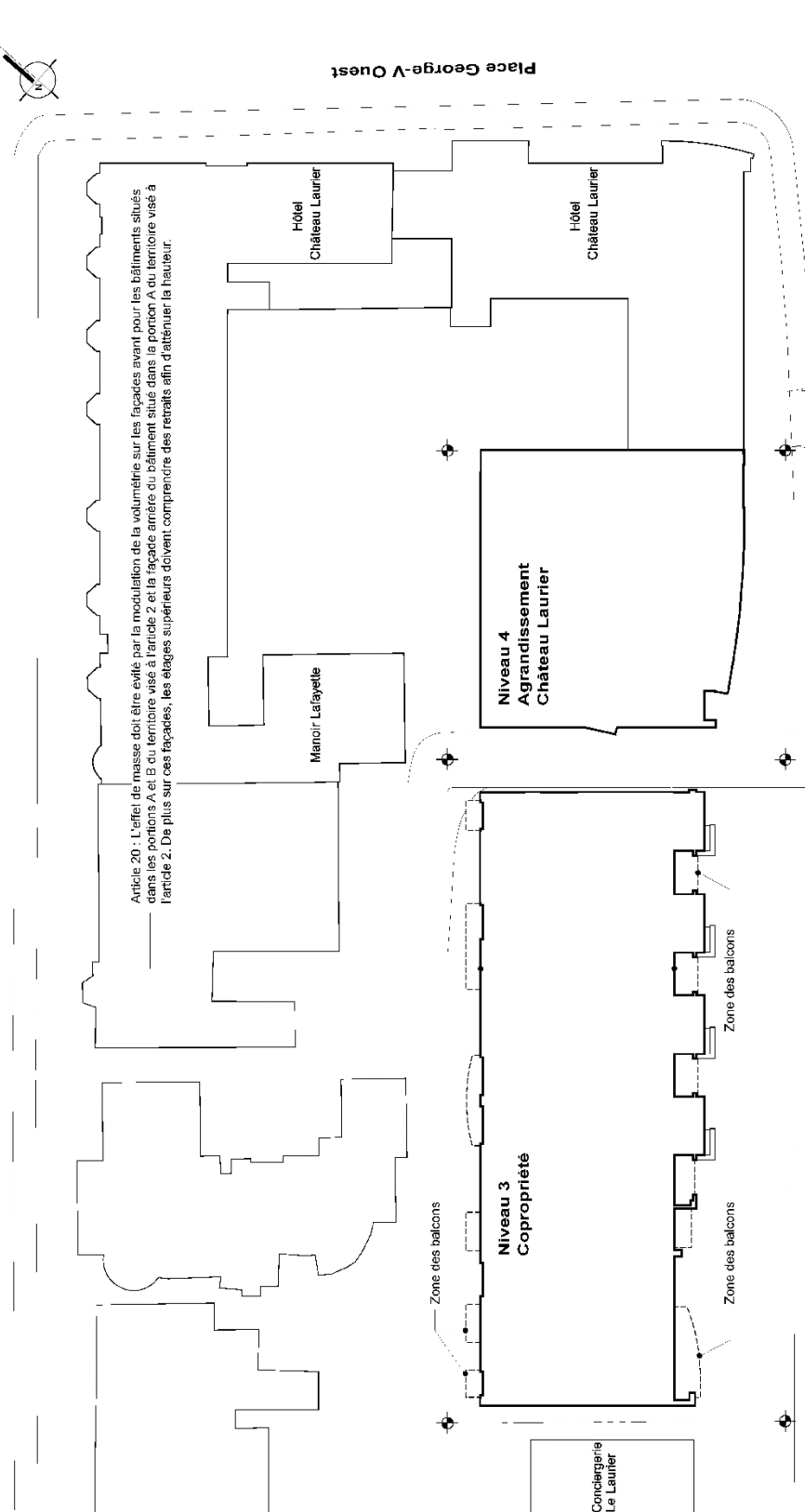
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

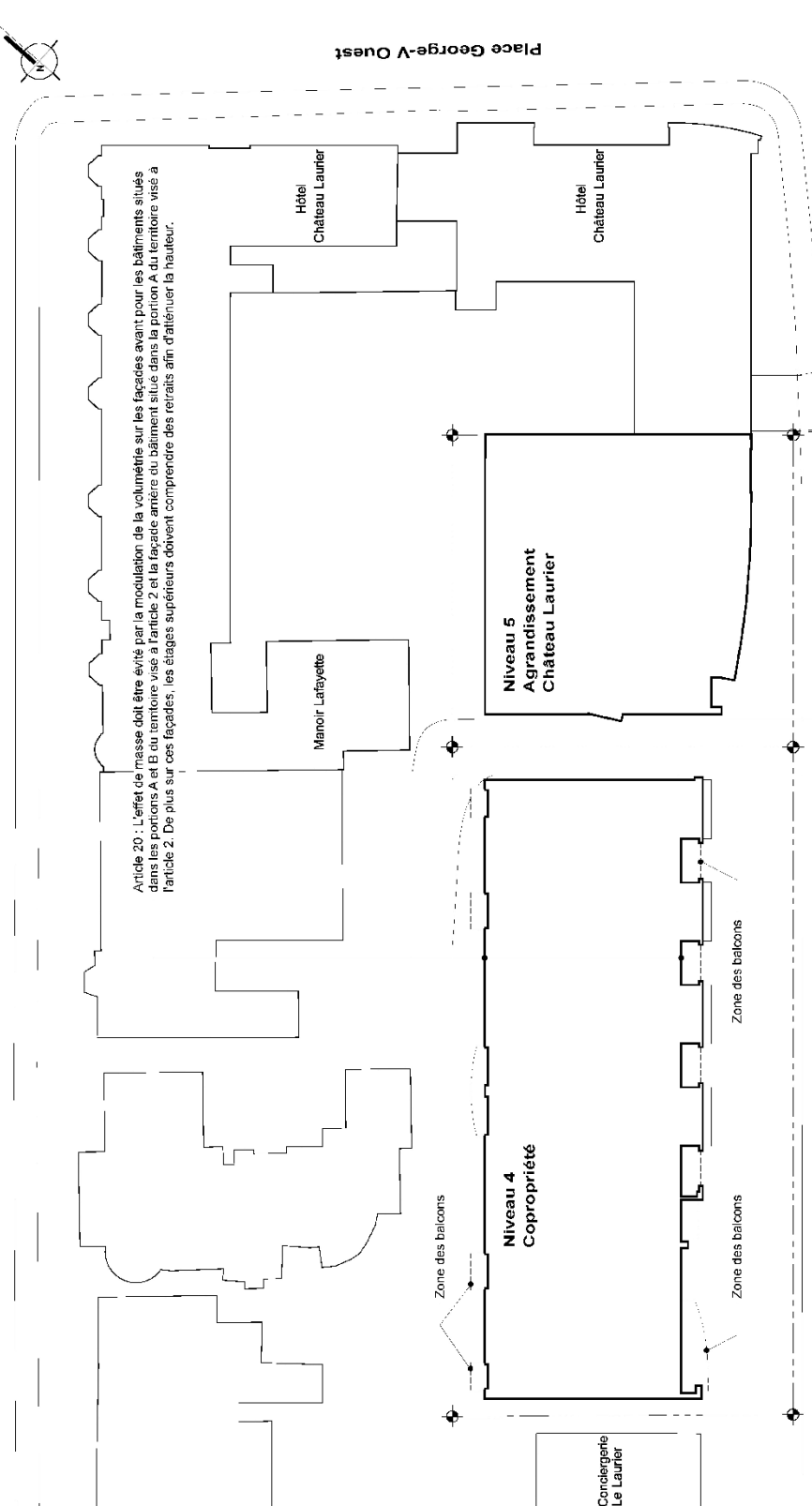
Niveaux 3 & 4



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

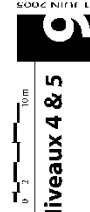
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 4 & 5

Cogirés inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

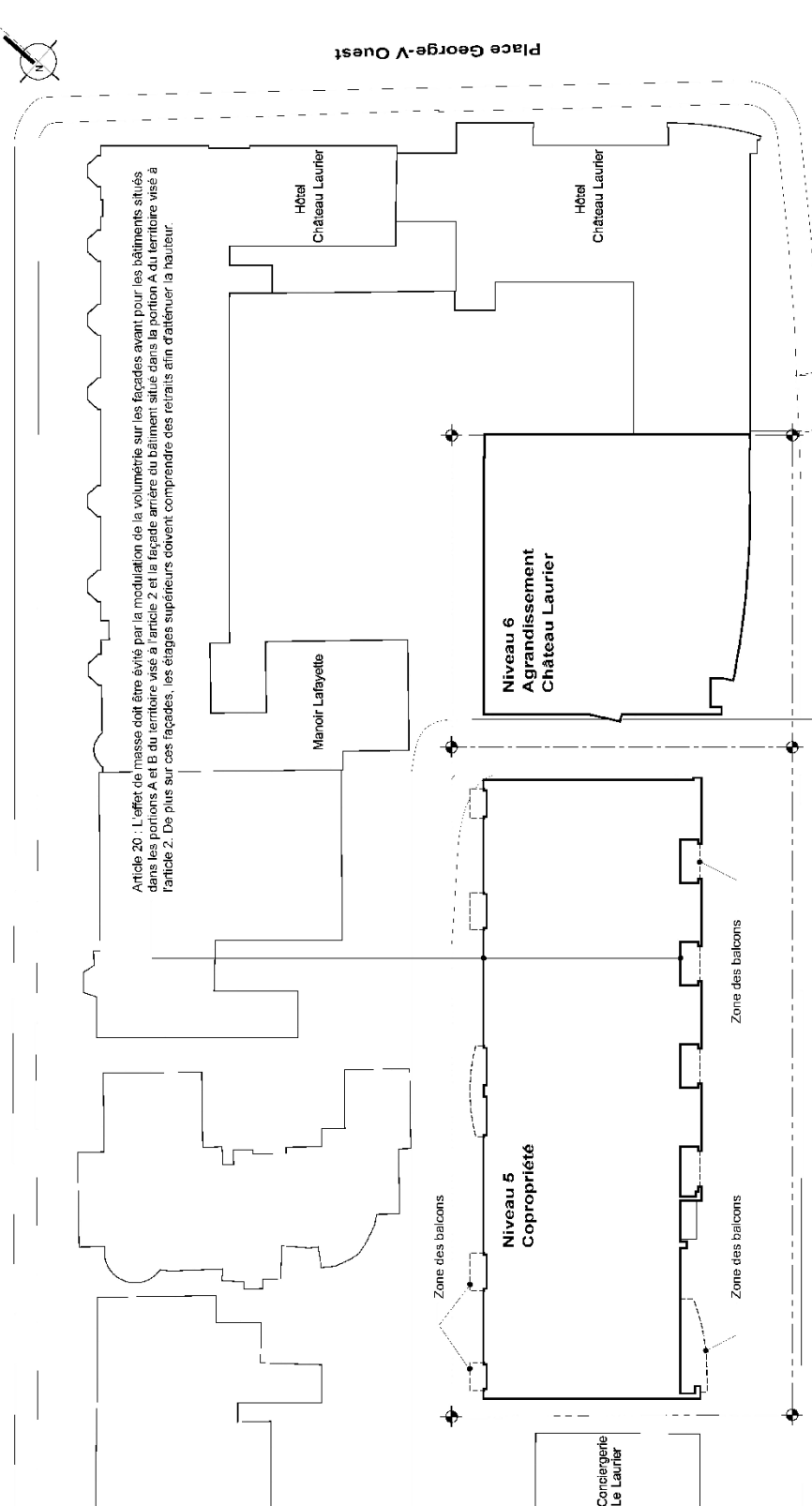


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

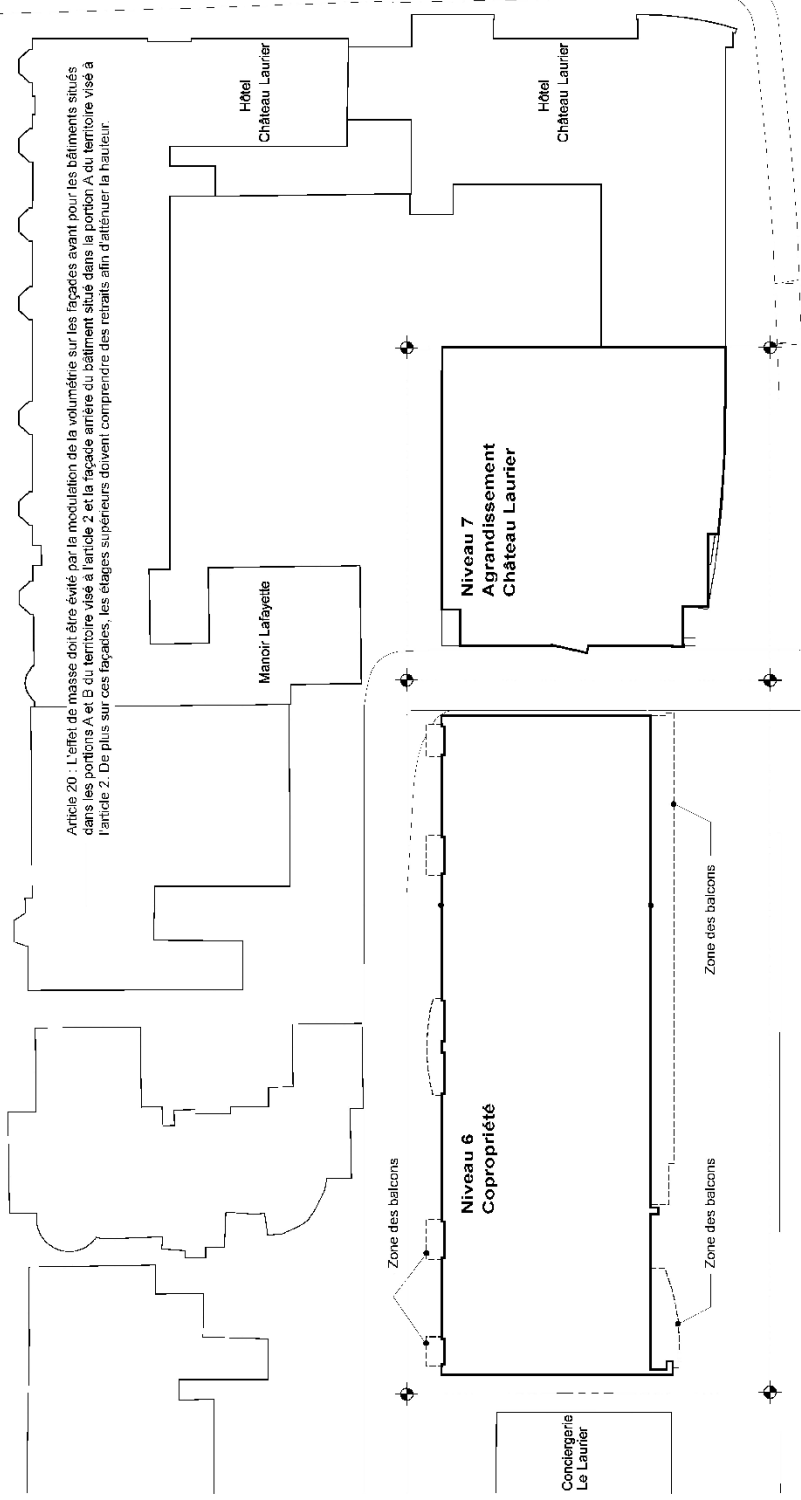
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5 & 6

1 JUN 2007
10

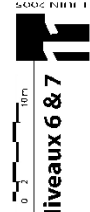
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11 MARS 2005

Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

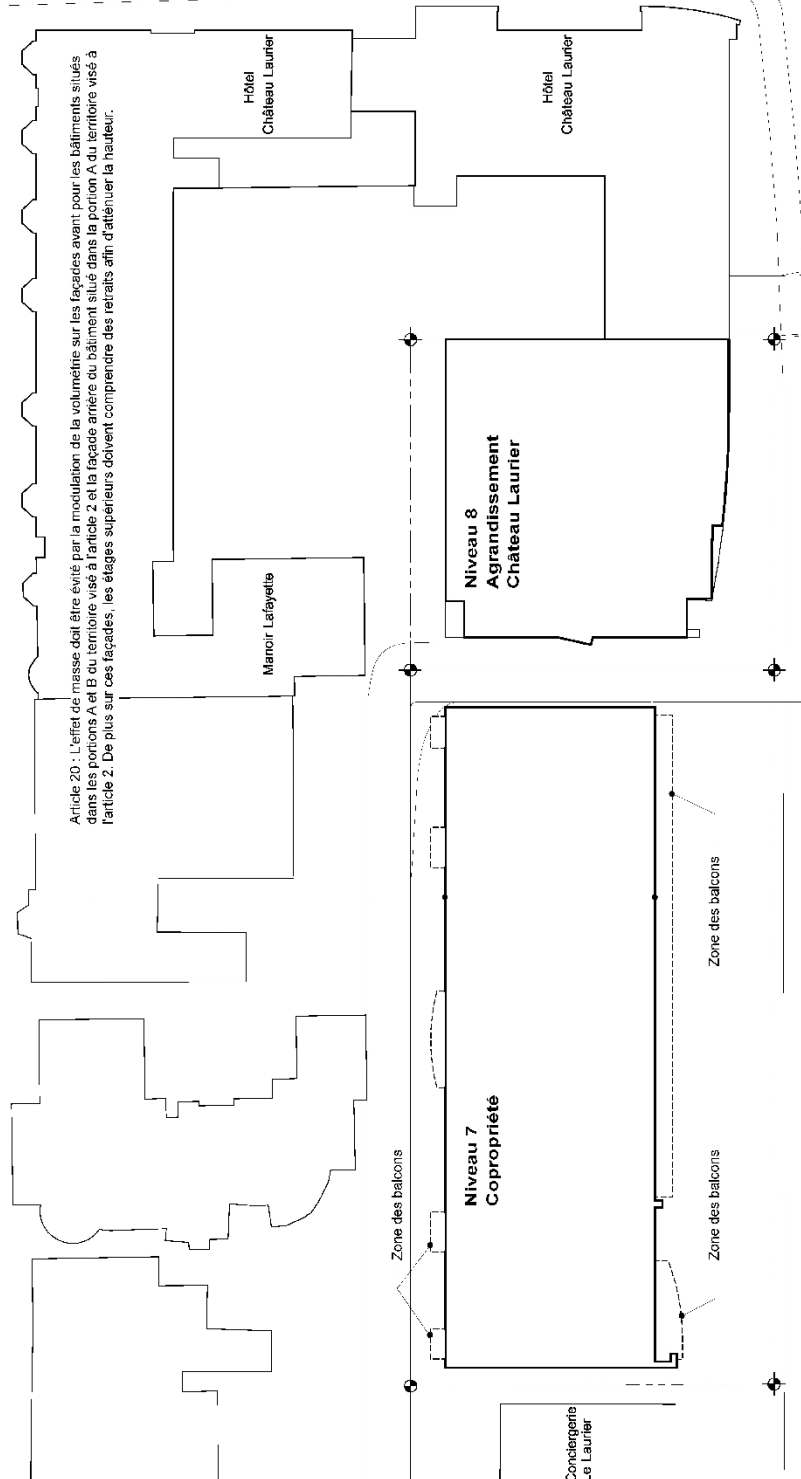
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

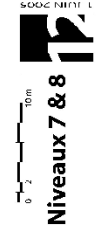
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 7 & 8

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

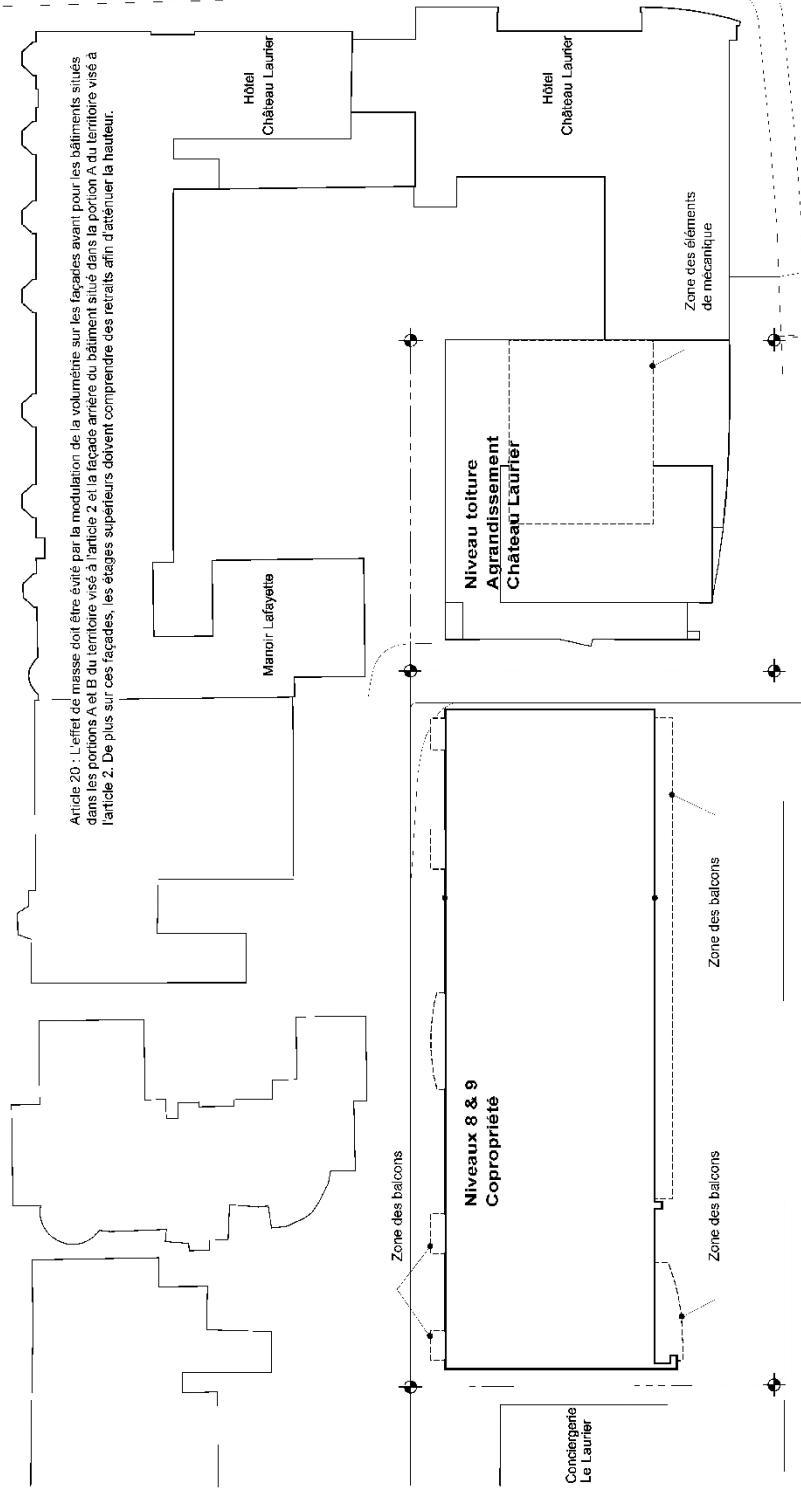
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

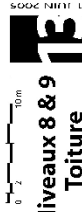
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc. Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

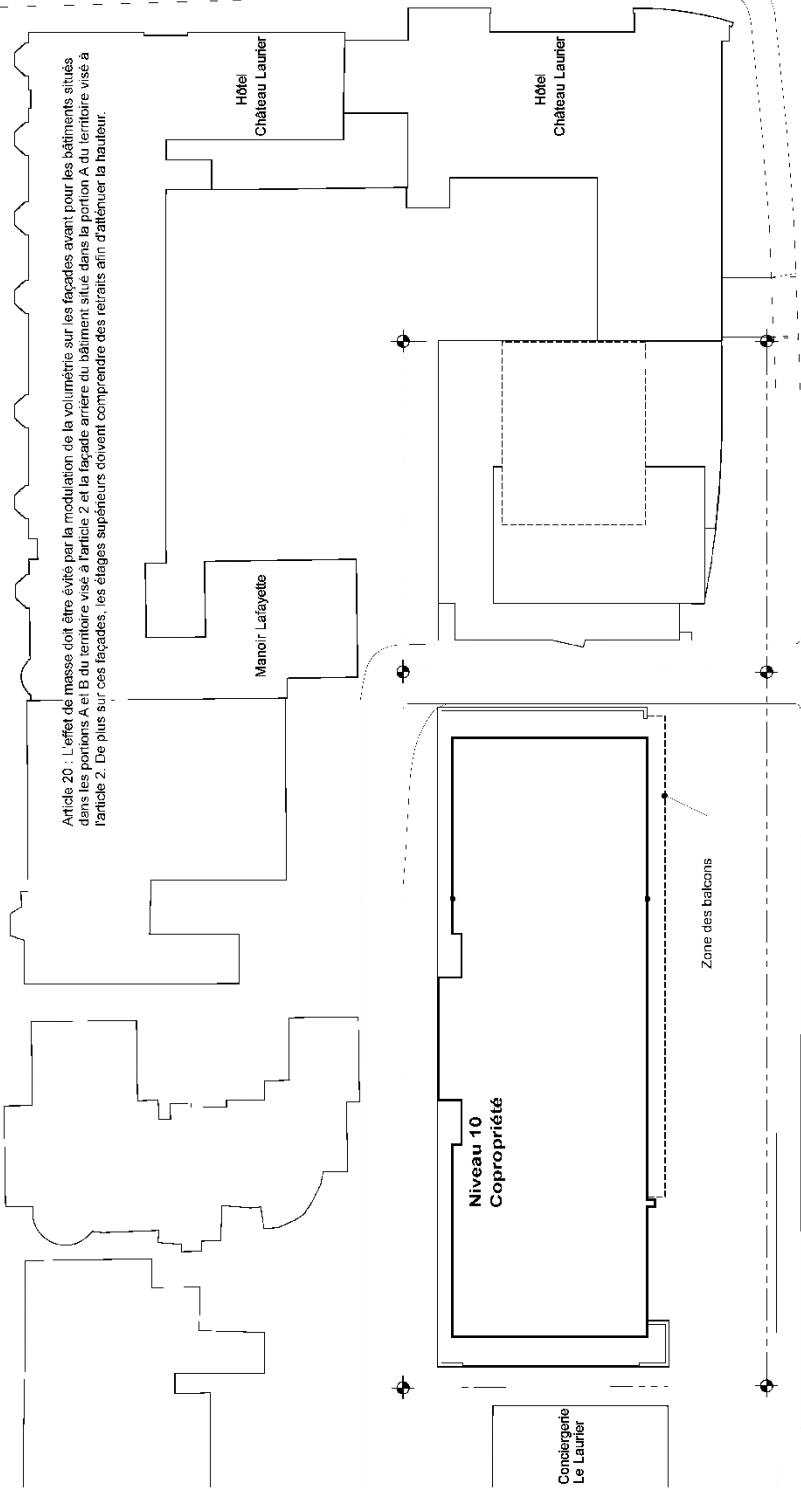
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



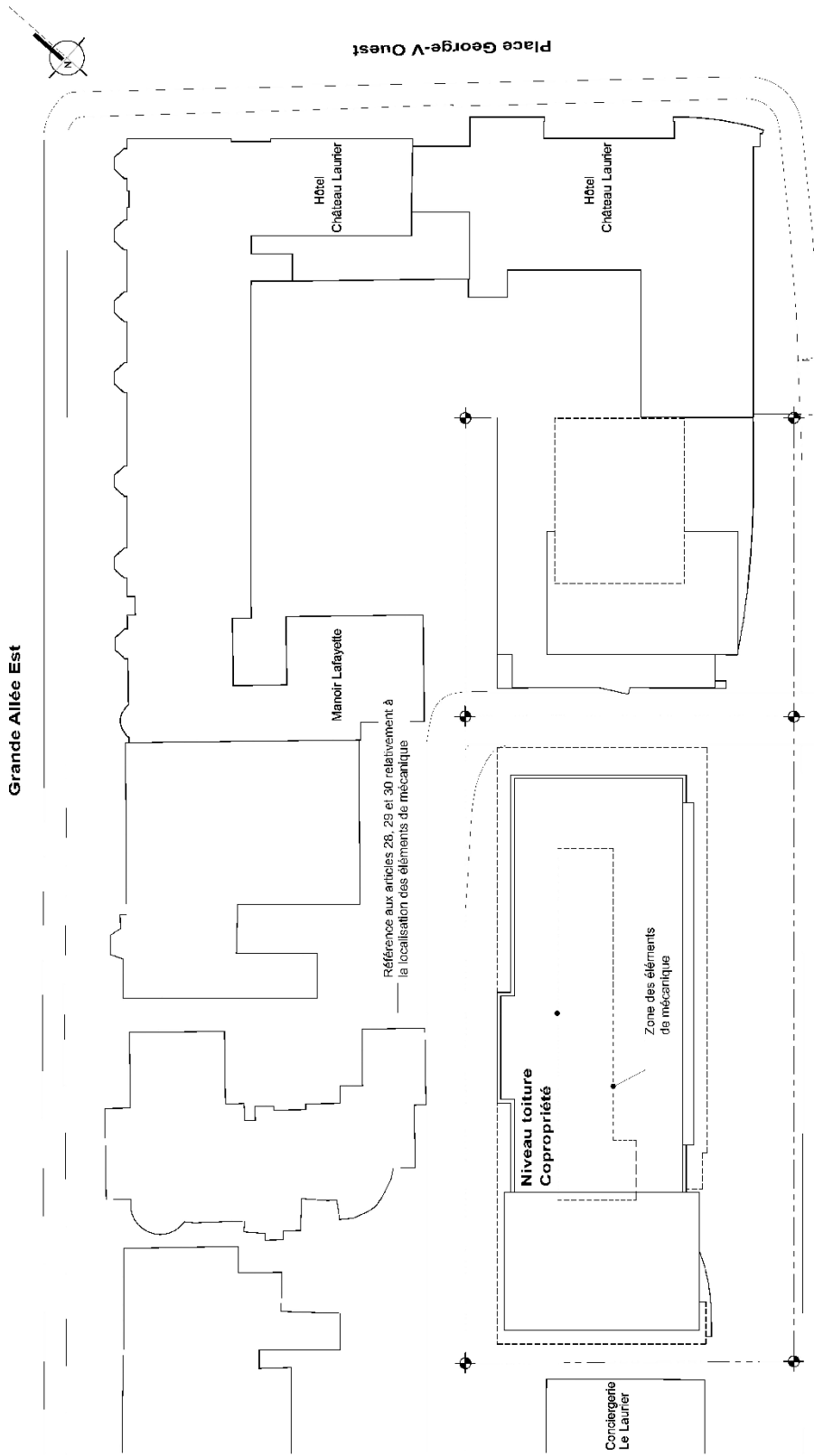
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m

Zone des éléments de mécanique
Rappel de la hauteur de l'Hôtel
Château Laurier existant

Limite du 30,0 m
Limite du 27,0 m
Limite du 25,0 m

Zone des éléments de mécanique

Zone des balcons

F et H

Point géodésique A situé à l'intersection du prolongement de la limite de lot et le centre du trottoir existant.

Point géodésique B situé à l'intersection du prolongement de la limite entre les portions A et B et le centre du trottoir existant.

Zone d'aménagement projetée

- Mur 1
- Mur 2
- Mur 3
- Mur 4
- Mur 5
- Mur 6
- Mur 7



Élévation sud

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

DOCUMENT NUMÉRO 8

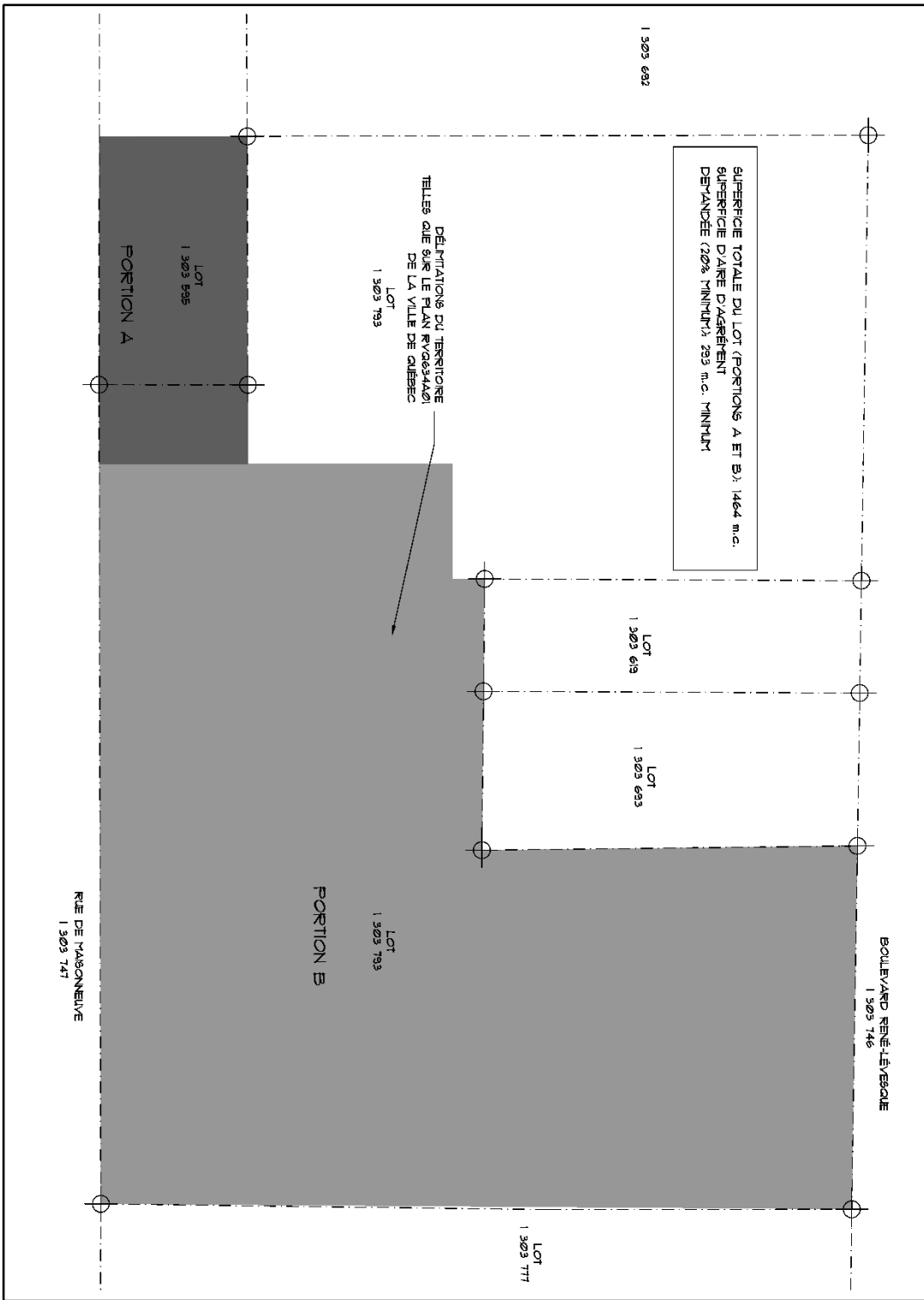
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



| | | | |
|---|----------------------------|--|--|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | | | |
| Propriétaire | SIAI INC. | | |
| Site 138 de Maisonneuve | Québec | | |
| Type de bâtiment | HABITATION MULTIFAMILIAIRE | | |
| Dossier n° | 03-881 | | |
| | | | |
| Architecture LES ARCHIHCTHUS JEAN CÔTE & ASS. 111, rue Saint-Jacques 101 Québec (Québ.) G1K 3W2 Tél. (418) 686-5900 Fax (418) 686-5906 E-mail: cote@lesarchihcthus.com | | | |
| CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 111, rue Saint-Jacques 101 Québec (Québ.) G1K 3W2 Tél. (418) 686-5900 Fax (418) 686-5906 E-mail: cote@lesarchihcthus.com | | | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE | | | |
| Echelle | 1:200 | | |
| Date | 26 mai 2004 | | |
| NOTA L'ingénieur géométriste certifié en vertu de son diplôme d'ingénieur géométriste a vérifié les données cadastrales et a constaté que les limites de lot sont conformes à celles indiquées sur le plan de subdivision ci-dessus. Il n'a pas constaté de modification à ces limites. Aucune délimitation de terrain n'a été effectuée. Il n'a pas constaté de violation de la réglementation en matière de zonage ou de règlement d'urbanisme. Il n'a pas constaté de violation de la réglementation en matière de zonage ou de règlement d'urbanisme. Il n'a pas constaté de violation de la réglementation en matière de zonage ou de règlement d'urbanisme. Il n'a pas constaté de violation de la réglementation en matière de zonage ou de règlement d'urbanisme. Il n'a pas constaté de violation de la réglementation en matière de zonage ou de règlement d'urbanisme. | | | |
| Etage APPROBATION A LA VILLE Spécialité | | | |
| Scellés | | | |
| Construction 1. CÔTE Cadré par O. BOULVIC Dessiné par A. CHEMNERET | Feuille 1 13 | | |

ANNEXE VI

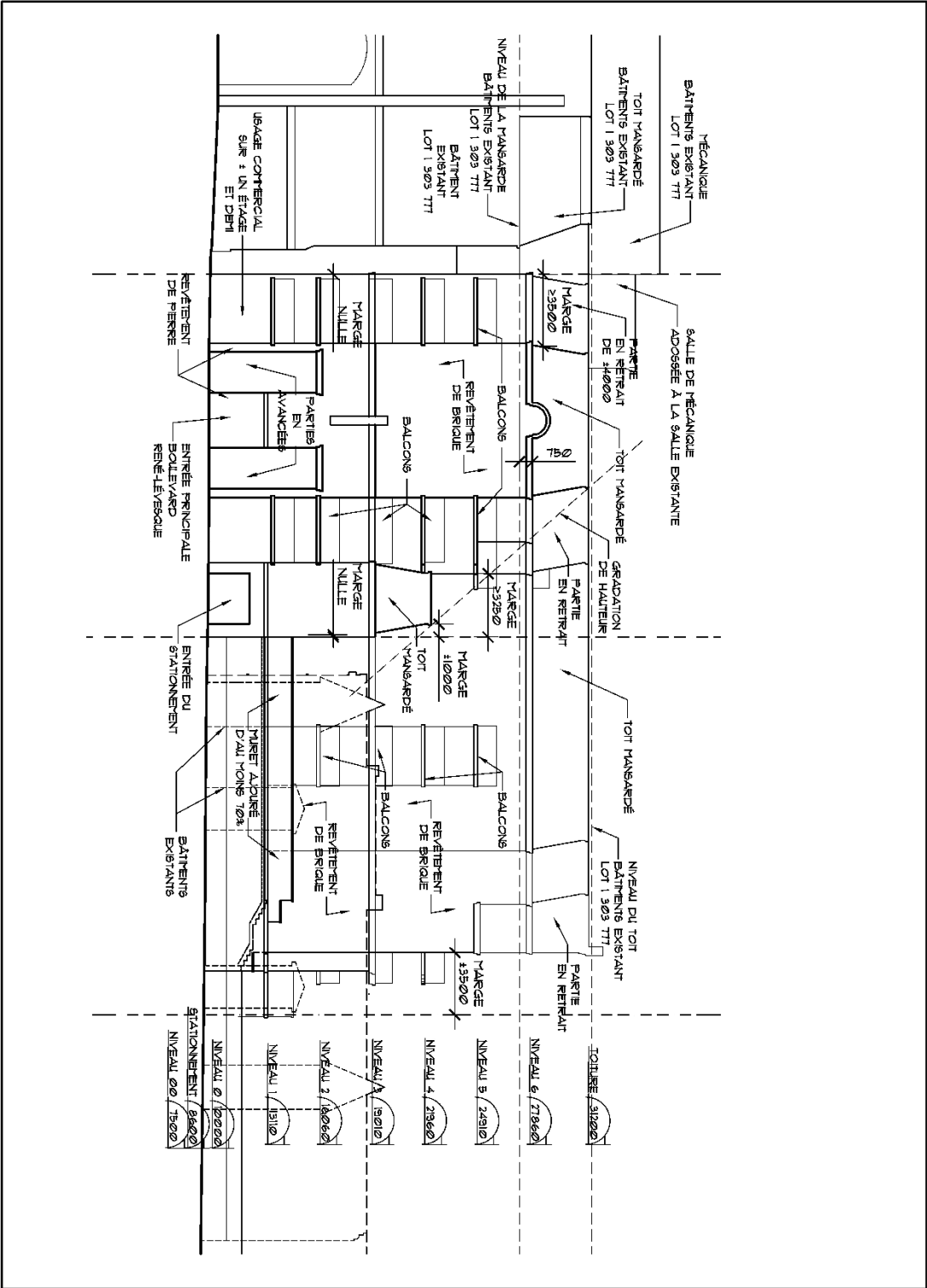
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|---|-----------------------------------|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire | GILLES ROY INC. |
| Sitê 138 de Matane | 3185, RUE DES SAULES |
| Québec | QUÉBEC |
| Type de Bâtiment | MAISONNEUVE |
| Doc# | 172 |
| Dossier n° | 03-891 |
| LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 111, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 2V2 Téléphone : (514) 683-3383 Télécopieur : (514) 683-3386 E-mail : info@jeancote.com | |
| PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION RENÉ-LÉVESQUE | |
| Échelle | 1/200 |
| Date | 26 mai 2004 |
| NOTES L'entrepreneur doit se tenir de ces plans, de la réglementation et des ordonnances en vigueur. L'entrepreneur doit obtenir de la Ville de Québec un permis de construire avant de commencer les travaux. Les dimensions sont indiquées en mètres. Les dimensions sont indiquées en mètres. Les dimensions sont indiquées en mètres. Les dimensions sont indiquées en mètres. | |
| Étages APPROBATION À LA VILLE | |
| Spécificatio: Scada: Scale: 1/2000 1/2000 1/2000 1/2000 1/2000 1/2000 1/2000 | |
| Vérification: A. COYNE Conçu par: G. BOUTIN Dessiné par: A. CHÉRENIER | Feuille: 2 13 |



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

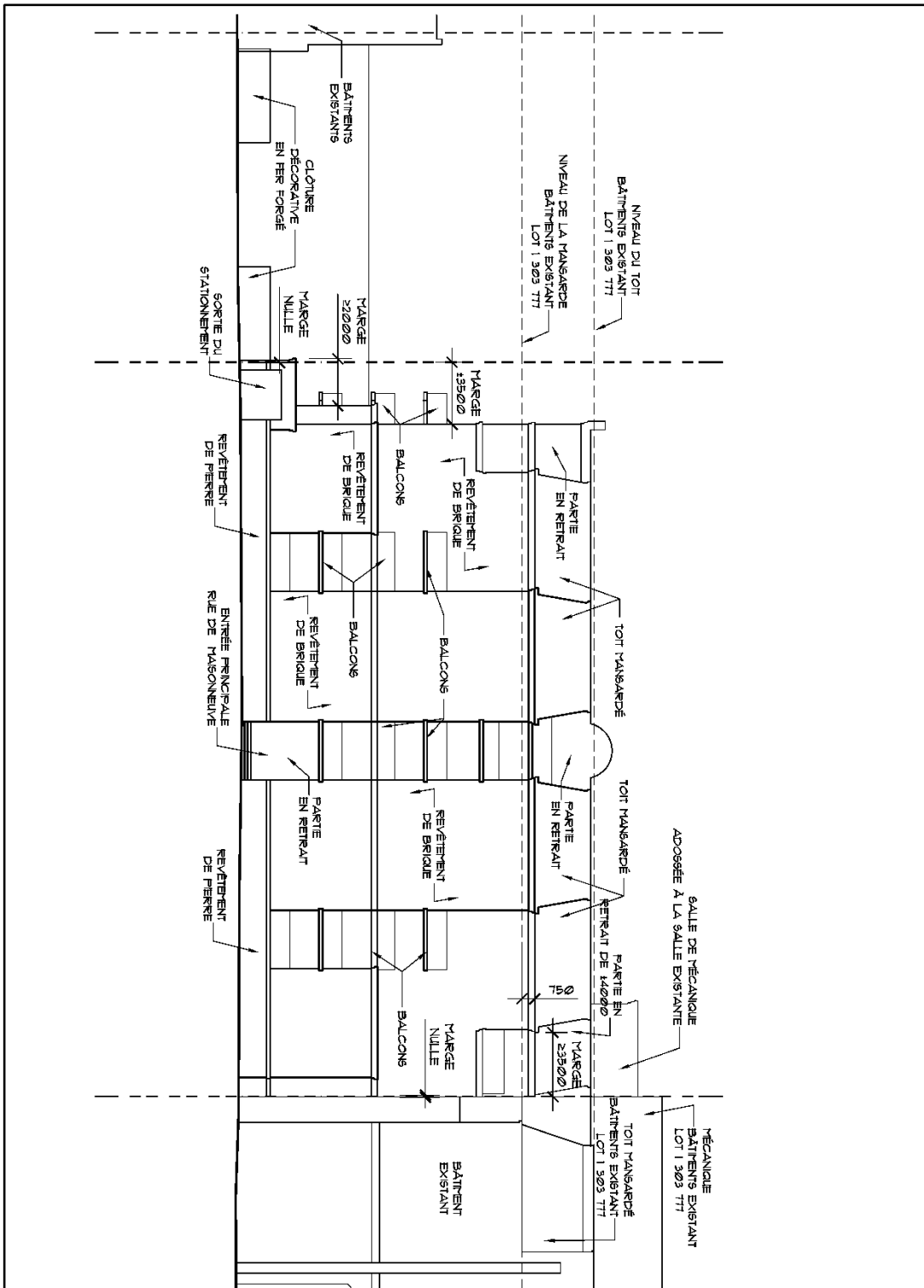
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10B

Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



| | |
|--|---------------------|
| Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Société 138 de Maisonneuve | |
| Titre de la construction MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE | |
| Document no 03491 | |
| Architecte J.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1771, rue Saint-Jacques, 101, St-Hubert Québec (Québec) G1W 2K1 Téléphone: (514) 381-1111 Télécopieur: (514) 381-1112 E-mail: info@jpsarchitecths.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE | |
| Echelle 1/200 | |
| Date 26 mai 2004 | |
| Notes L'architecte garantit que tous les détails de construction sont conformes aux règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Il n'est pas responsable de la vérification de la conformité des plans de construction avec les règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Aucune direction ne devra être donnée par l'architecte sur le terrain. | |
| Étape APPROBATION À LA VILLE | |
| Spécificité | |
| Scale | |
| Architecte J. CÔTE | Feuille 3 |
| Conçu par O. BOULOUX | 13 |
| Dessiné par A. CHEMNERET | |



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

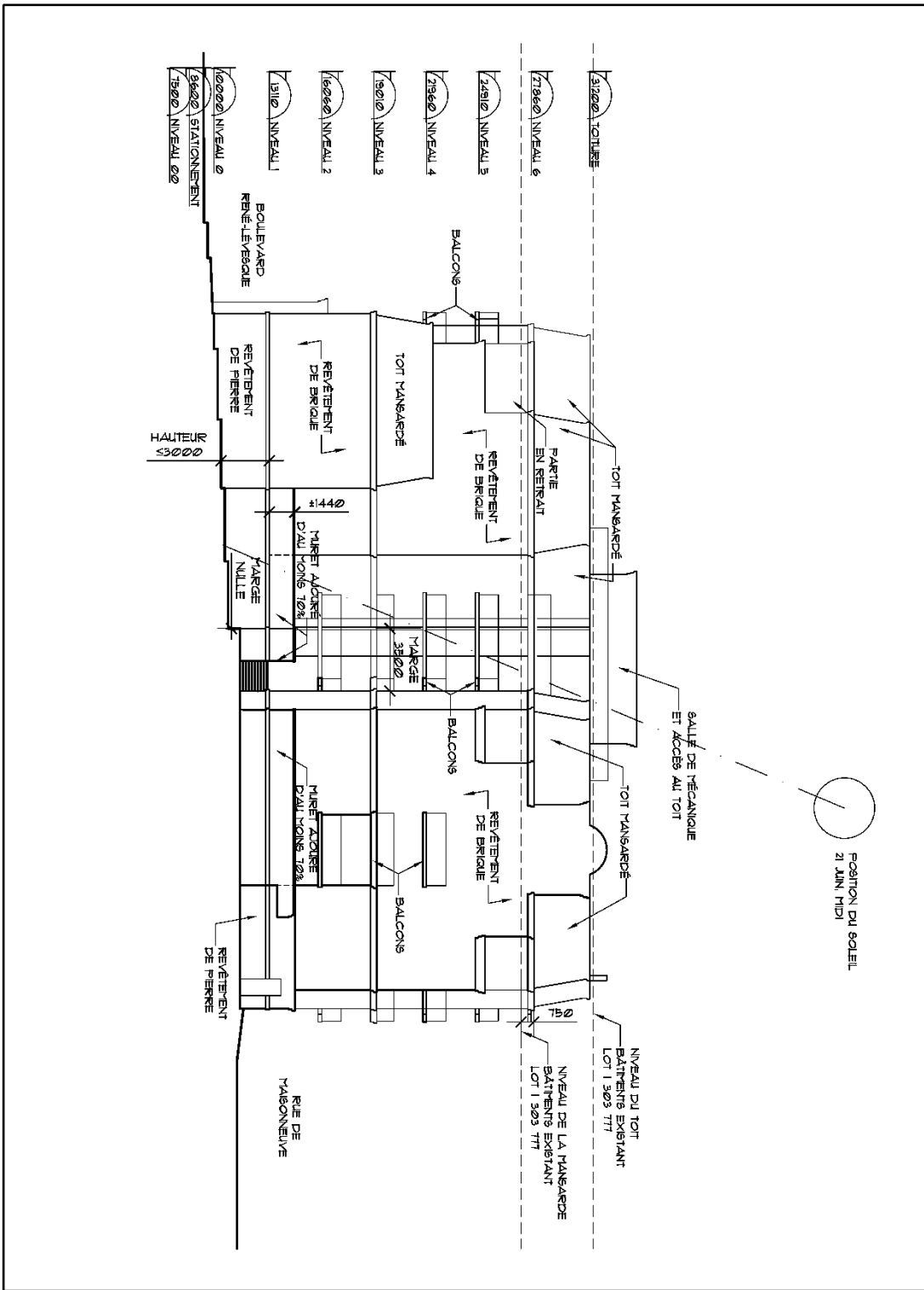
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



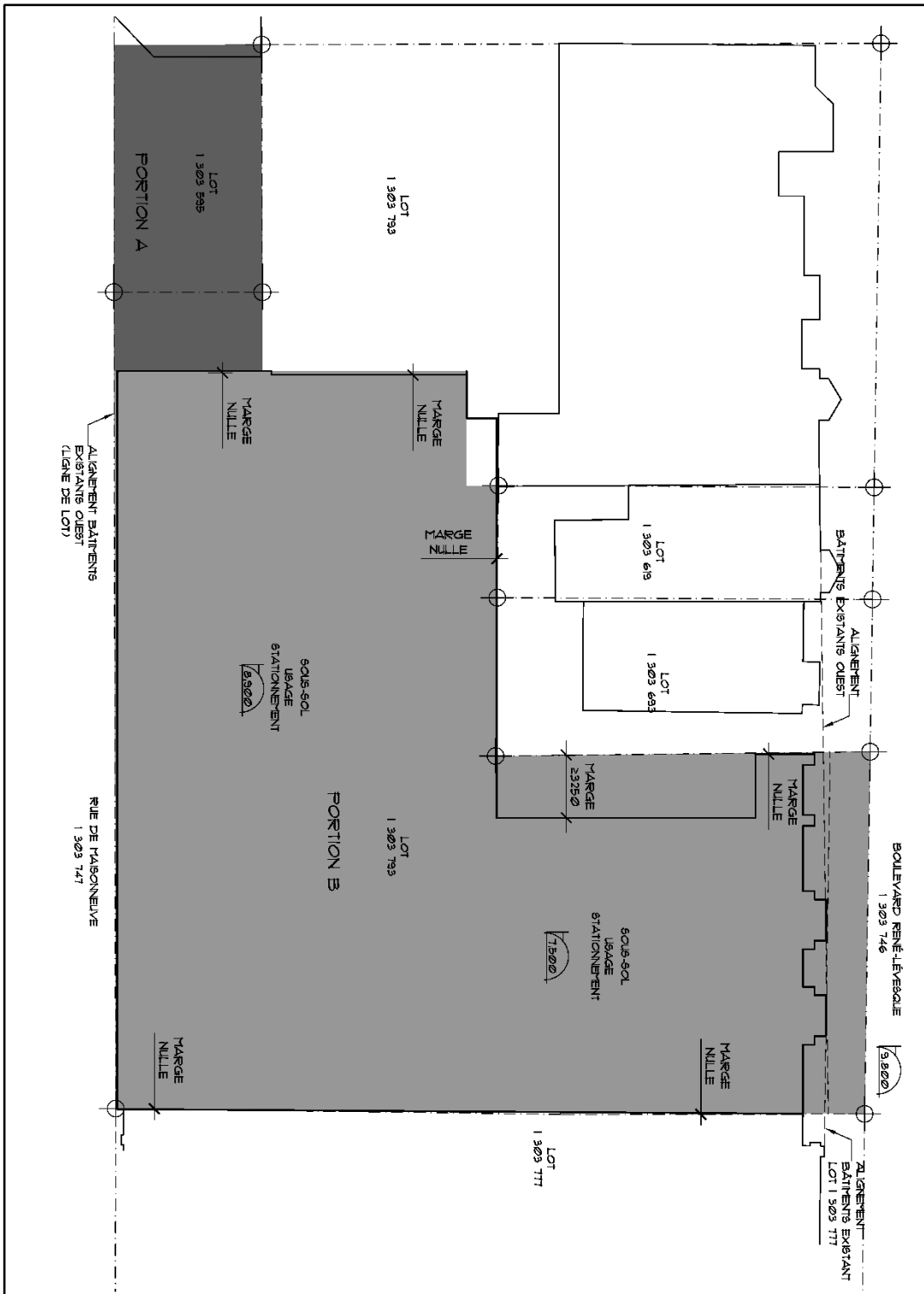
| | |
|--|-------------------------|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire | |
| Site 138 de Saint-Jean | |
| Type de bâtiment | HAUTIMONT MULTIFAMILIAL |
| Dossier no | 03-891 |
| LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue Saint-Jacques, 101 - St-Jacques Québec, Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 | |
| LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue Saint-Jacques, 101 - St-Jacques Québec, Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 393-1000 | |
| PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR | |
| Echelle | 1:200 |
| Date | 26 mai 2004 |
| NOTES L'entrepreneur doit se conformer aux règlements municipaux et provinciaux en matière de construction et de sécurité. Les modifications apportées à ce plan de construction sont la responsabilité de l'entrepreneur. Les modifications apportées à ce plan de construction sont la responsabilité de l'entrepreneur. Les modifications apportées à ce plan de construction sont la responsabilité de l'entrepreneur. | |
| ÉDGE APPROBATION À LA VILLE | |
| Spécialité Scaleau | |
| Approuvé | Feuille 4/13 |
| Approuvé | Feuille 4/13 |
| Approuvé | Feuille 4/13 |
| Approuvé | Feuille 4/13 |

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|---|----------------------------|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec | |
| Type de bâtiment MAISONNEMENT MULTIFAMILIAL Dossier n° 03.851 | |
| Architecture I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitecths.com | |
| Architecte JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitecths.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00 | |
| Echelle 1/200 | Date 28 mai 2004 |
| Notes Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont informatifs et ne constituent pas une garantie de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité exclusive de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins. | |
| Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité | |
| Scale 1/200 | |
| Approuvé À CÔTÉ par O. BOLEVIC | Échelle 5 13 |



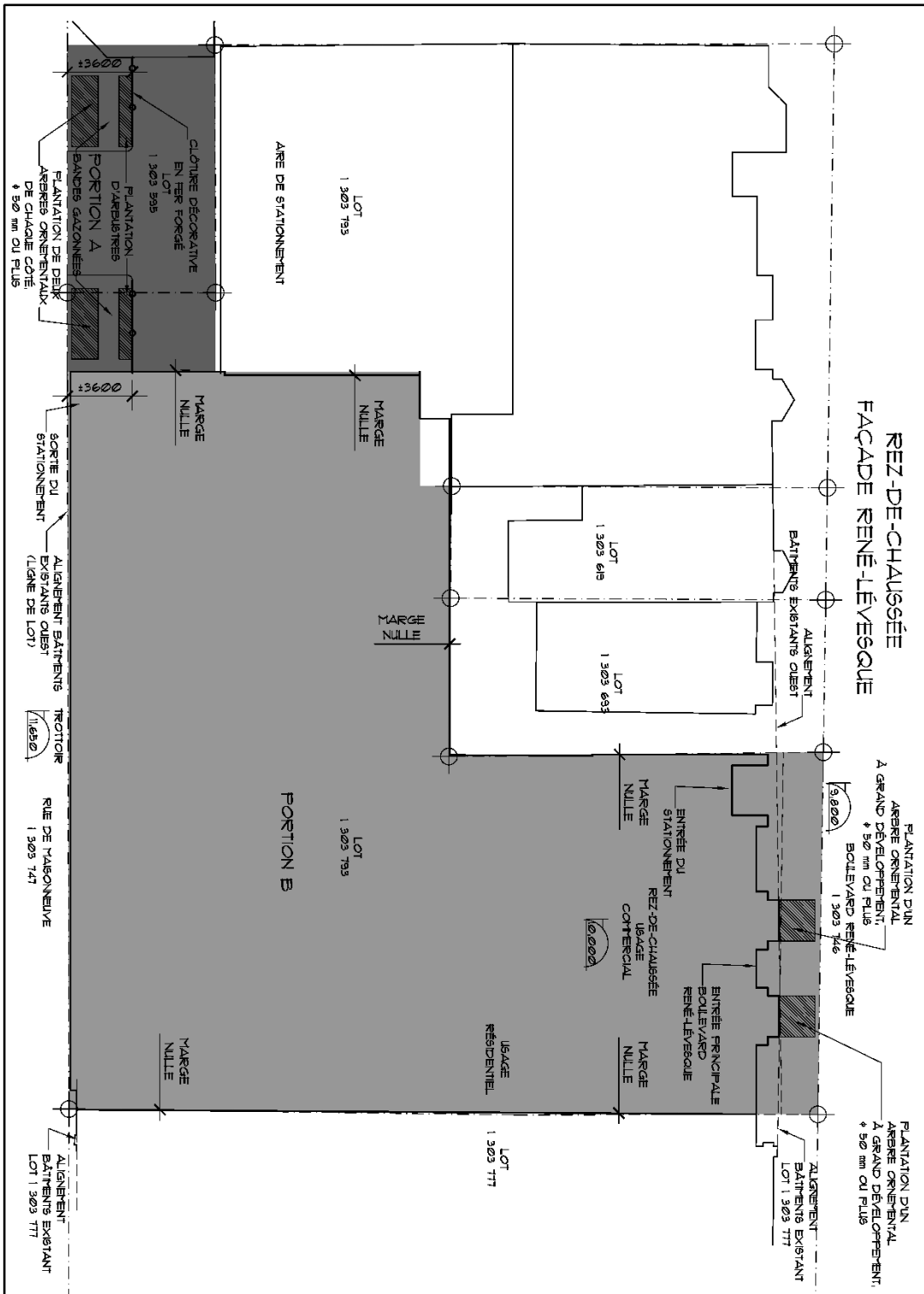
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|--|---|
| PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Site 138 de Mississauga Québec | Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.851 |
| Architecte L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@jesarchitectes.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004 | |
| Notes 1. Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins. | |
| Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité | |
| Signature 6/13 | |

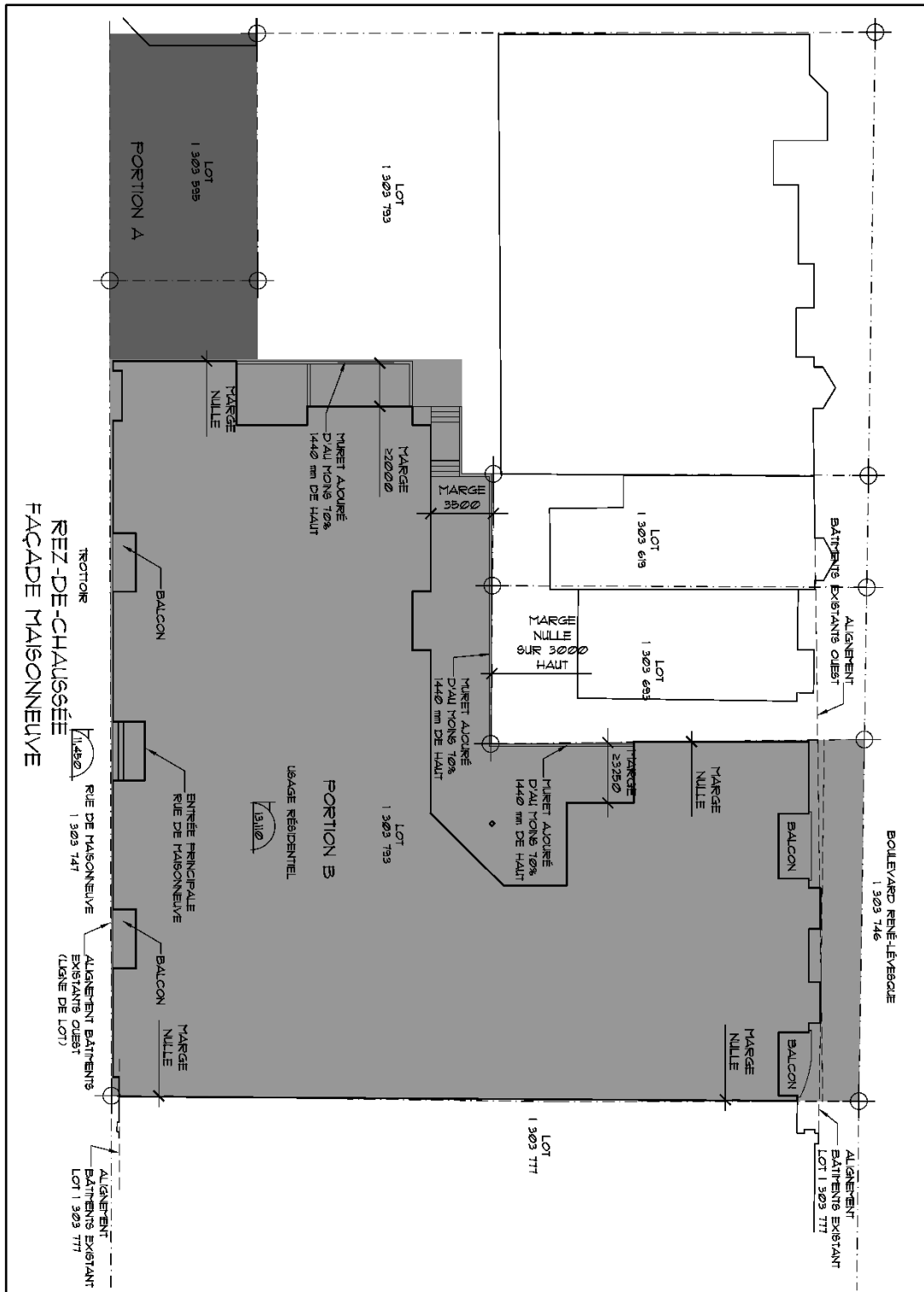


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



| | |
|--|--|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Québec | |
| Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851 | |
| Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com | |
| Architecte JEAN CÔTÉ 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1 | |
| Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004 | |
| NOTES 1. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 2. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 3. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 4. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 5. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 6. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 7. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 8. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 9. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 10. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 11. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 12. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. 13. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. | |
| Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité | |
| Gravaux | |
| Approuvé par O. BOULOC Dessiné par A. CHEMENEVET | |
| 7/13 | |



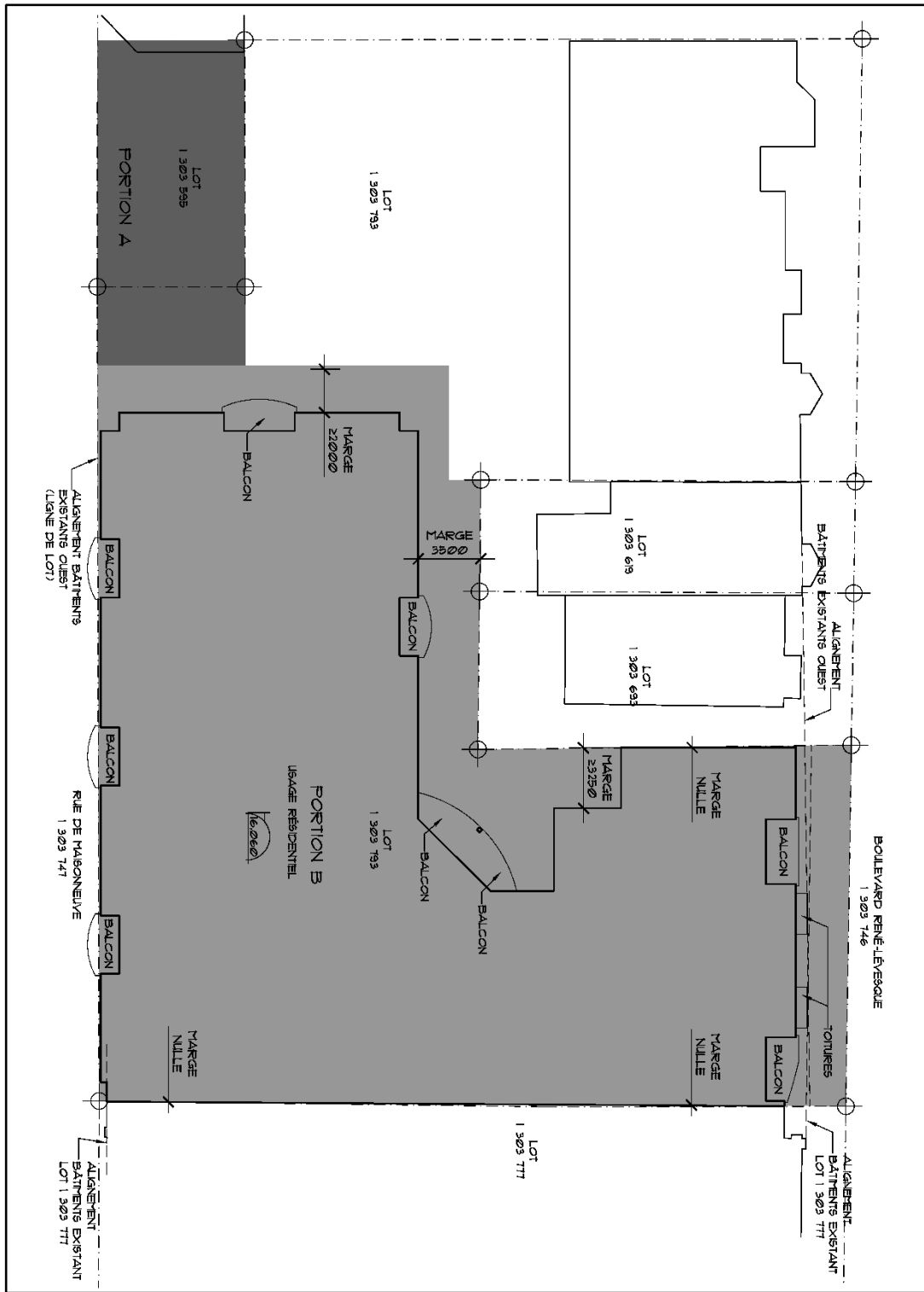
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



| | |
|---|---|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Site 148 de Saint-Jean Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier no 03-891 | |
| ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3066 Courriel: info@jeancote.com | |
| CONSTRUCTEUR PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2 Echelle 1/80 Date 26 mai 2004 | |
| NOTES L'interprétation graphique est tenue de respecter les prescriptions de ce règlement. Les modifications à apporter doivent être signalées au préalable au constructeur. Les modifications à apporter doivent être discutées avec le service de l'aménagement du territoire avant leur mise en œuvre. | |
| Étages APPROBATION A LA VILLE Spécificité Scellé | |
| Approuvé À COÛT PAR Q. MILION Chèque no À CHEQUER | Feuille 8 Sur 13 |



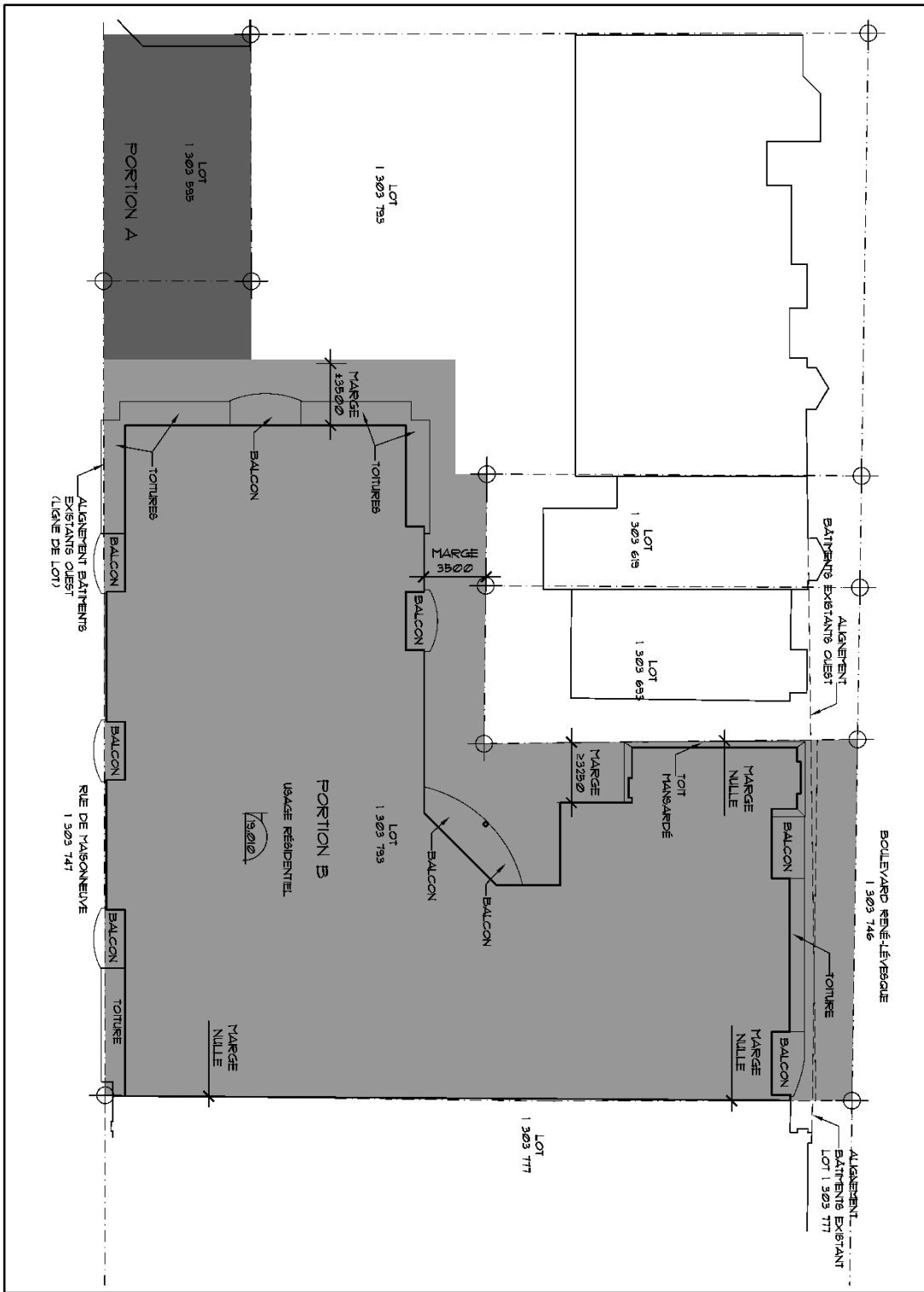
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|--|-------------------------------------|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire | GILLES BOUDON |
| Site 138 de Matane | 138, rue St-Jacques, Matane, Québec |
| Type de bâtiment | MANSARDÉ |
| Document | 03-891 |
| ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 301 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (418) 531-7777 Fax (418) 531-7778 E-mail: atelier@jeancote.com | |
| PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004 | |
| NOTES 1. L'interprétation graphique des dimensions est laissée à la charge de l'exécutant. 2. Les dimensions sont en mètres. 3. Les dimensions sont en mètres. 4. Les dimensions sont en mètres. 5. Les dimensions sont en mètres. 6. Les dimensions sont en mètres. 7. Les dimensions sont en mètres. 8. Les dimensions sont en mètres. 9. Les dimensions sont en mètres. 10. Les dimensions sont en mètres. 11. Les dimensions sont en mètres. 12. Les dimensions sont en mètres. 13. Les dimensions sont en mètres. | |
| ÉLÈGE APPROBATION À LA VILLE Spécialité Scellés | |
| Vérifié par A. CÔTE | Approuvé par A. CÔTE |
| Dessiné par O. BÉGIN | Approuvé par O. BÉGIN |
| Dessiné par A. CHEMNERET | Approuvé par A. CHEMNERET |



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

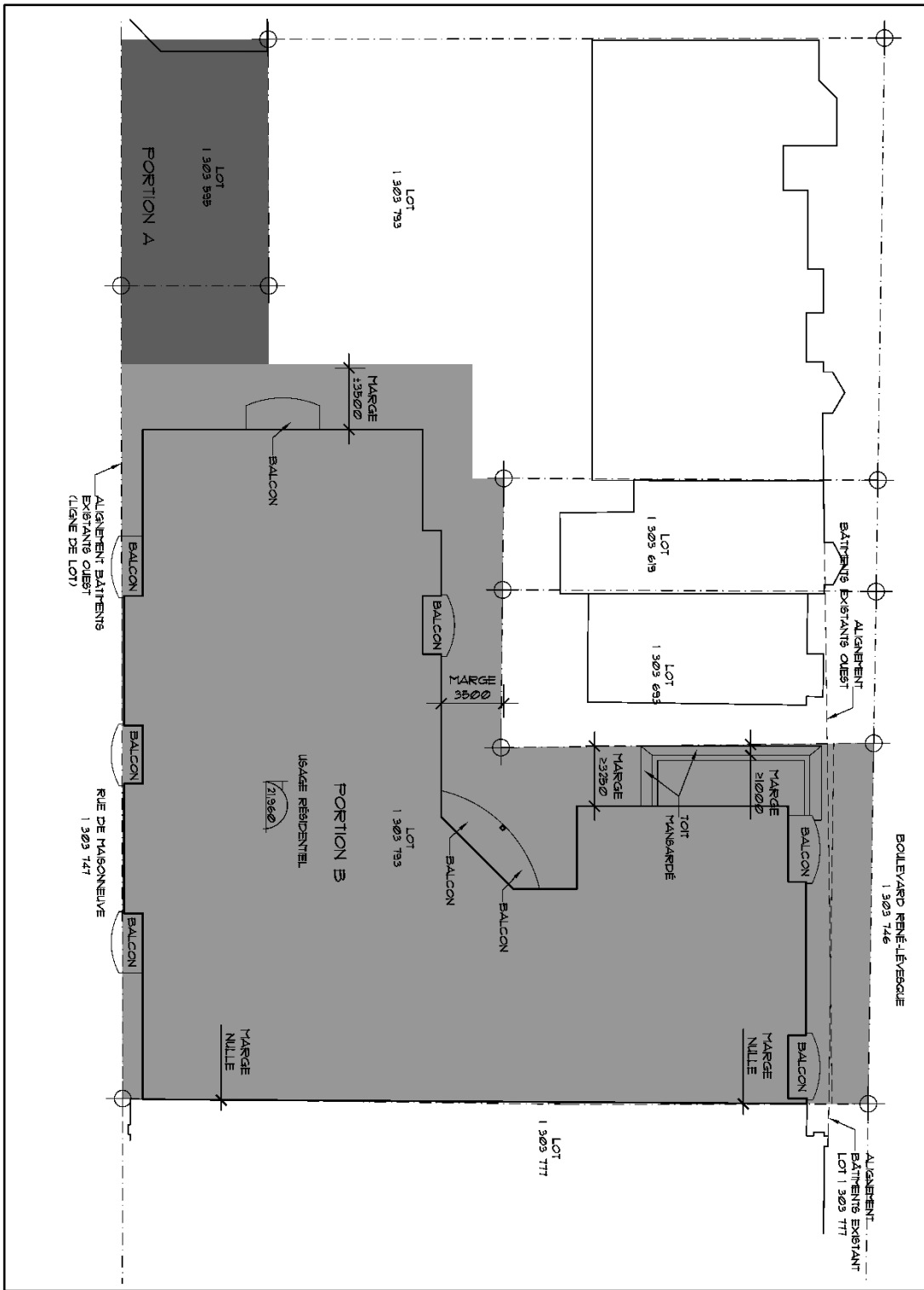
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|--|--|
| PROJET | |
| LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire | État 130 de Maisonneuve |
| Site | 1303 793, 1303 777, 1303 619, 1303 633, 1303 599, 1303 589 |
| Type de bâtiment | HABITATION MULTIFAMILIALE |
| Dossier n° | 03-891 |
| PRN R. CÔTÉ, ARCHITECTE INC. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5, Tél. 692-0861 Fax 692-3046, Email: info@prncote.com | |
| Architecte LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5, Tél. 692-0861 Fax 692-3046, Email: info@prncote.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4 | |
| Echelle | 1:200 |
| Date | 26 mai 2004 |
| NOTA L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des marges avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et ne constitue pas une garantie de l'architecte. Le présent plan de construction est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute modification doit être soumise à l'architecte et à la Ville de Québec. Toute discussion sur les détails doit être soumise à l'architecte et à la Ville de Québec. | |
| Étape APPROBATION À LA VILLE | |
| Spécifications Scale | |
| Approuvé par A. CÔTÉ | Approuvé par G. BOULOUË 10/13 |
| Dessiné par A. CHÉRENIÈRE | Approuvé par A. CHÉRENIÈRE |

ANNEXE VI

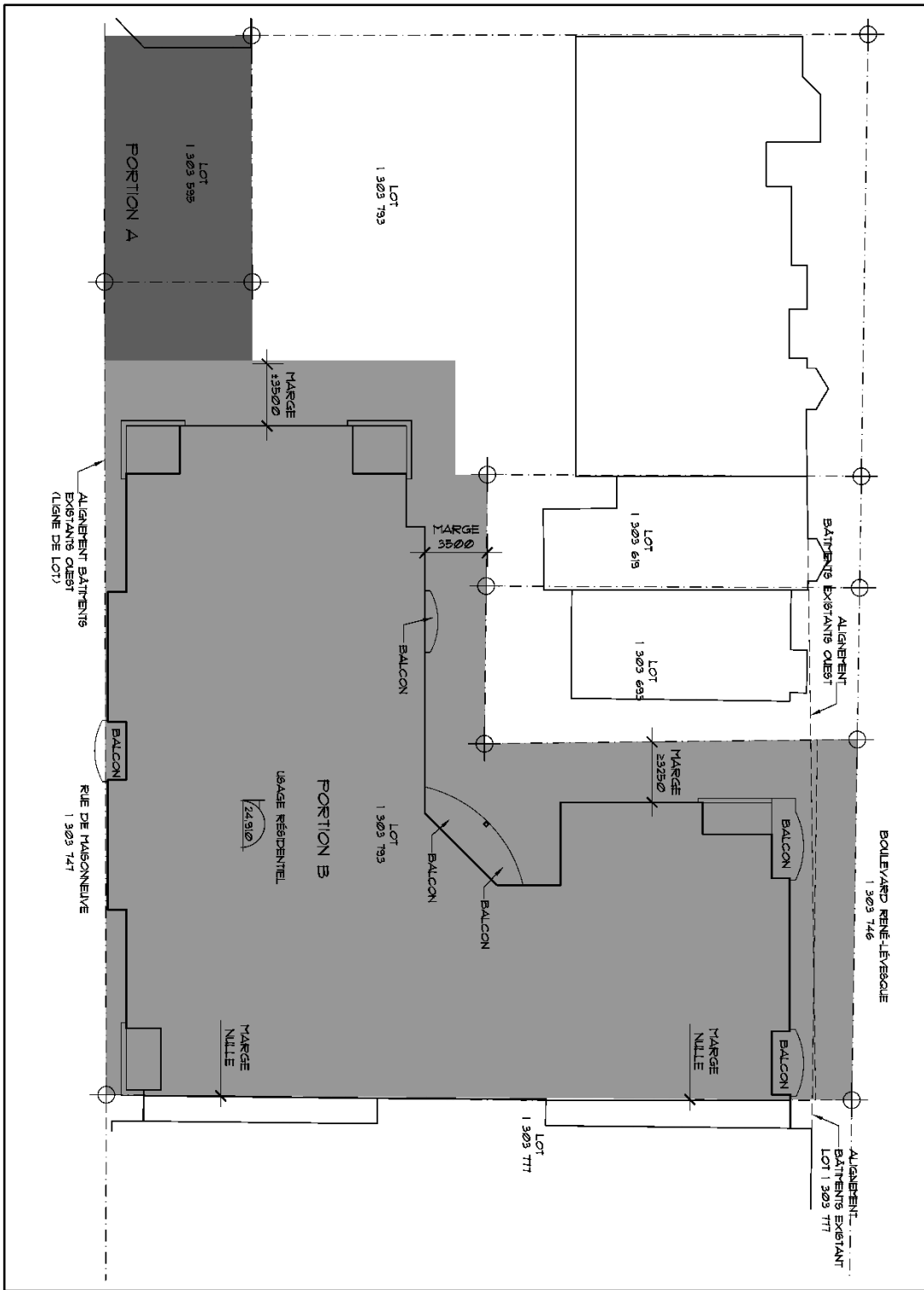
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|---|----------------------------|
| Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Administration Multirésidentielle Dossier n° 034951 | |
| Architecte I.P.S. ARCHITECTHS 1771, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Québec) G1R 1A1 Téléphone: (514) 399-1111 Télécopieur: (514) 399-1112 Courriel: info@ipsarchitecths.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5 | |
| Echelle 1:200 | |
| Date 26 mai 2004 | |
| Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le maître d'ouvrage. Aucune érection de travaux ne sera effectuée sans l'approbation écrite de la Ville de Québec. Toute violation de ces dispositions sera poursuivie conformément à la Loi sur l'accès à l'information. | |
| Étape APPROBATION À LA VILLE | |
| Spécificité Spécificité | |
| Statut Statut | |
| Approuvé À côté Contre par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMNERET | Feuille 11 13 |



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

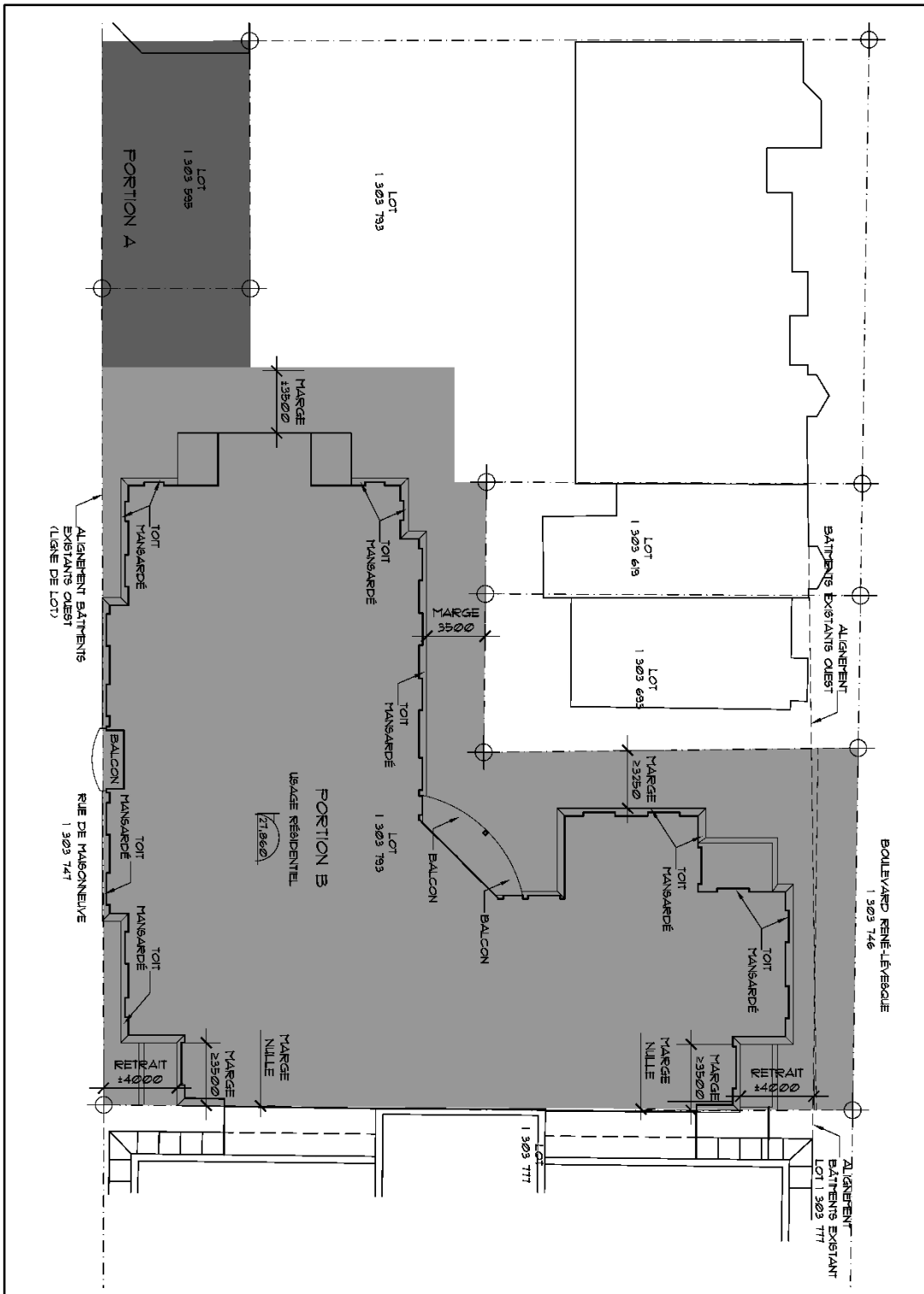
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| | |
|--|--|
| PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE | |
| Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec | |
| Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851 | |
| Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax: (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, tel. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax: (514) 861-1101 E-mail: info@lascote.com | |
| Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6 | |
| Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004 | |
| NOTES 1. Le plan de construction doit être vérifié par un ingénieur ou un architecte agréé. Toute erreur ou omission dans ce plan de construction sera la responsabilité de l'architecte. Aucune modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. | |
| Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité | |
| Grade: | |
| Approuvé le 12/13 | Approuvé par O. BOLLUC Dessiné par A. CHEMNERET |



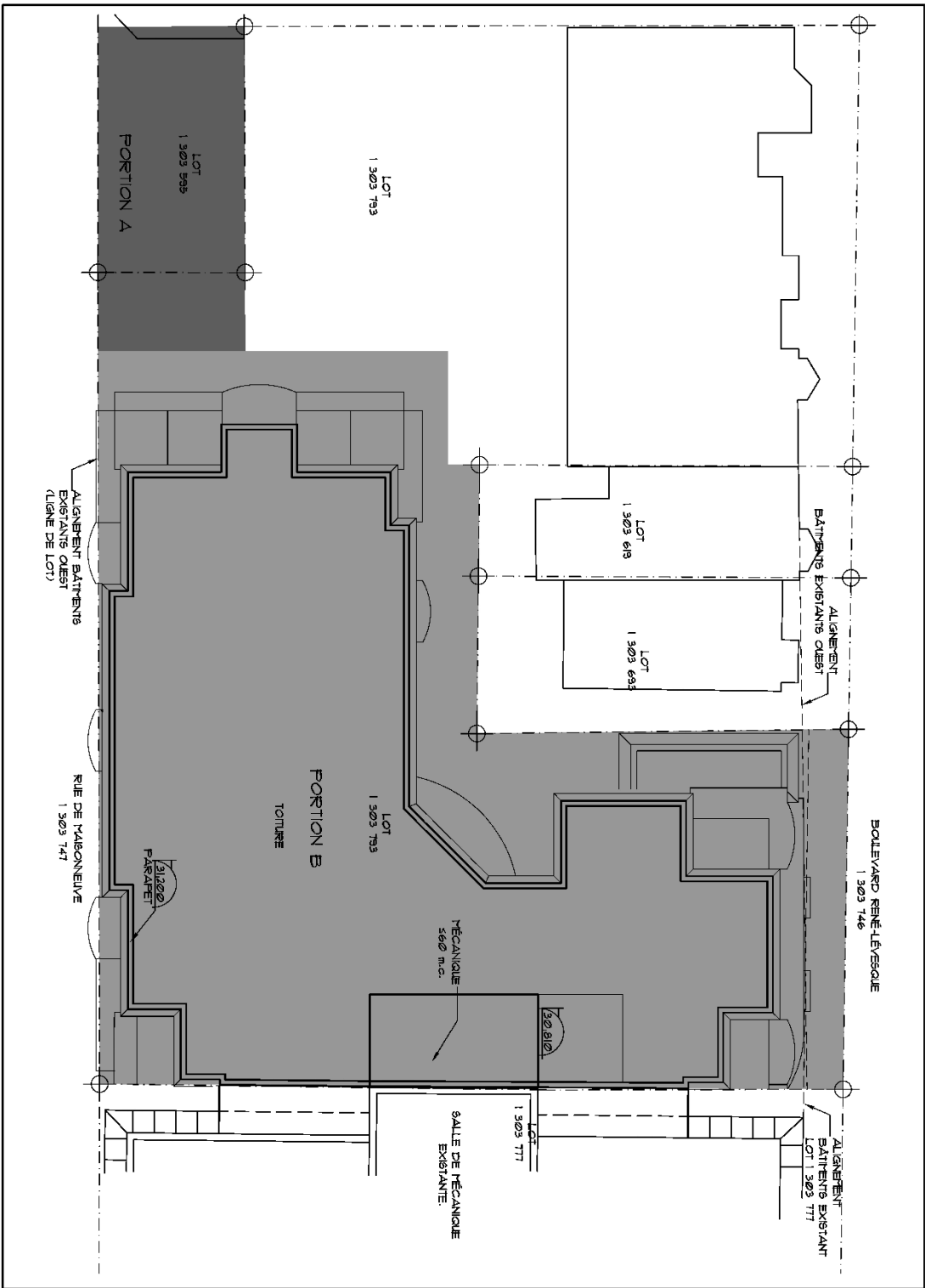
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET
LES TERRASSES MAISONNEUVE

Propriétaire
 Cité 138 de Maisonneuve
 Québec
 Type de bâtiment
 HABITATION MULTIFAMILIALE
 Dossier n° 03-891

ARCHITECTURE
 LES ARCHITECTES
 JEAN CÔTÉ & ASS.
 771, rue Saint-Jacques, 101
 Québec (Qué.) G1K 3V2
 Tél.: (514) 399-2341
 Fax: (514) 399-2342
 E-mail: info@jeancote.ca

TITRE
 PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT

Echelle 1/200
 Date 28 mai 2004

NOTES
 L'entrepreneur doit se tenir de son côté de toutes les dimensions indiquées. Toutes les dimensions doivent être prises au plus près de la ligne de construction de référence. Toute modification de plan doit être soumise à l'approbation de la Ville de Québec.

ÉTAPE
 APPROBATION À LA VILLE

| | |
|--------------|------|
| Élaboré par | J.C. |
| Approuvé par | M.M. |
| Approuvé par | M.M. |
| Approuvé par | M.M. |

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

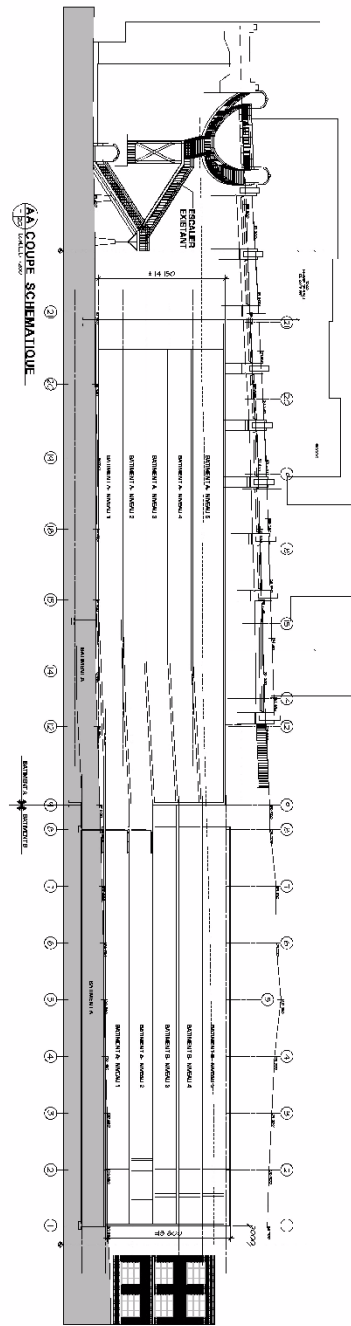
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

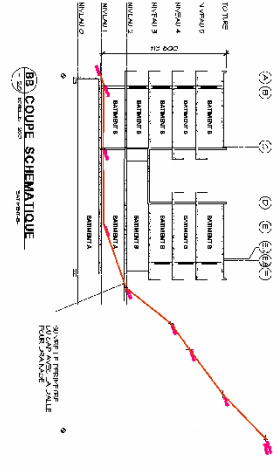
DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

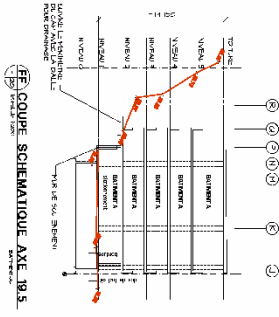
PLANS DE CONSTRUCTION



AA COUPE SCHEMATIQUE



BB COUPE SCHEMATIQUE



FF COUPE SCHEMATIQUE AXE 18.5

PROJET
 1.4
 BAISSE
 APPROUVÉE
 ÉLEVATIONS
 2018

PROJETANT
 GILBERT BÉGIN
 ARCHITECTES
 1100, RUE D'ARLON
 MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1A1
 TEL. 514 393-1111
 FAX 514 393-1112

PROJETANT
 GILBERT BÉGIN
 ARCHITECTES
 1100, RUE D'ARLON
 MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1A1
 TEL. 514 393-1111
 FAX 514 393-1112

PROJETANT
 GILBERT BÉGIN
 ARCHITECTES
 1100, RUE D'ARLON
 MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1A1
 TEL. 514 393-1111
 FAX 514 393-1112

PROJETANT
 GILBERT BÉGIN
 ARCHITECTES
 1100, RUE D'ARLON
 MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1A1
 TEL. 514 393-1111
 FAX 514 393-1112

PROJETANT
 GILBERT BÉGIN
 ARCHITECTES
 1100, RUE D'ARLON
 MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1A1
 TEL. 514 393-1111
 FAX 514 393-1112



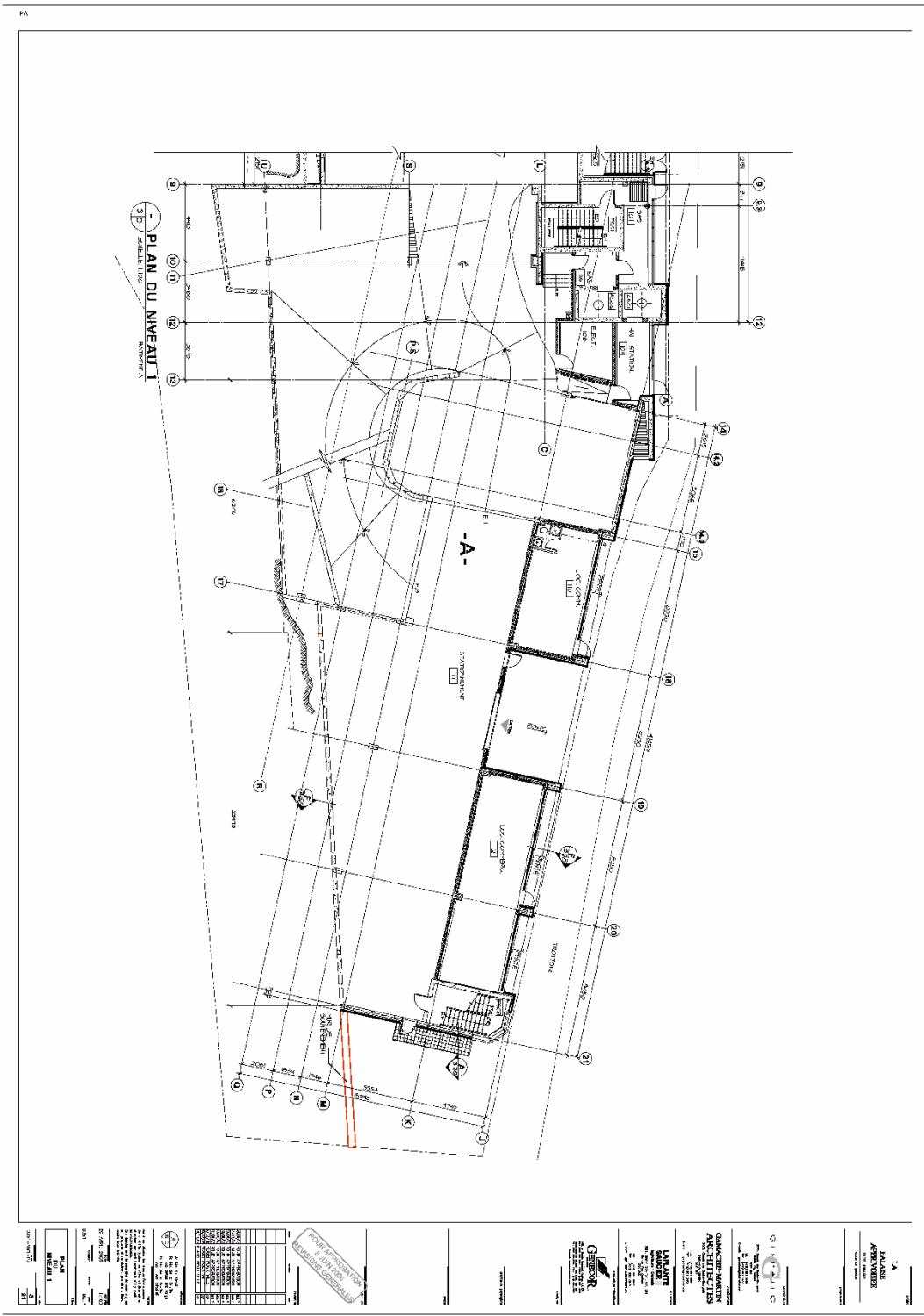
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



| ÉLÉMENTS | PROFONDEUR | ÉTENDUE |
|----------|------------|---------|
| 1 | 100 | 100 |
| 2 | 150 | 150 |
| 3 | 200 | 200 |
| 4 | 250 | 250 |
| 5 | 300 | 300 |
| 6 | 350 | 350 |
| 7 | 400 | 400 |
| 8 | 450 | 450 |
| 9 | 500 | 500 |
| 10 | 550 | 550 |

POUR APPROUVER
 ENVOYER À LA MAIRIE
 EN 2 COPIES

PROJET : ...
 DATE : ...
 ÉCHELLE : ...

GÉNÉRIK
 ARCHITECTES
 1000, AVENUE ...
 TEL. : ...
 FAX : ...

DANCOCHÉ MARTIN
 ARCHITECTES
 1000, AVENUE ...
 TEL. : ...
 FAX : ...

L.A.
 BARRÉ
 ÉRIC MARTEL
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



VILLE DE
QUÉBEC

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

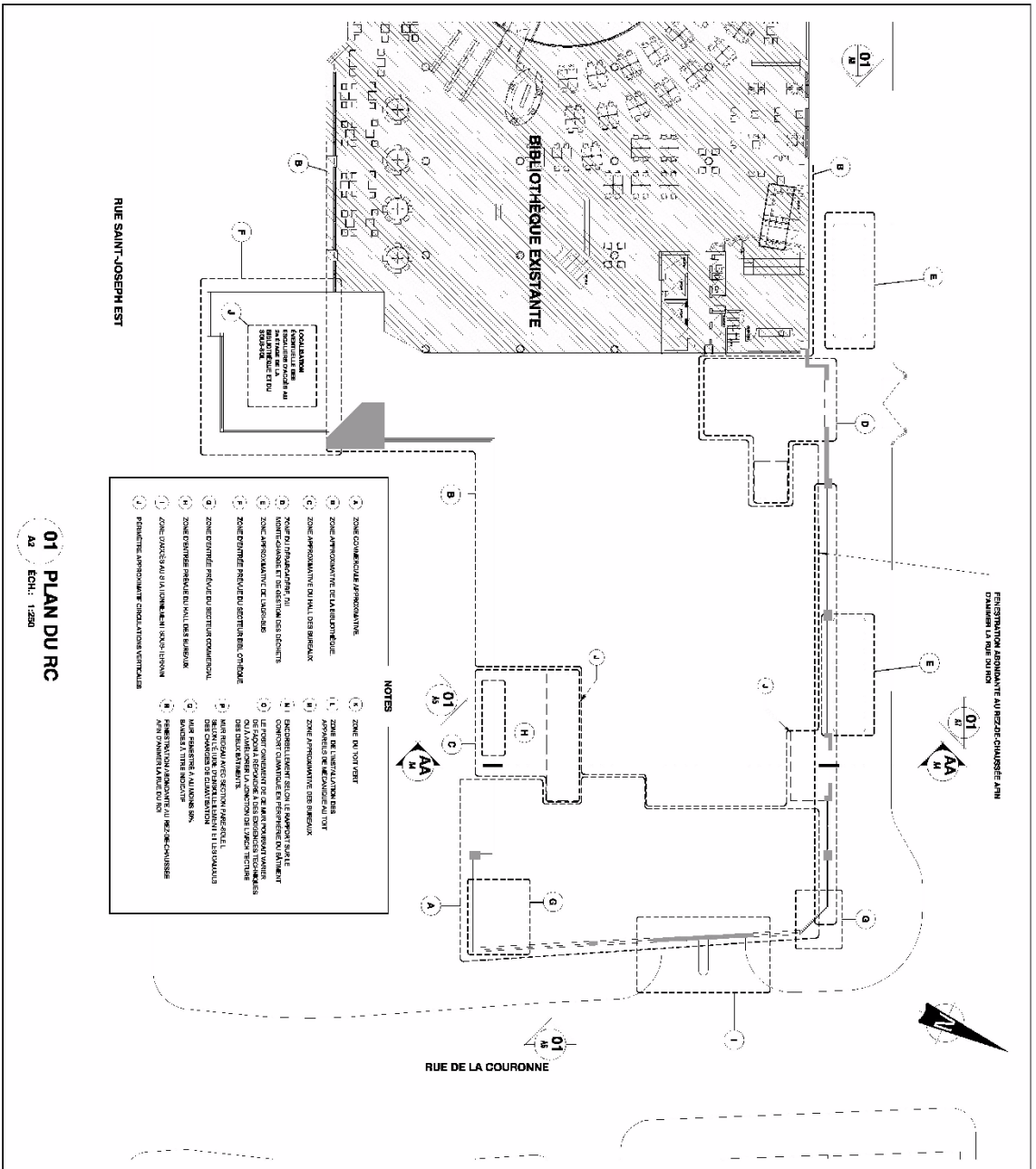
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN DU RC
 A2 ÉCH. : 1/250

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROUVÉE
 - 2. ZONE EN VOIE D'ÊTRE
 - 3. ZONE DE L'URBANISME EN TRANSITION
 - 4. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 5. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 6. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 7. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 8. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 9. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 10. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 11. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 12. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 13. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 14. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 15. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 16. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 17. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 18. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 19. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT
 - 20. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU D'IMPASSEMENT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

REVISIONS

| N° | DATE | DESCRIPTION |
|----|----------|--|
| 1 | 07/07/07 | 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. |
| 2 | 10/07/07 | 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. |
| 3 | 10/07/07 | 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. |

SCHEMATA

FORMAT RÉDUIT

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, Québec
 G1R 1H1
 418 528 2200
 418 528 2202

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, ce qui équivaut à 39,5 mètres (40 mètres) (niveau proéminent), ce qui équivaut à la hauteur du bâtiment à 40,5 mètres (niveau proéminent). Ce niveau inclut les équipements de chauffage et de climatisation.

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais flexibles et innovants.



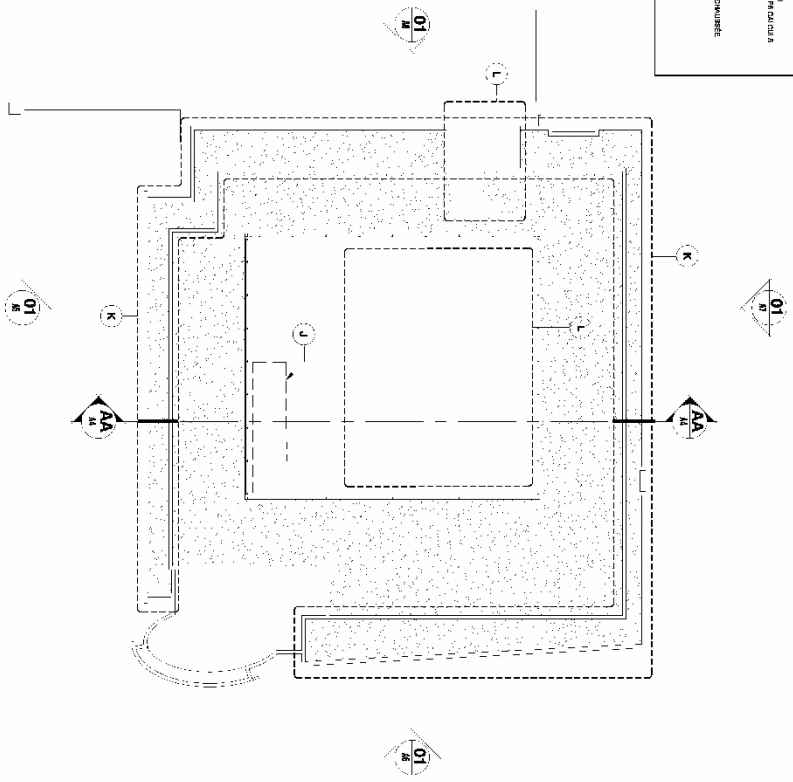
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
 - C ZONE APPROPRIATIVE DU PAVILLON BUREAUX
 - D ZONE D'INDUSTRIE
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - F ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - G ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - H ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - I ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - J ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - K ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - L ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - M ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - N ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - O ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - P ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - Q ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - R ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - S ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - T ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - U ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - V ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - W ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - X ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - Y ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES
 - Z ZONE D'INDUSTRIE PRÉCISÉE EN UNION DE ZONES



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites concernés à ST est inférieure au niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse existante, ce qui équivaut à un niveau inférieur à l'équipement de réhabilitation sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables.

REVISIONS

| N° | DATE | DESCRIPTION |
|----|------------|-------------|
| 1 | 2008-11-17 | PROJET |
| 2 | 2008-11-17 | PROJET |
| 3 | 2008-11-17 | PROJET |
| 4 | 2008-11-17 | PROJET |
| 5 | 2008-11-17 | PROJET |
| 6 | 2008-11-17 | PROJET |
| 7 | 2008-11-17 | PROJET |
| 8 | 2008-11-17 | PROJET |
| 9 | 2008-11-17 | PROJET |
| 10 | 2008-11-17 | PROJET |
| 11 | 2008-11-17 | PROJET |
| 12 | 2008-11-17 | PROJET |
| 13 | 2008-11-17 | PROJET |
| 14 | 2008-11-17 | PROJET |
| 15 | 2008-11-17 | PROJET |
| 16 | 2008-11-17 | PROJET |
| 17 | 2008-11-17 | PROJET |
| 18 | 2008-11-17 | PROJET |
| 19 | 2008-11-17 | PROJET |
| 20 | 2008-11-17 | PROJET |
| 21 | 2008-11-17 | PROJET |
| 22 | 2008-11-17 | PROJET |
| 23 | 2008-11-17 | PROJET |
| 24 | 2008-11-17 | PROJET |
| 25 | 2008-11-17 | PROJET |
| 26 | 2008-11-17 | PROJET |
| 27 | 2008-11-17 | PROJET |
| 28 | 2008-11-17 | PROJET |
| 29 | 2008-11-17 | PROJET |
| 30 | 2008-11-17 | PROJET |
| 31 | 2008-11-17 | PROJET |
| 32 | 2008-11-17 | PROJET |
| 33 | 2008-11-17 | PROJET |
| 34 | 2008-11-17 | PROJET |
| 35 | 2008-11-17 | PROJET |
| 36 | 2008-11-17 | PROJET |
| 37 | 2008-11-17 | PROJET |
| 38 | 2008-11-17 | PROJET |
| 39 | 2008-11-17 | PROJET |
| 40 | 2008-11-17 | PROJET |
| 41 | 2008-11-17 | PROJET |
| 42 | 2008-11-17 | PROJET |
| 43 | 2008-11-17 | PROJET |
| 44 | 2008-11-17 | PROJET |
| 45 | 2008-11-17 | PROJET |
| 46 | 2008-11-17 | PROJET |
| 47 | 2008-11-17 | PROJET |
| 48 | 2008-11-17 | PROJET |
| 49 | 2008-11-17 | PROJET |
| 50 | 2008-11-17 | PROJET |

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

514 392-2222

A3

FORMAT RÉDUIT



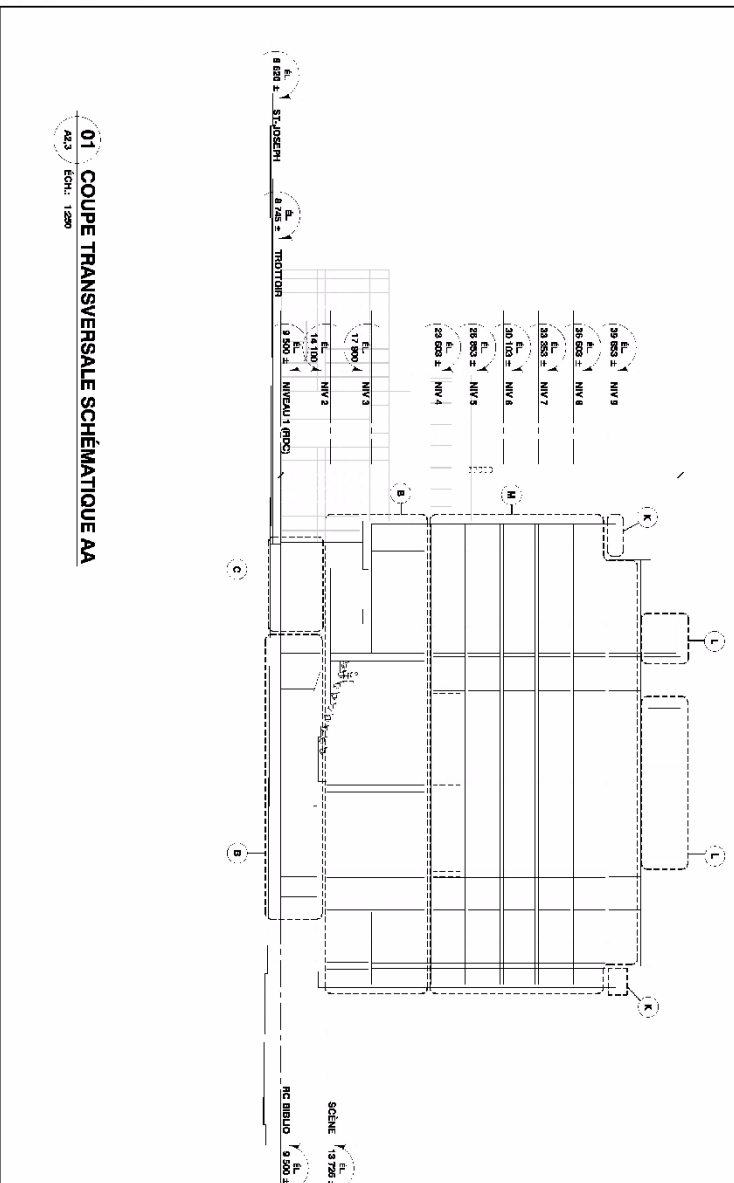
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES.
 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.



STQM

350, BOUL. DE LA RUE DU QUÉBEC 100
 Québec (Québec) G1R 5R5
 Téléphone : 418 681-1111
 Télécopieur : 418 681-1112
 Courriel : info@stqm.com

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 27 mètres au-dessus du niveau de base (niveau géodésique), ou qui équivaut à hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa toiture.

Utilisateur de plans/autres notes et données, sans réserves et imprévus.

| Révisions | |
|-----------|--------------------------------|
| 1 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 2 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 3 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 4 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 5 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 6 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 7 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 8 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 9 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 10 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 11 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 12 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 13 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 14 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 15 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 16 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 17 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 18 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 19 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 20 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 21 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 22 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 23 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 24 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 25 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 26 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 27 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 28 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 29 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 30 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 31 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 32 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 33 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 34 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 35 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 36 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 37 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 38 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 39 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 40 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 41 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 42 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 43 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 44 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 45 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 46 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 47 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 48 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 49 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |
| 50 | PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION |

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STPMI MAINTIEN
 S.L.
 MAINTIEN COMMERCIAL
 S.L.
 MAINTIEN COMMERCIAL
 S.L.

1:200
 21.3x29.7cm
 4250



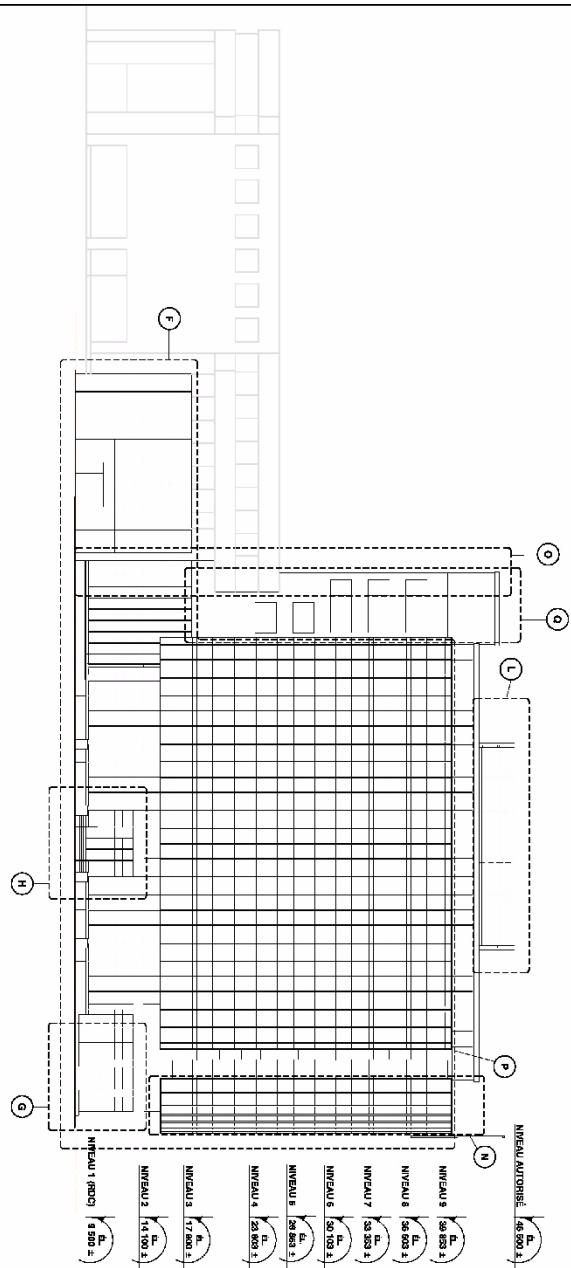
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- ① ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - ② ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ③ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ④ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑤ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑥ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑦ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑧ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑨ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑩ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑪ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑫ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑬ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑭ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑮ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑯ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑰ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑱ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑲ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑳ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉑ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉒ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉓ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉔ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉕ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉖ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉗ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉘ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉙ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉚ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉛ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉜ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉝ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉞ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉟ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊱ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊲ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊳ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊴ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊵ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊶ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊷ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊸ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊹ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊺ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊻ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊼ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊽ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊾ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊿ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE



1 ÉLEVATION SUD
Ech. : 1 : 250

Architecture :

STGM

51, rue de la Rivière
Montréal, Québec H2T 1S1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2222
www.stgm.com

ST-GAS, JOYVIER
Associés Architectes

11, boulevard de la Rivière
Montréal, Québec H2T 1S1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2222
www.stgm.com

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs minces et transparents

Le budget maximal autorisé pour les travaux d'architecture sur les sites commerciaux, industriels et résidentiels est du même ordre de grandeur, ce qui établit la hauteur du bâtiment à 40 mètres. Niveau godaillonné. Ce niveau inclut les dépenses de construction sur le terrain.

| NO | DESCRIPTION | REVISION | DATE | PAR |
|----|-------------|-----------------------------|------|-----|
| 1 | 07/05/18 | DECOUPE A A VILLE DE QUÉBEC | 06 | |
| 2 | 07/05/18 | DECOUPE A A VILLE DE QUÉBEC | 06 | |
| 3 | 07/05/18 | DECOUPE A A VILLE DE QUÉBEC | 06 | |
| 4 | 07/05/18 | DECOUPE A A VILLE DE QUÉBEC | 06 | |
| 5 | 07/05/18 | DECOUPE A A VILLE DE QUÉBEC | 06 | |

Scale : 1 : 250

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

| STATION L'URBAIN | SL |
|------------------|--------|
| STATION L'URBAIN | 818 57 |
| STATION L'URBAIN | 1400 |

2008-11-17 84-308 A5

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

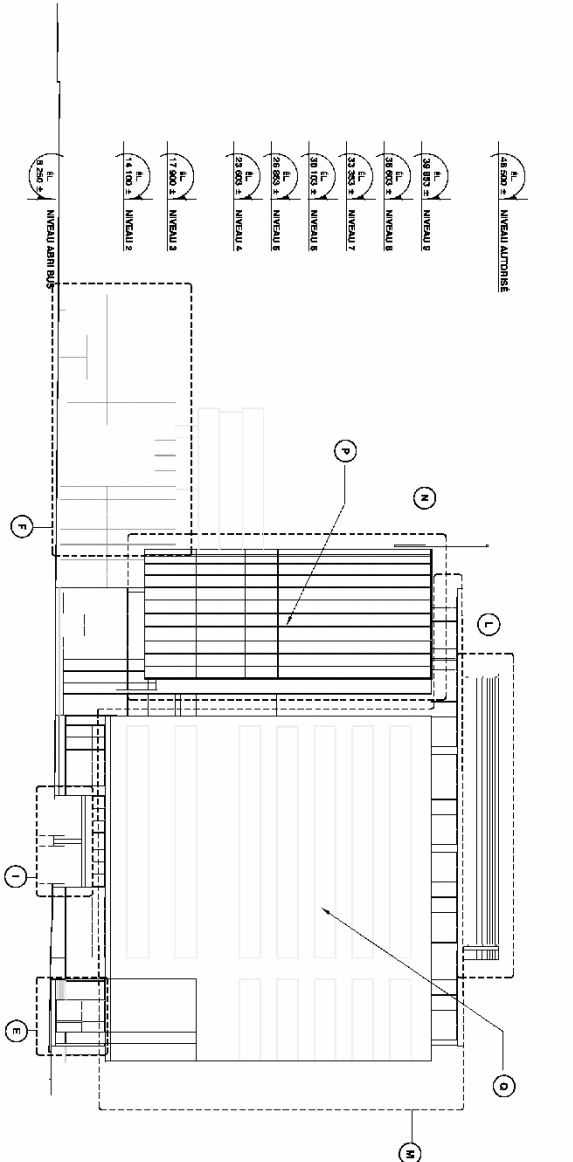


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE D'UNITE URB
 - 3 ZONE DE REQUALIFICATION AMENAGEE ET RECONSTRUITE
 - 4 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 5 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 6 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 7 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 8 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 9 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 10 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 11 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 12 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 13 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 14 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 15 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 16 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 17 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 18 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 19 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 20 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 21 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 22 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 23 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 24 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 25 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 26 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 27 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 28 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 29 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 30 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 31 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 32 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 33 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 34 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 35 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 36 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 37 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 38 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 39 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 40 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 41 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 42 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 43 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 44 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 45 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 46 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 47 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 48 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 49 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 50 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 51 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 52 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 53 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 54 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 55 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 56 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 57 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 58 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 59 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 60 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 61 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 62 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 63 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 64 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 65 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 66 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 67 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 68 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 69 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 70 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 71 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 72 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 73 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 74 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 75 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 76 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 77 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 78 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 79 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 80 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 81 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 82 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 83 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 84 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 85 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 86 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 87 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 88 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 89 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 90 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 91 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 92 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 93 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 94 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 95 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 96 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 97 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 98 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 99 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN
 - 100 ZONE D'AMENAGEMENT URBAIN



1 ÉLEVATION EST
A2.3
ECH.: 1:250

Architecture :

STGM

55, rue de la Rivière
Québec, Québec G1R 1H1
Téléphone : 418 398 8888
Fax : 418 398 8888
E-mail : info@stgm.com

ST-GAS, VOYAGER
25, rue de la Rivière
Québec, Québec G1R 1H1
Téléphone : 418 398 8888
Fax : 418 398 8888
E-mail : info@stgm.com

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles conceptions de plans de construction de la bâtisse, conformément à la loi 44.1 (nouveau processus), ce qui établit le hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau glacis). Ce niveau sera basé sur l'équipement de mesure sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et façades.

| NO | DESCRIPTION | DATE | REVISION | PROJ |
|----|-------------|-----------------------------|----------|------|
| 5 | 07/05/14 | DEPT A. A. VIL. E. DE QJ380 | | MS |
| 4 | 07/05/14 | DEPT A. A. VIL. F. DE QJ380 | | MS |
| 3 | 07/05/14 | DEPT A. A. VIL. E. DE QJ380 | | MS |
| 2 | 07/05/14 | DEPT A. A. VIL. E. DE QJ380 | | MS |
| 1 | 07/05/14 | DEPT A. A. VIL. E. DE QJ380 | | MS |
| 00 | 07/05/14 | DEPT A. A. VIL. E. DE QJ380 | | MS |

Scale :

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

| STPM | LIBRARIEN | SL |
|------|-----------|------|
| 1208 | 1208 | 1208 |
| 1208 | 1208 | 1208 |



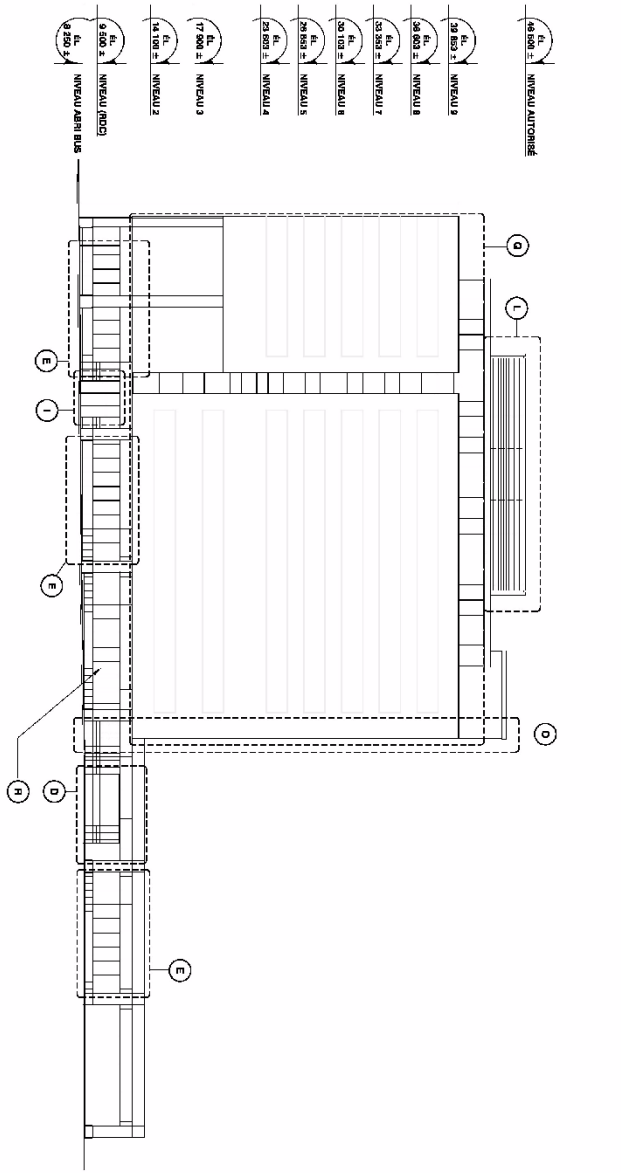
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE D'APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE D'UN TOIT VERT
 - 3 ZONE D'APPROXIMATIVE DE L'AMBIENTIQUE
 - 4 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA MÉCANIQUE AU TOIT
 - 5 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 6 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 7 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 8 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 9 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 10 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 11 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 12 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 13 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 14 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 15 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 16 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 17 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 18 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 19 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 20 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 21 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 22 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 23 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 24 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 25 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 26 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 27 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 28 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 29 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 30 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 31 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 32 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 33 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 34 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 35 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 36 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 37 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 38 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 39 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 40 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 41 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 42 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 43 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 44 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 45 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 46 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 47 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 48 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 49 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 50 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 51 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 52 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 53 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 54 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 55 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 56 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 57 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 58 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 59 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 60 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 61 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 62 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 63 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 64 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 65 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 66 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 67 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 68 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 69 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 70 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 71 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 72 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 73 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 74 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 75 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 76 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 77 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 78 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 79 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 80 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 81 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 82 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 83 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 84 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 85 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 86 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 87 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 88 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 89 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 90 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 91 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 92 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 93 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 94 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 95 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 96 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 97 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 98 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 99 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES
 - 100 ZONE D'APPROXIMATIVE DES BARRIÈRES



1 ÉLEVATION NORD
A2.3 ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3T 1V1
Téléphone : 514 392 2222
Fax : 514 392 2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 37 mètres supplémentaires au-dessus du rez-de-chaussée de la destination, comme à 3,2 mètres au-dessus du rez-de-chaussée de la destination, ce qui donne la hauteur du bâtiment à 40,2 mètres (niveau grossier). Ce résultat inclut les quatre mètres de hauteur sur le volume.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux.

| REVISION | DESCRIPTION | DATE |
|----------|--------------------------------------|------|
| 5 | 07/06/14 DÉPÔT A. A. VILLE DE QUÉBEC | 06 |
| 4 | 07/05/14 DÉPÔT A. A. VILLE DE QUÉBEC | 06 |
| 3 | 07/04/14 DÉPÔT A. A. VILLE DE QUÉBEC | 06 |
| 2 | 06/19/14 DÉPÔT A. A. VILLE DE QUÉBEC | 06 |
| 1 | 06/11/14 DÉPÔT A. A. VILLE DE QUÉBEC | 06 |
| 0 | 04/07/14 | 06 |

Scale : 1/50 (plan) / 1/25 (élévation)

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

| | |
|-----------------|----|
| STÉPHAN LAMARCA | SL |
| STÉPHAN LAMARCA | SL |
| 1288-11-17 | A7 |



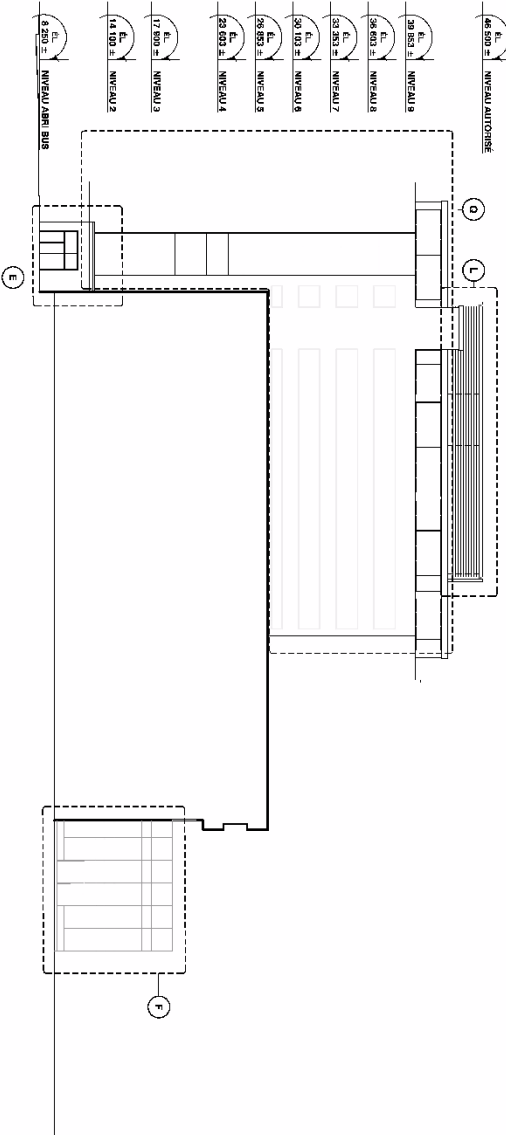
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 3 ZONE APPROPRIATIVE D'UN ICI SERVICES
 - 4 ZONE D'ÉDIFICATION DE MONTRESCHÈME ET DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS
 - 5 ZONE APPROPRIATIVE POUR MARCHÉ
 - 6 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 7 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 8 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 9 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 10 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 11 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 12 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 13 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 14 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 15 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 16 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 17 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 18 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 19 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 20 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 21 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 22 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 23 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 24 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 25 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 26 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 27 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 28 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 29 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 30 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 31 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 32 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 33 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 34 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 35 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 36 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 37 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 38 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 39 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 40 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 41 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 42 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 43 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 44 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 45 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 46 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 47 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 48 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 49 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 50 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 51 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 52 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 53 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 54 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 55 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 56 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 57 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 58 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 59 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 60 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 61 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 62 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 63 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 64 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 65 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 66 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 67 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 68 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 69 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 70 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 71 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 72 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 73 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 74 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 75 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 76 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 77 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 78 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 79 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 80 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 81 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 82 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 83 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 84 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 85 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 86 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 87 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 88 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 89 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 90 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 91 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 92 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 93 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 94 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 95 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 96 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 97 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 98 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 99 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE
 - 100 ZONE D'ÉDIFICATION DE BLOC, D'ÉDIFICATION DE



1
ÉLEVATION OUEST
ÉCH. : 1 : 250

Architecture :

 500, boulevard Desjardins, bureau 102
 Québec, QC H2W 1Y1
 Téléphone : (418) 663-2200
 Télécopieur : (418) 663-2201
 Site Web : www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la division, convenu à 5,5 mètres de niveau par rapport au niveau du terrain existant. Les équipements de mécanisme sur le balcon.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs magnifiques.

| ÉLEVATIONS | |
|------------|-------------------------------------|
| 5 | 07/05/18 37'00" A LA V.F. DE QUÉBEC |
| 4 | 07/05/18 36'00" A LA V.F. DE QUÉBEC |
| 3 | 07/05/18 35'00" A LA V.F. DE QUÉBEC |
| 2 | 07/05/18 34'00" A LA V.F. DE QUÉBEC |
| 1 | 07/05/18 33'00" A LA V.F. DE QUÉBEC |
| No | Description |
| 1 | 1567-1/171 |
| 2 | 1567-1/171 |
| 3 | 1567-1/171 |
| 4 | 1567-1/171 |
| 5 | 1567-1/171 |
| 6 | 1567-1/171 |
| 7 | 1567-1/171 |
| 8 | 1567-1/171 |
| 9 | 1567-1/171 |
| 10 | 1567-1/171 |
| 11 | 1567-1/171 |
| 12 | 1567-1/171 |
| 13 | 1567-1/171 |
| 14 | 1567-1/171 |
| 15 | 1567-1/171 |
| 16 | 1567-1/171 |
| 17 | 1567-1/171 |
| 18 | 1567-1/171 |
| 19 | 1567-1/171 |
| 20 | 1567-1/171 |
| 21 | 1567-1/171 |
| 22 | 1567-1/171 |
| 23 | 1567-1/171 |
| 24 | 1567-1/171 |
| 25 | 1567-1/171 |
| 26 | 1567-1/171 |
| 27 | 1567-1/171 |
| 28 | 1567-1/171 |
| 29 | 1567-1/171 |
| 30 | 1567-1/171 |
| 31 | 1567-1/171 |
| 32 | 1567-1/171 |
| 33 | 1567-1/171 |
| 34 | 1567-1/171 |
| 35 | 1567-1/171 |
| 36 | 1567-1/171 |
| 37 | 1567-1/171 |
| 38 | 1567-1/171 |
| 39 | 1567-1/171 |
| 40 | 1567-1/171 |
| 41 | 1567-1/171 |
| 42 | 1567-1/171 |
| 43 | 1567-1/171 |
| 44 | 1567-1/171 |
| 45 | 1567-1/171 |
| 46 | 1567-1/171 |
| 47 | 1567-1/171 |
| 48 | 1567-1/171 |
| 49 | 1567-1/171 |
| 50 | 1567-1/171 |
| 51 | 1567-1/171 |
| 52 | 1567-1/171 |
| 53 | 1567-1/171 |
| 54 | 1567-1/171 |
| 55 | 1567-1/171 |
| 56 | 1567-1/171 |
| 57 | 1567-1/171 |
| 58 | 1567-1/171 |
| 59 | 1567-1/171 |
| 60 | 1567-1/171 |
| 61 | 1567-1/171 |
| 62 | 1567-1/171 |
| 63 | 1567-1/171 |
| 64 | 1567-1/171 |
| 65 | 1567-1/171 |
| 66 | 1567-1/171 |
| 67 | 1567-1/171 |
| 68 | 1567-1/171 |
| 69 | 1567-1/171 |
| 70 | 1567-1/171 |
| 71 | 1567-1/171 |
| 72 | 1567-1/171 |
| 73 | 1567-1/171 |
| 74 | 1567-1/171 |
| 75 | 1567-1/171 |
| 76 | 1567-1/171 |
| 77 | 1567-1/171 |
| 78 | 1567-1/171 |
| 79 | 1567-1/171 |
| 80 | 1567-1/171 |
| 81 | 1567-1/171 |
| 82 | 1567-1/171 |
| 83 | 1567-1/171 |
| 84 | 1567-1/171 |
| 85 | 1567-1/171 |
| 86 | 1567-1/171 |
| 87 | 1567-1/171 |
| 88 | 1567-1/171 |
| 89 | 1567-1/171 |
| 90 | 1567-1/171 |
| 91 | 1567-1/171 |
| 92 | 1567-1/171 |
| 93 | 1567-1/171 |
| 94 | 1567-1/171 |
| 95 | 1567-1/171 |
| 96 | 1567-1/171 |
| 97 | 1567-1/171 |
| 98 | 1567-1/171 |
| 99 | 1567-1/171 |
| 100 | 1567-1/171 |

FORMAT RÉDUIT

| | |
|--|--------|
| COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC | |
| STÉPHAN LAMENI | SL |
| ÉTRÉVAL LAMENI | EL |
| 2008-11-17 | 88-388 |
| | A8 |



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

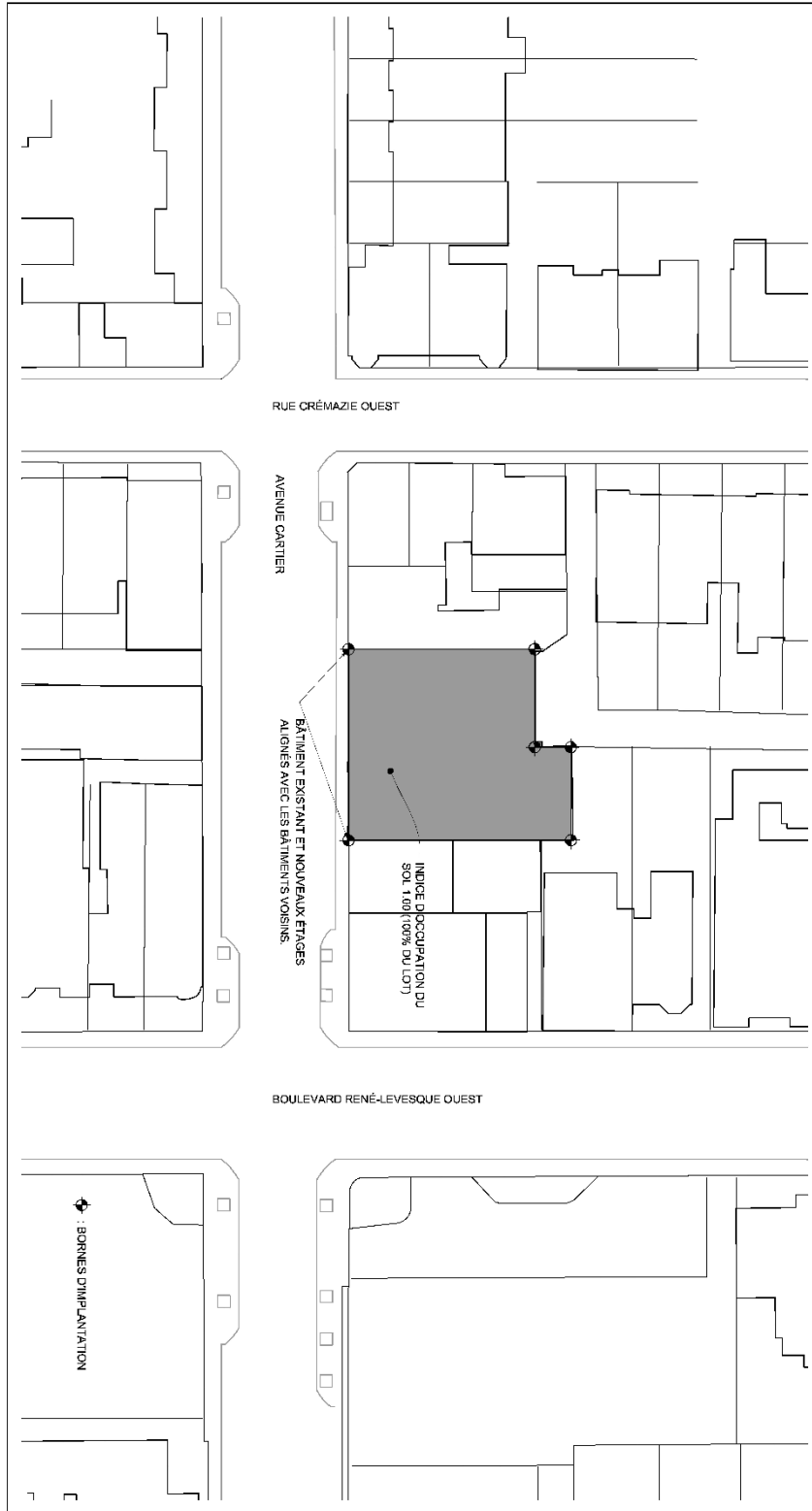
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



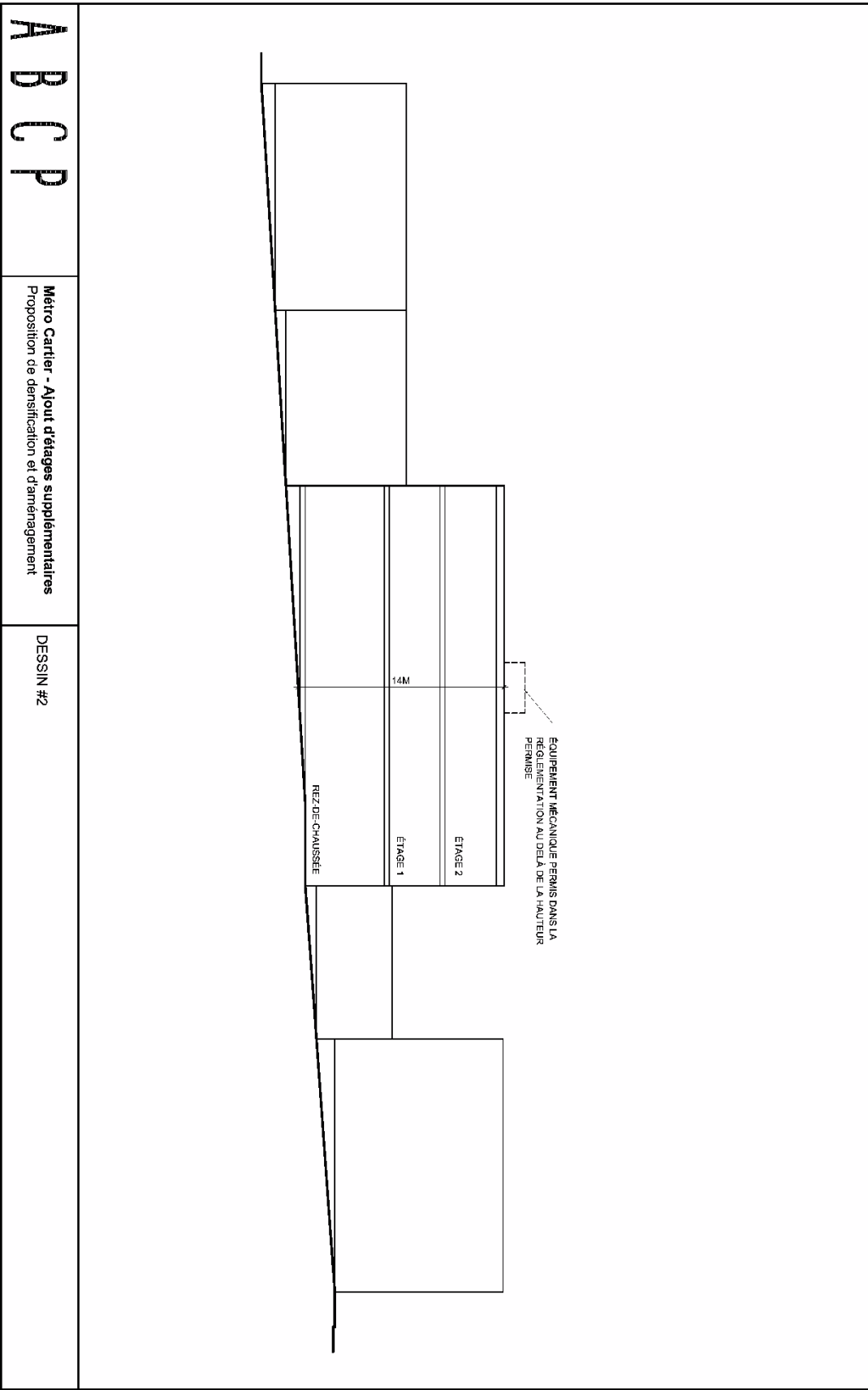
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

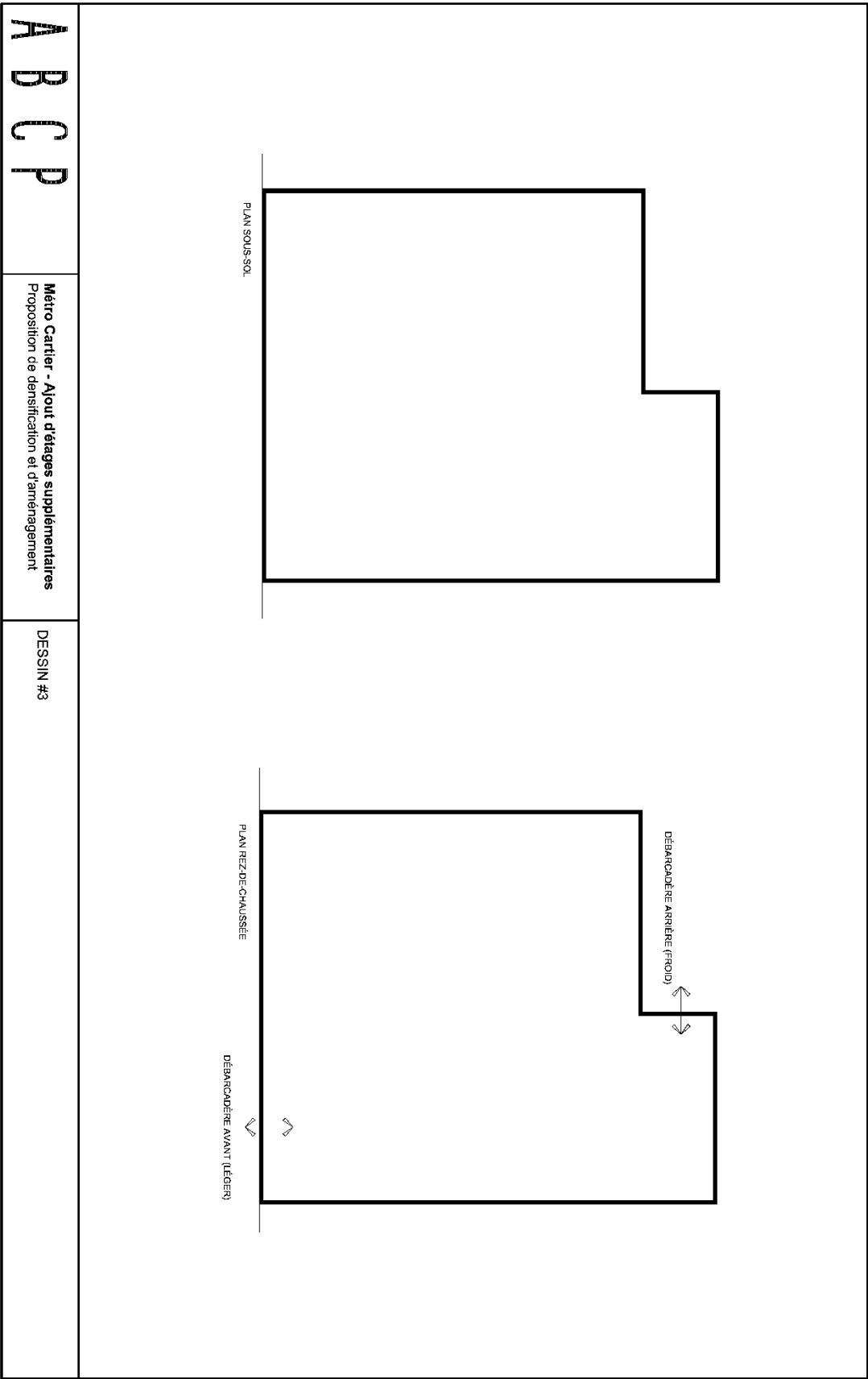
Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**A
B
C
P**

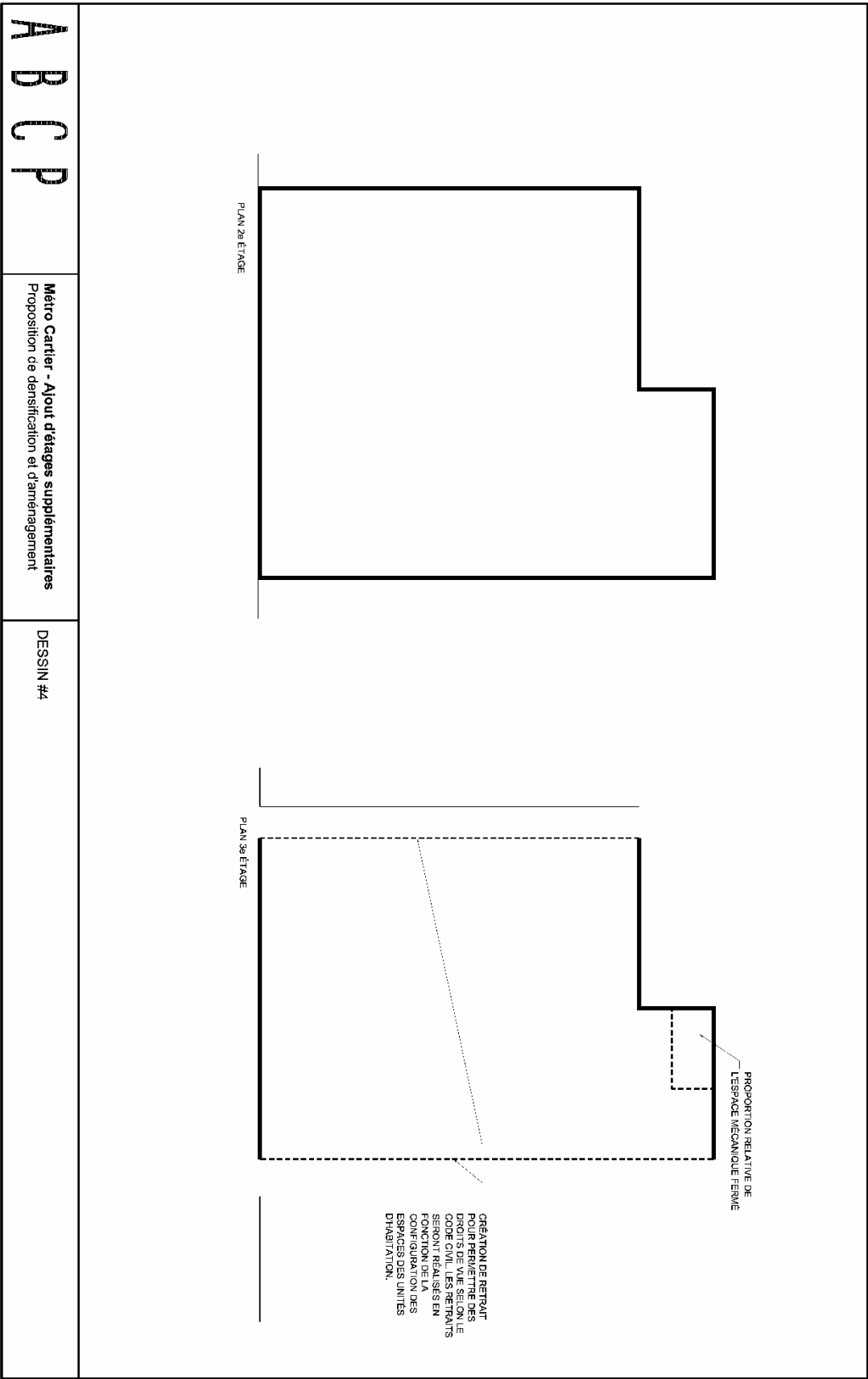
Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

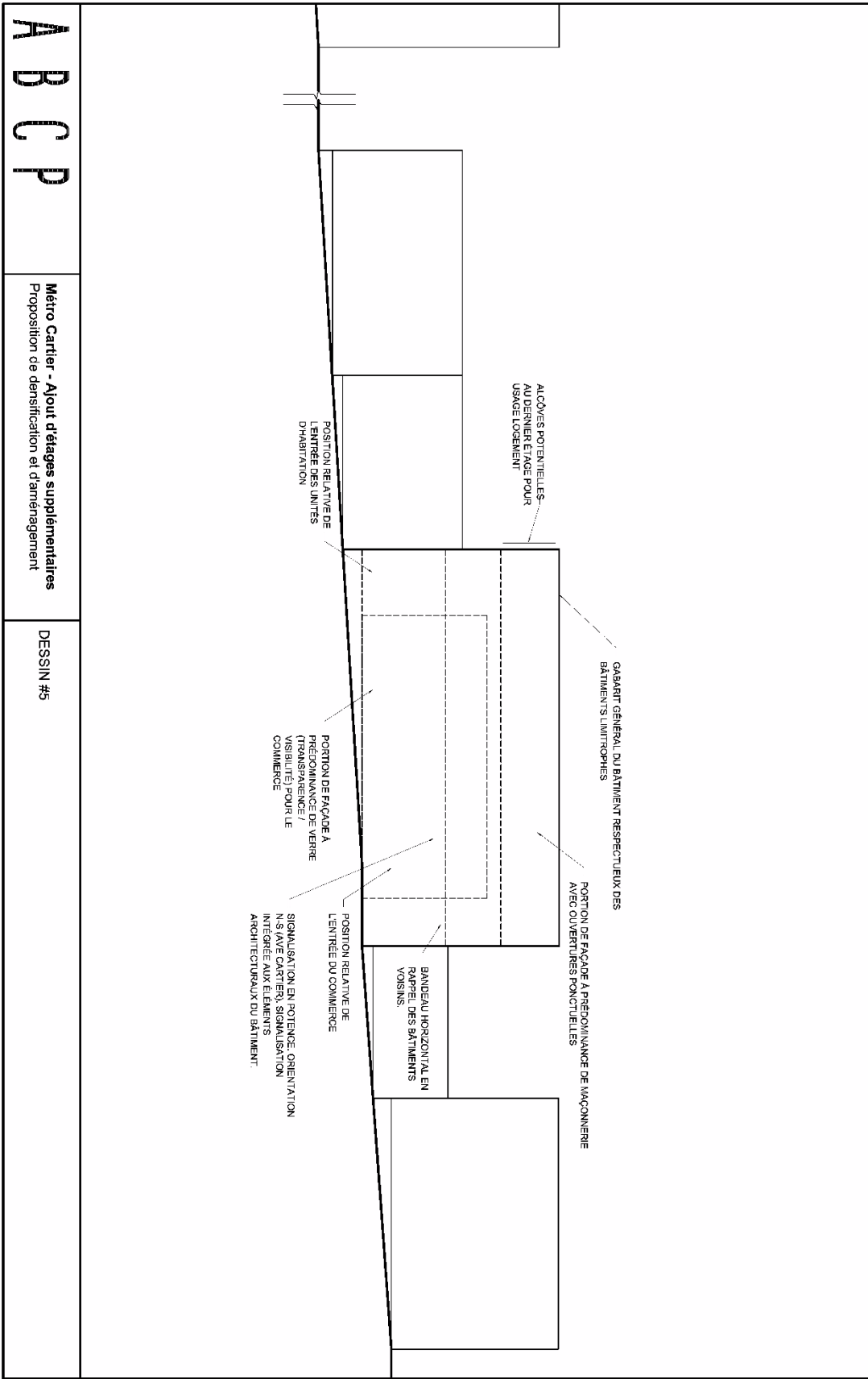


| | | |
|------------------|---|-----------|
| A B C P | Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement | DESSIN #4 |
|------------------|---|-----------|

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

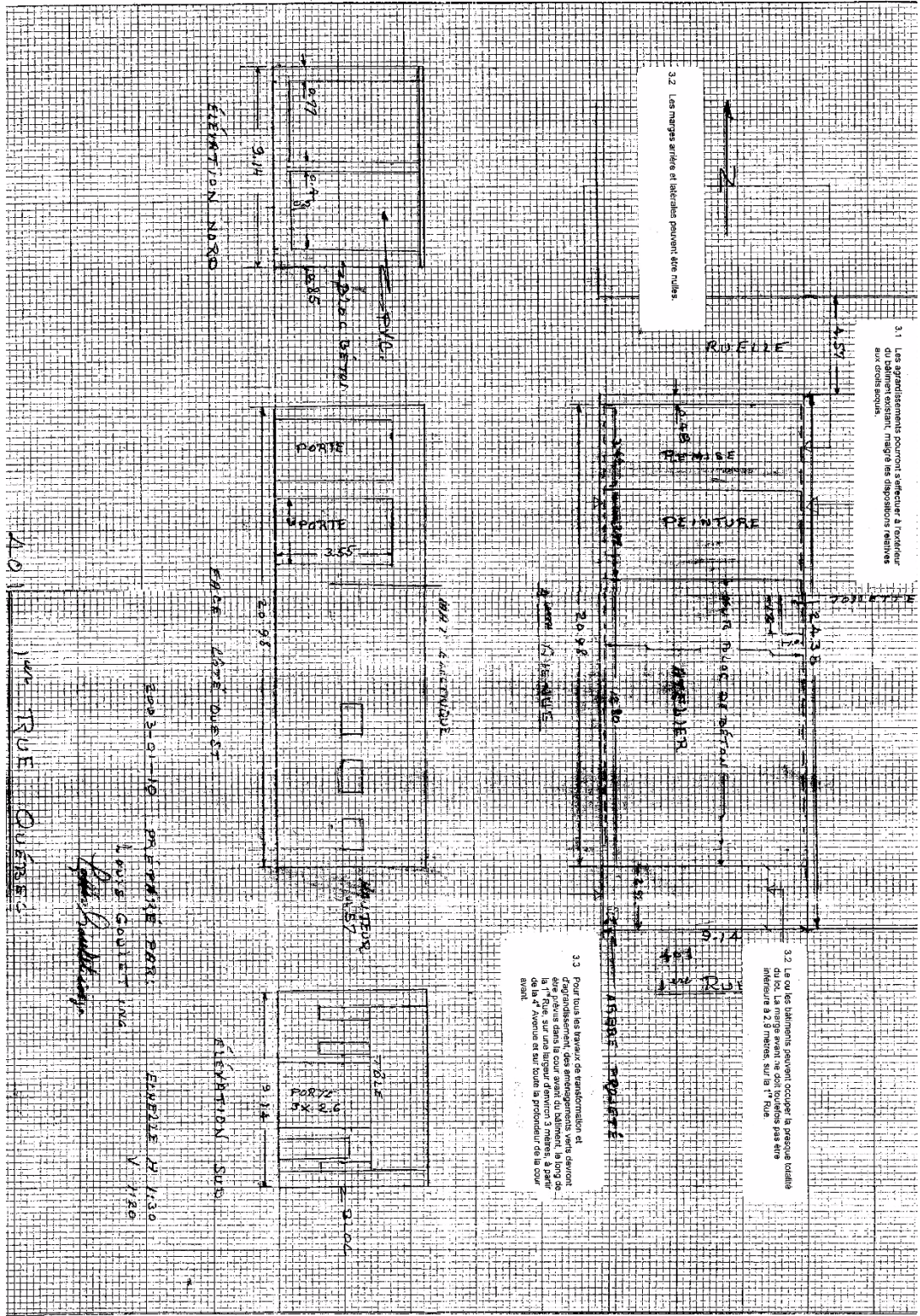
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



3.1 Les agrandissements pourront s'effectuer à l'extérieur du bâtiment existant, malgré les dispositions relatives aux états acquis.

3.2 Les marges arrière et latérales peuvent être nulles.

3.2 Le ou les bâtiments peuvent occuper la presque totalité du lot. La marge avant ne doit toutefois pas être inférieure à 2,5 mètres, sur la 1^{re} Rue.

3.3 Pour tous les travaux de transformation et d'agrandissement, les permis de construction devront être déposés dans le court-avant du bâtiment, le long de la 1^{re} Rue, sur une largeur d'environ 3 mètres, à partir de la 4^e Avenue et sur toute la profondeur de la cour avant.



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

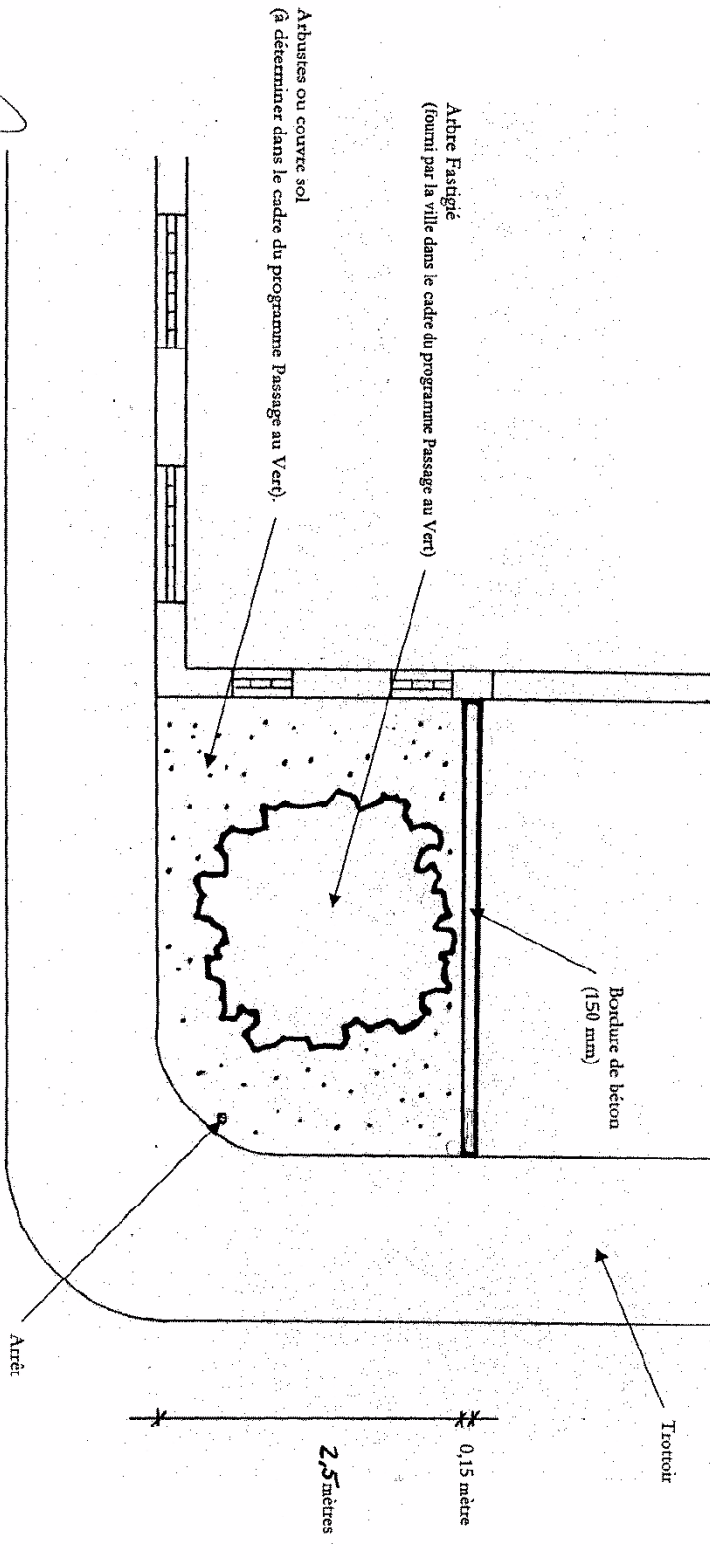
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Plan d'aménagement – 401, 1^e rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Ghiba *Mario Ghiba* Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

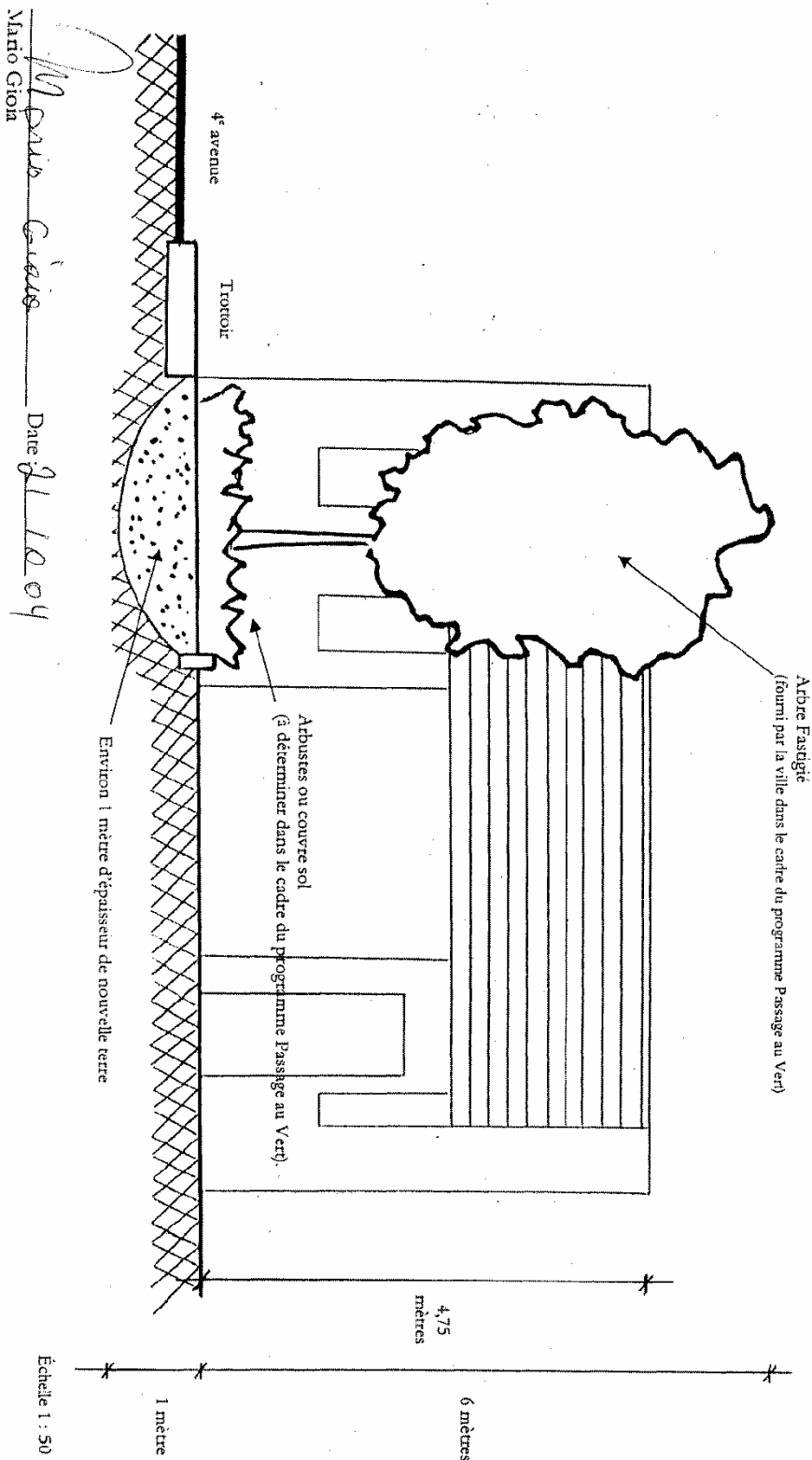
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{re} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



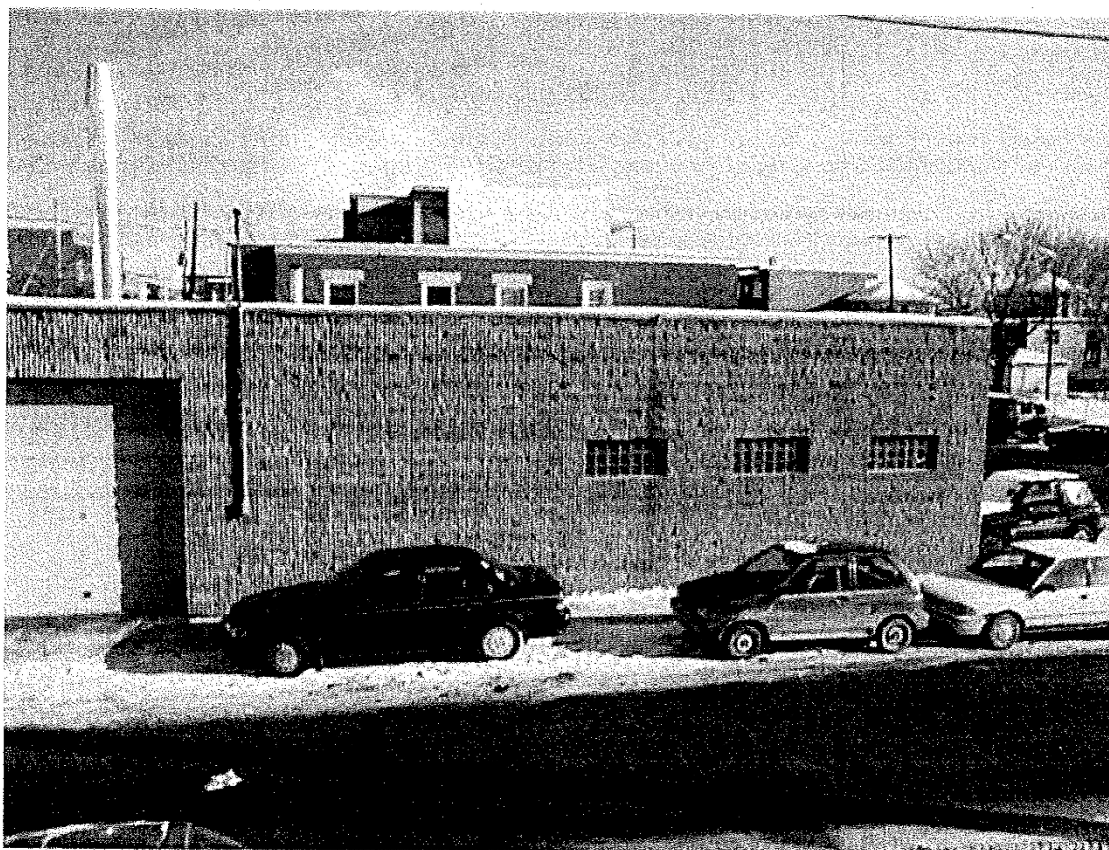
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



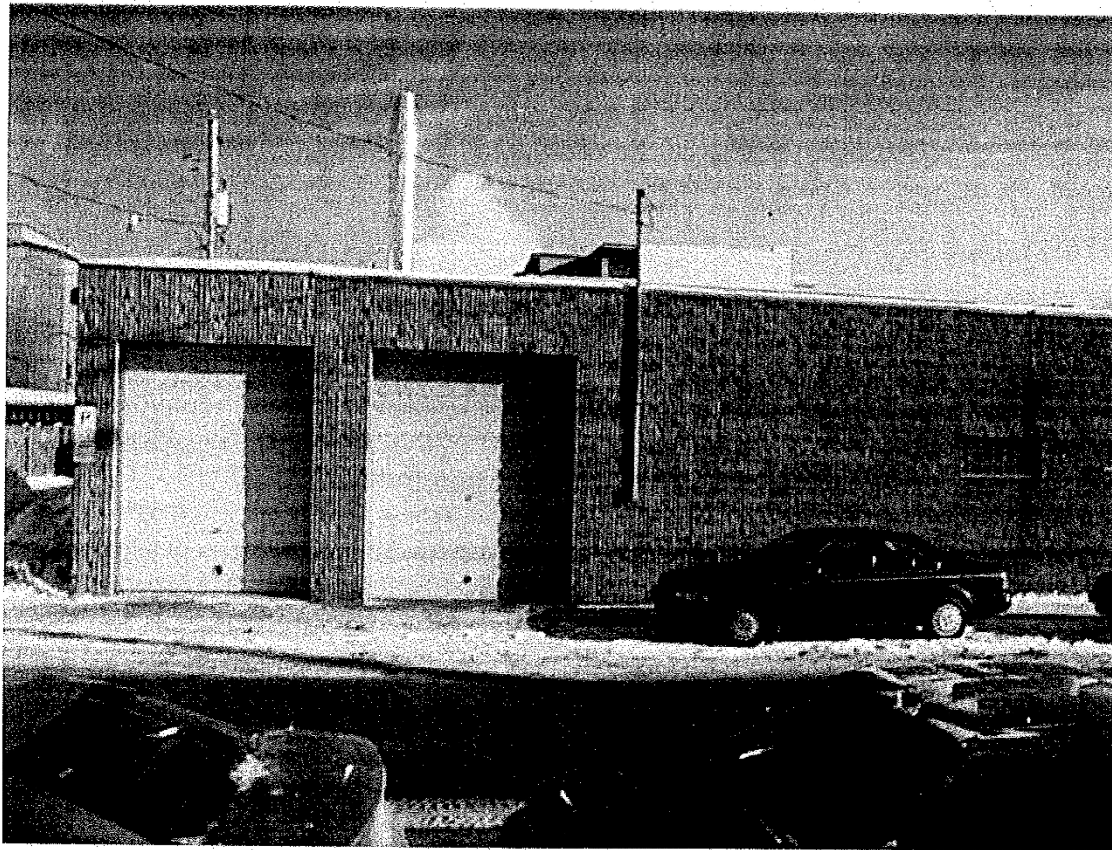
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10



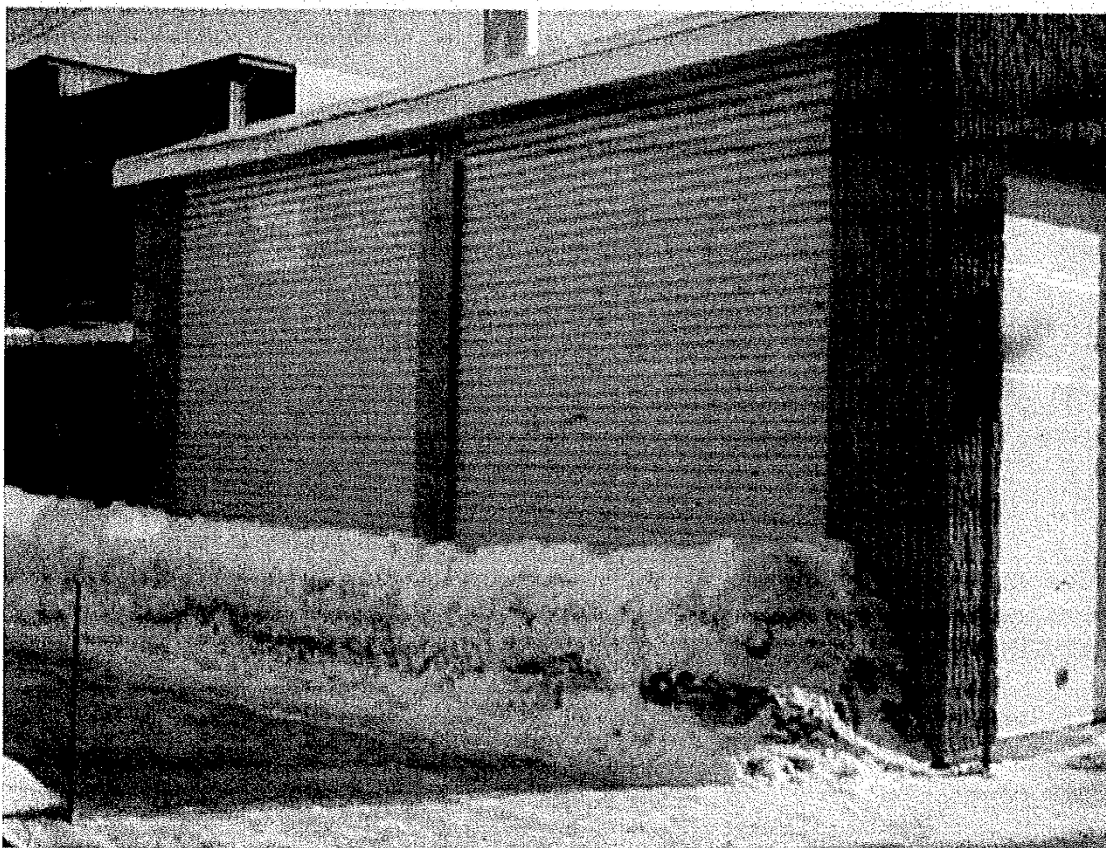
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



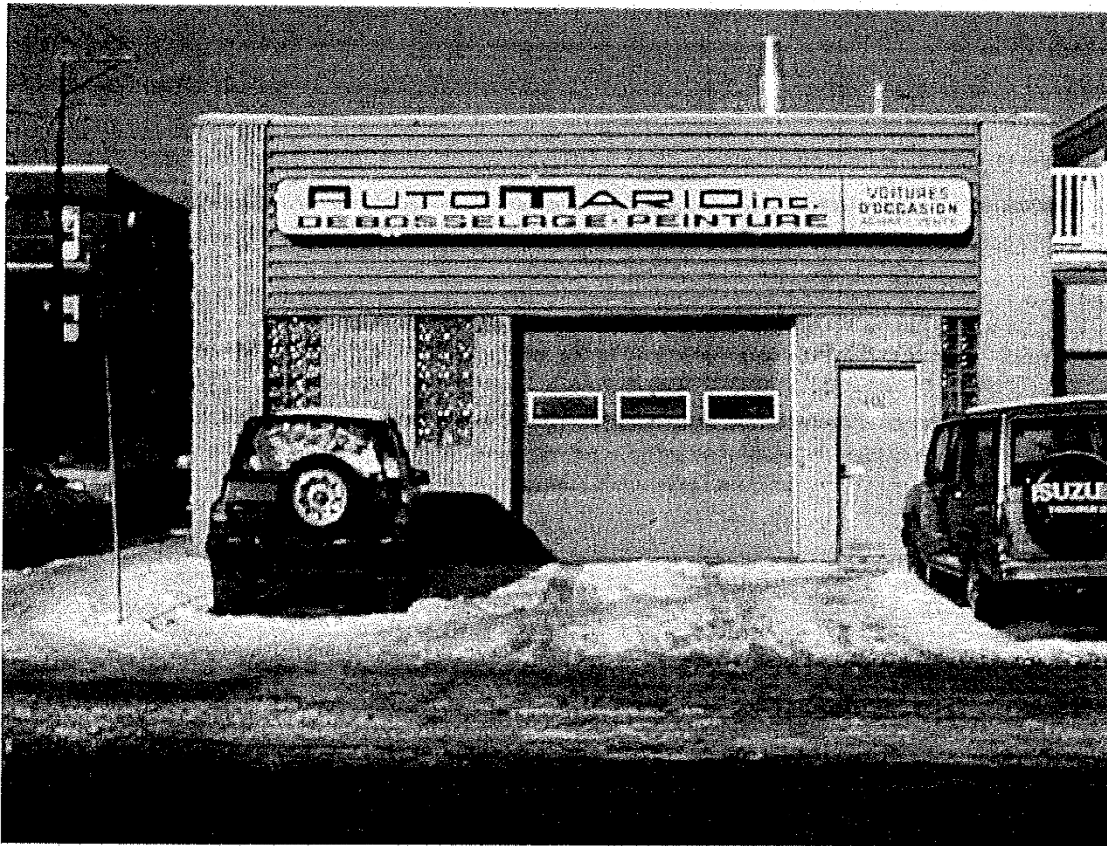
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

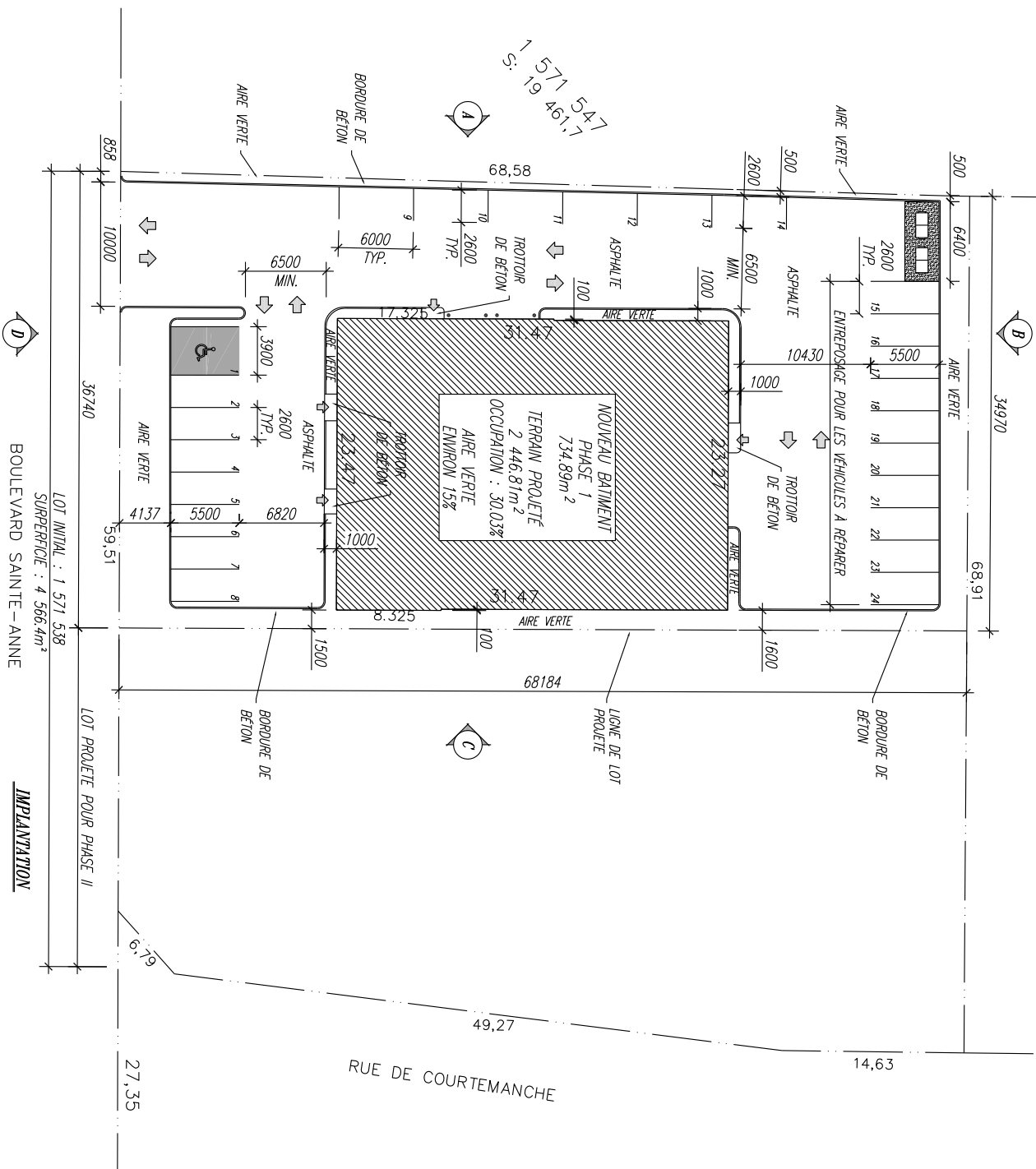
ANNEXE VI

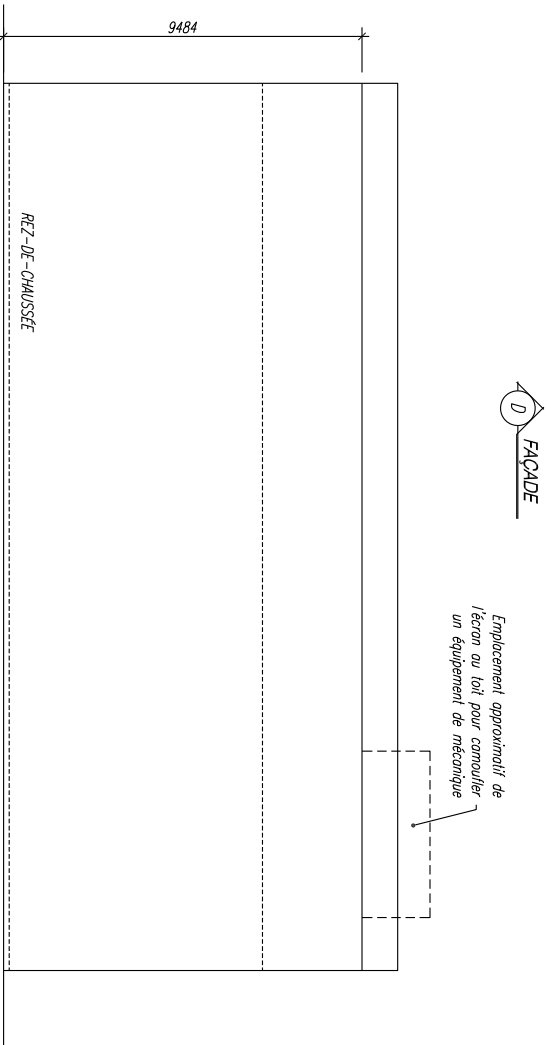
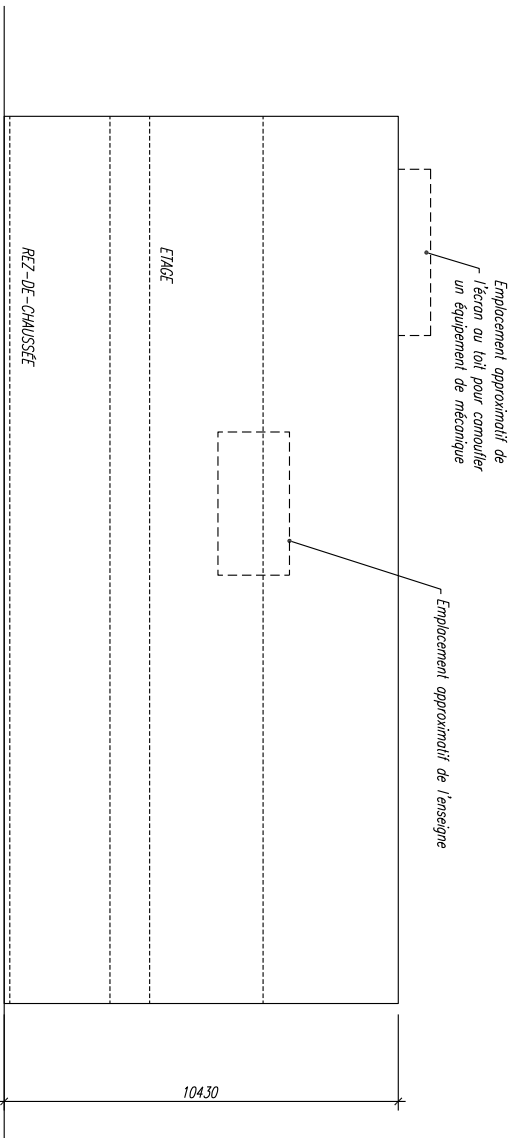
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

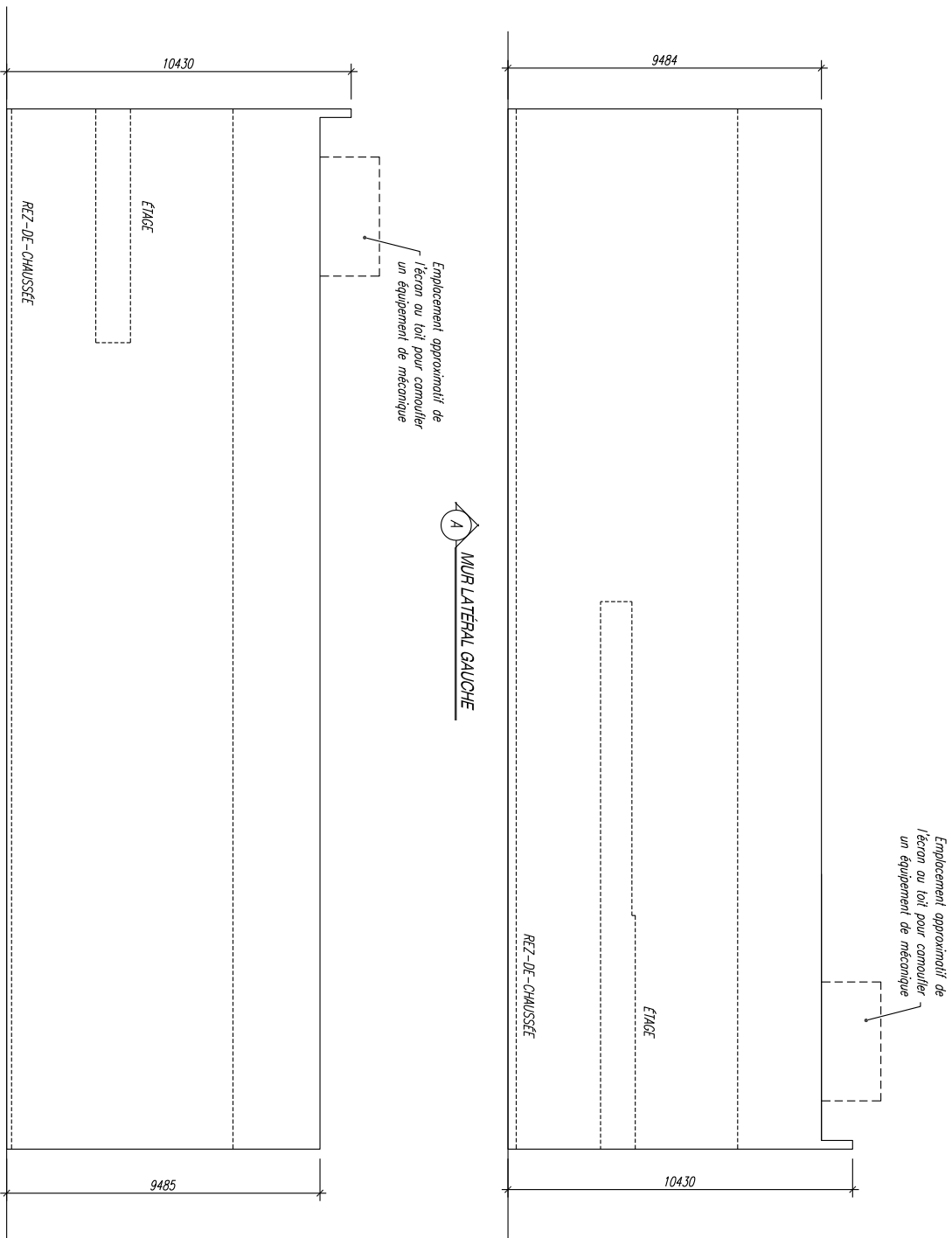
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16







DOCUMENT NUMÉRO 17

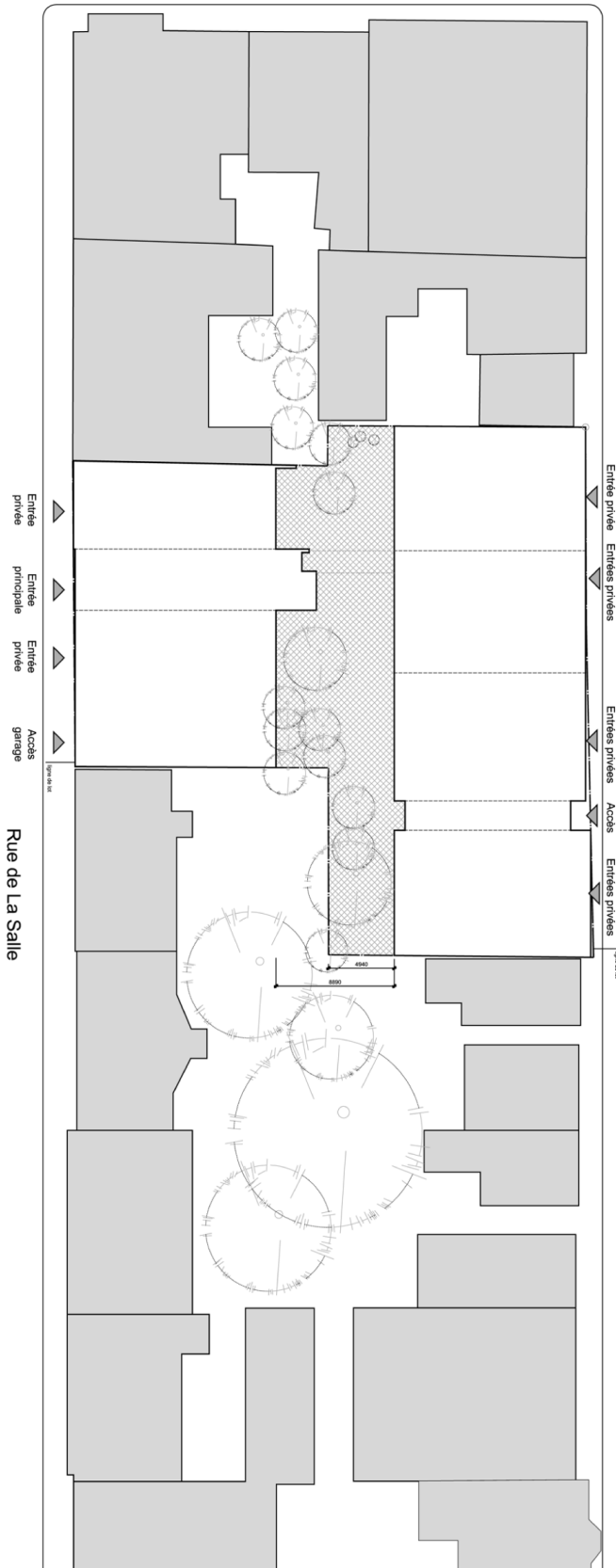
Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin des Cardines, Québec, QC G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e.-élec. : architecture@pelletier.com

Rue du Parvis



Rue de La Reine

Avenue Daulac

Rue Letellier

Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
 Nombre d'unités: maximum de 53 unités
 Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
 Aire aménagée au toit: 225 m²

Immeuble Bégin
 propriétaire
Éric Pelletier architecte
 382, Chemin de la Candéline, Québec, Qc G1L 2V2
 Tél.: 418 645 0415
 Téléc.: 418 645 1725
 Courriel: eric@ericpelletier.com

type de plan: **Plan d'implantation**
 échelle: 1:300
 date: 9 novembre 2011
 version: 1
 info pour: **A - 010**

ANNEXE VI

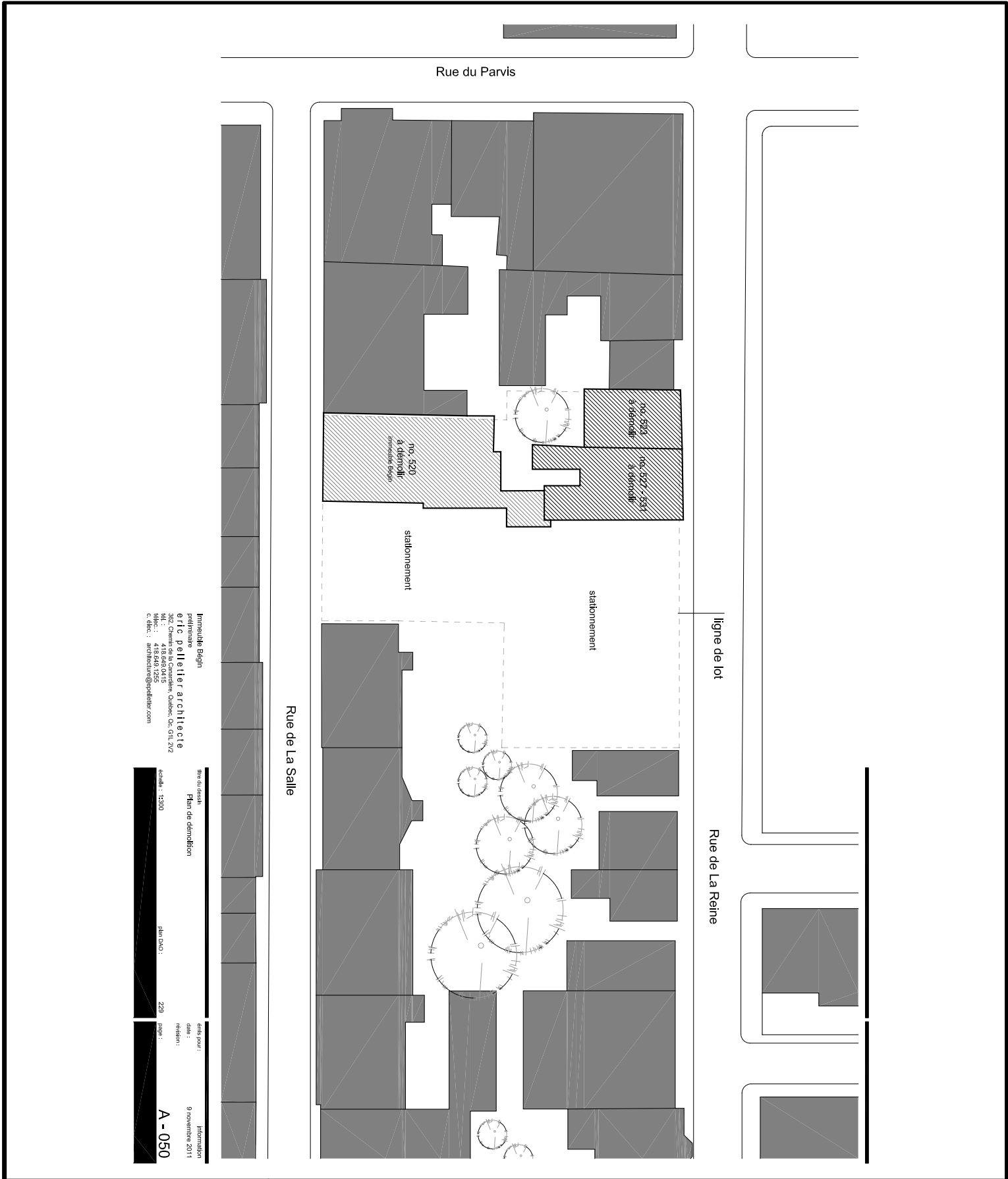
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



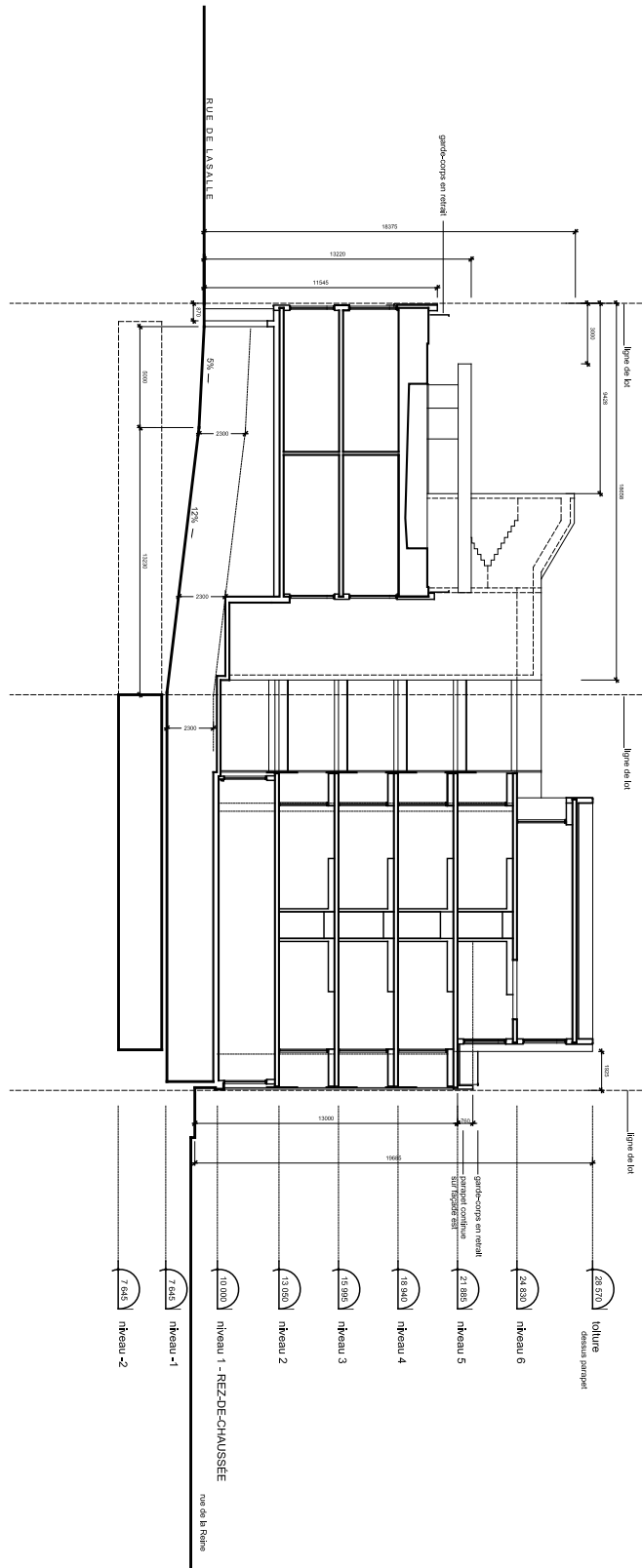
Immobilier Bégin
 architecte
éric PELLÉTIER architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pellier.com

Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229
 date pour le plan : 9 novembre 2011
 A - 050

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin de la Rivière, Québec, Qc. G1A 2R2
 tél. : 418.643.1256
 c.élec. : architecte@spiffeliter.com

| | |
|--|------------------------|
| titre du dessin Coupe transversale | émis pour : |
| échelle : 1/200 | date : 9 novembre 2011 |
| plan no. : 229 | révision : |
| A - 200 | info : |



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

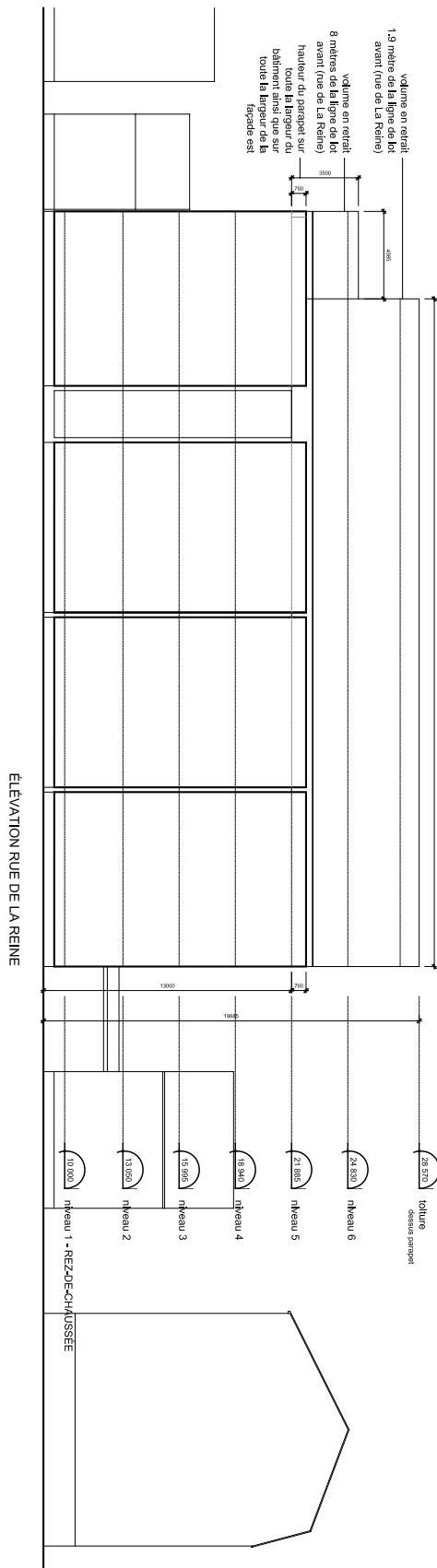
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC17D

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin du Parc, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.646.0415
 téléc. : 418.646.1256
 e-mail : architecte@spiffeller.com

titre du dessin : Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

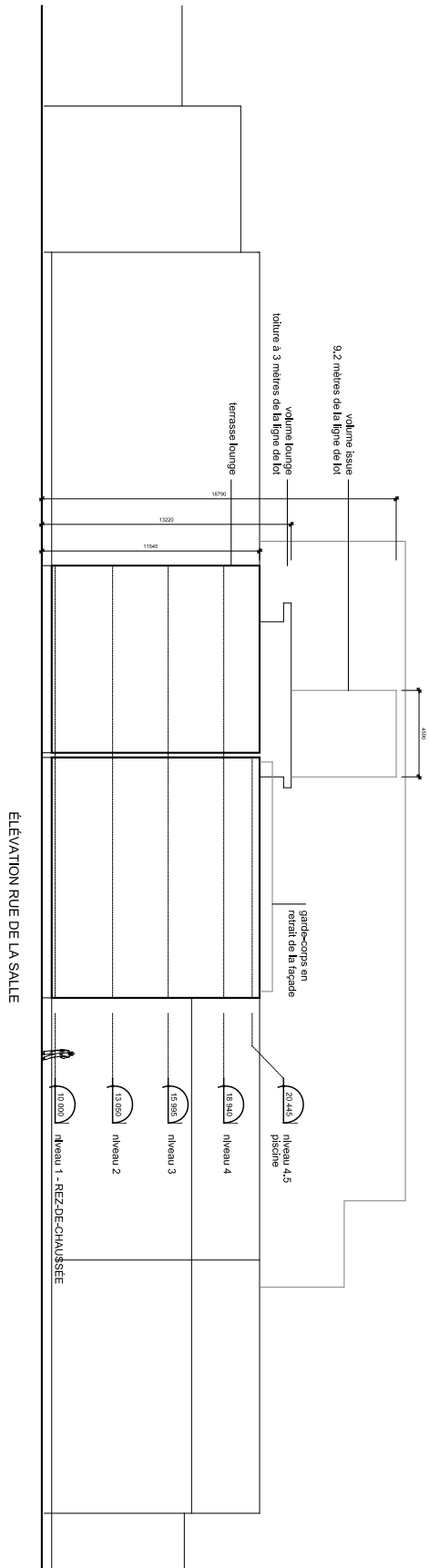
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION RUE DE LA SALLE

Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin de la Vallée, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 7256
 c.élec. : architecte@spidellier.com

| | |
|---|--------------------------------|
| titre du dessin Elevation rue de la Salle | date pour : 9 novembre 2011 |
| échelle : 1/200 | révision : A - 211 |
| plan DAO : 229 | infos : |

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

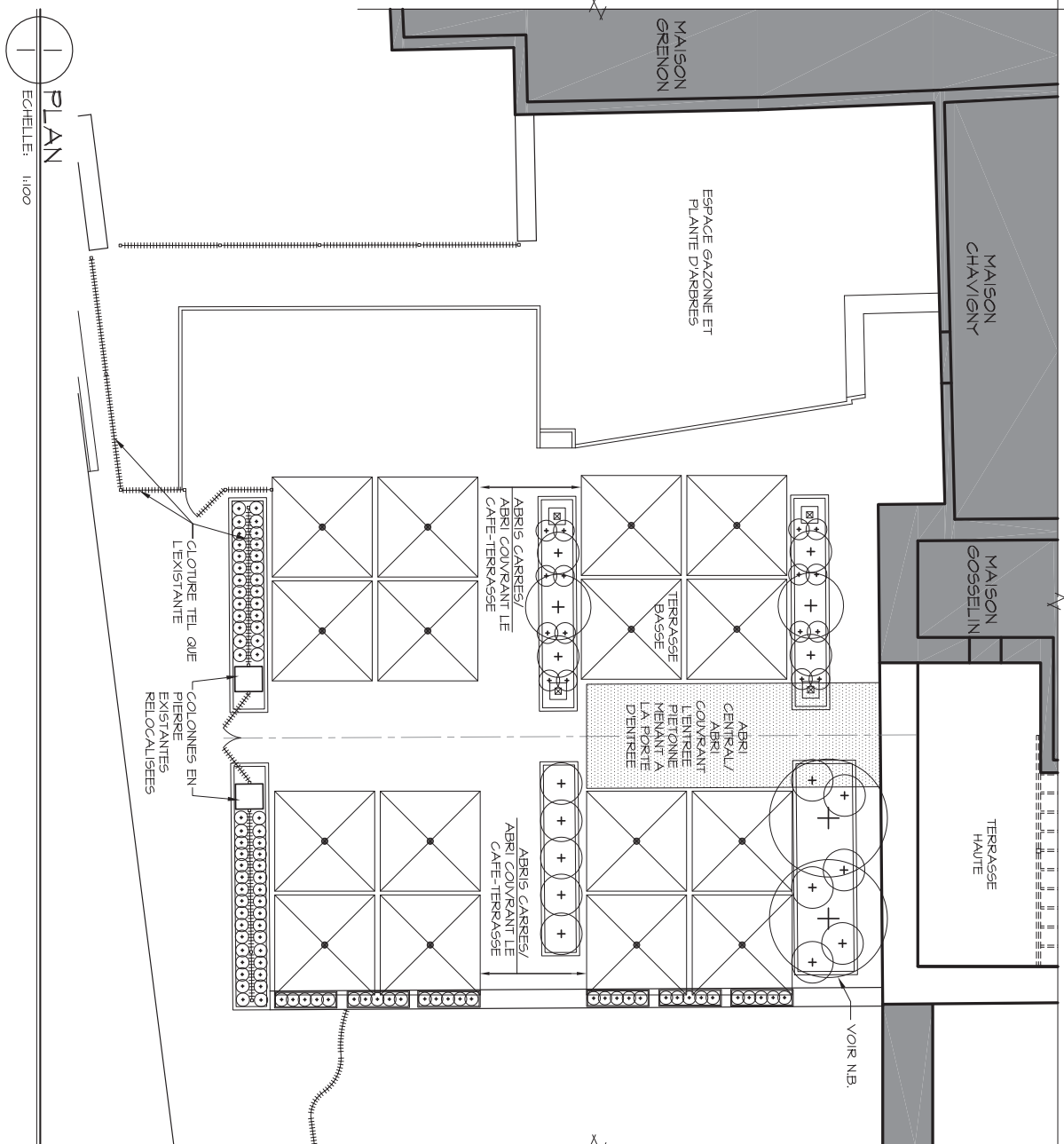
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN
ECHELLE: 1/100

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTERES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DECLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm X 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBLEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANCHÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC18
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

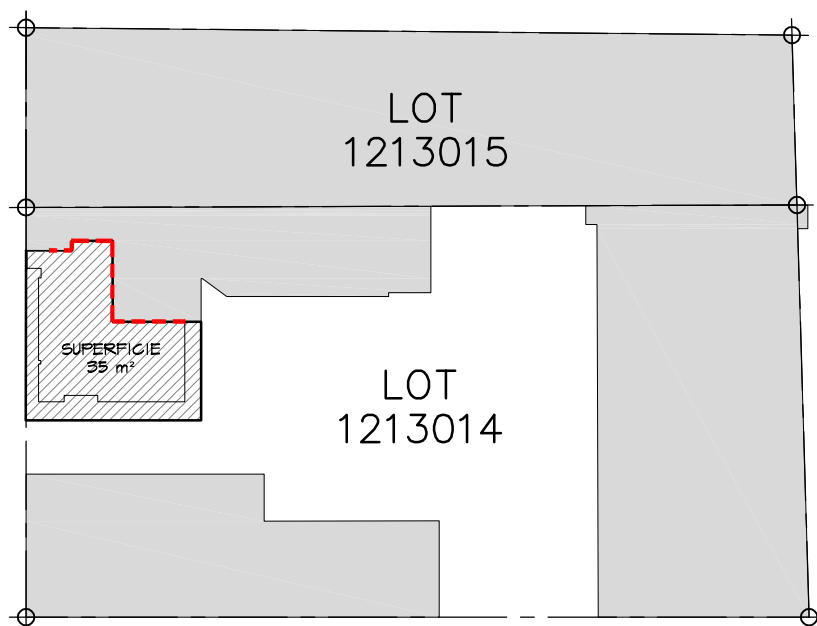
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

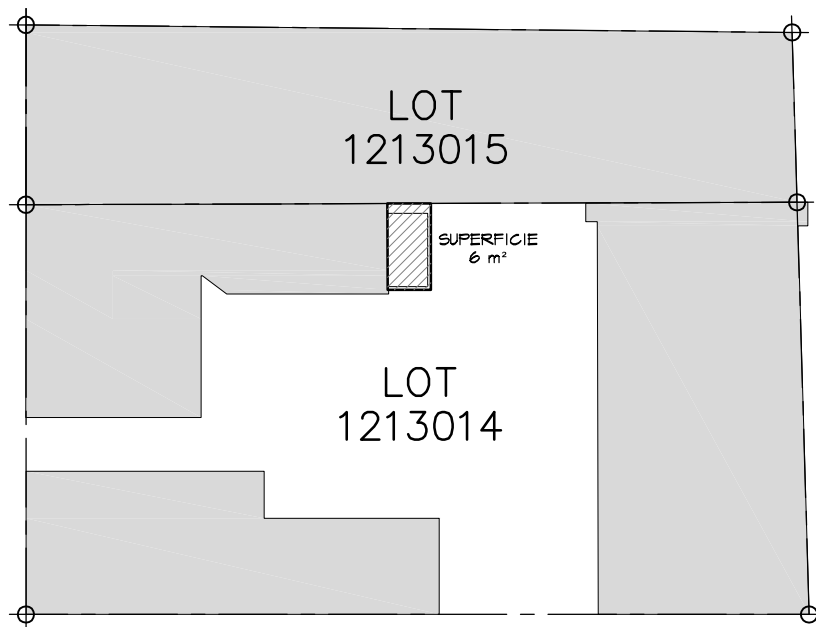
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²

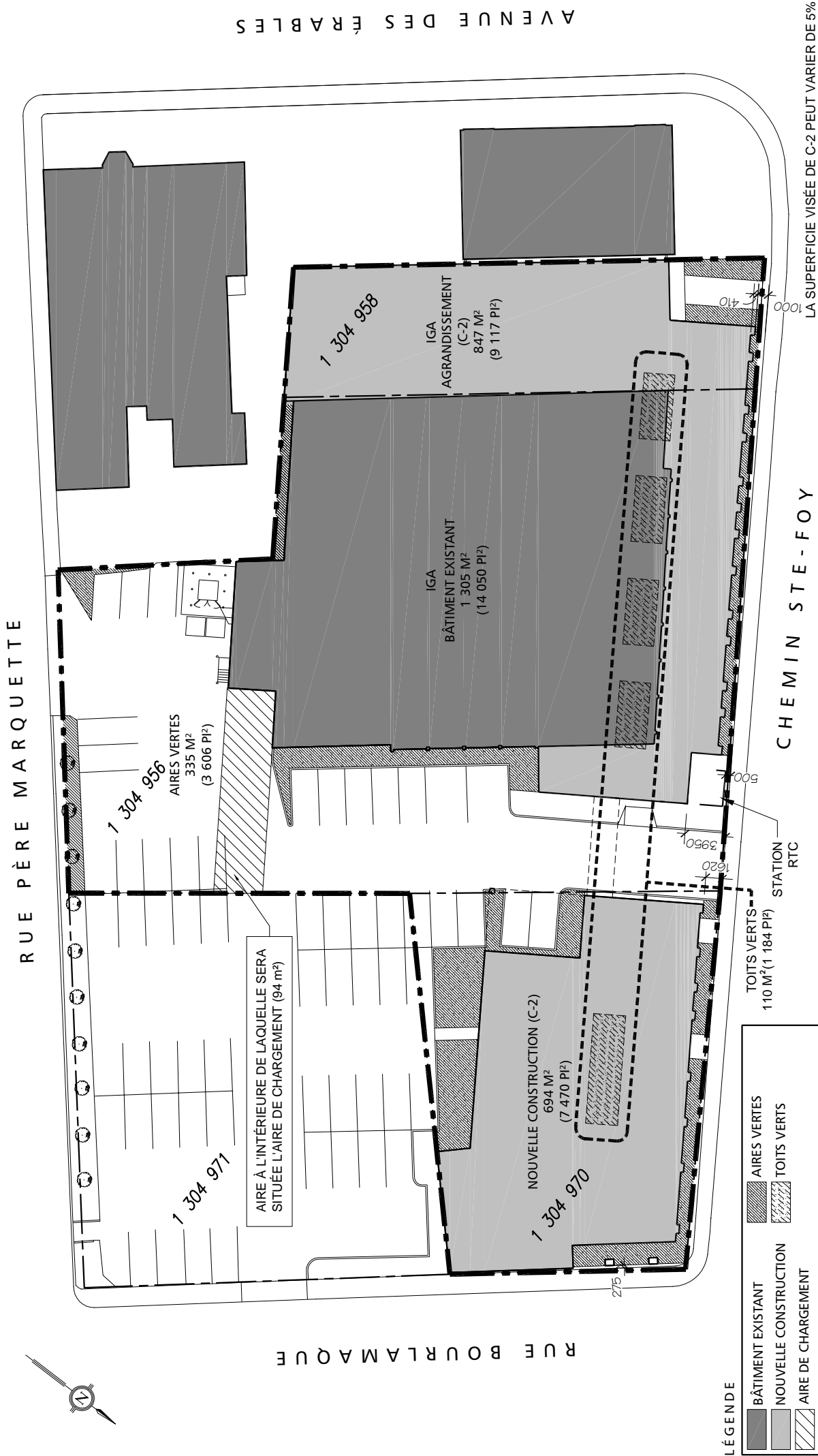


NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

DOCUMENT NUMÉRO 20

**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE
DES LOTS NUMÉROS 1 304 956, 1 304 958 ET 1 304 970
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

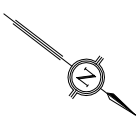
PLANS DE CONSTRUCTION



LA SUPERFICIE VISÉE DE C-2 PEUT VARIER DE 5%

LÉGENDE

| | | | |
|--|-----------------------|--|--------------|
| | BÂTIMENT EXISTANT | | AIRES VERTES |
| | NOUVELLE CONSTRUCTION | | TOITS VERTS |
| | AIRE DE CHARGEMENT | | |

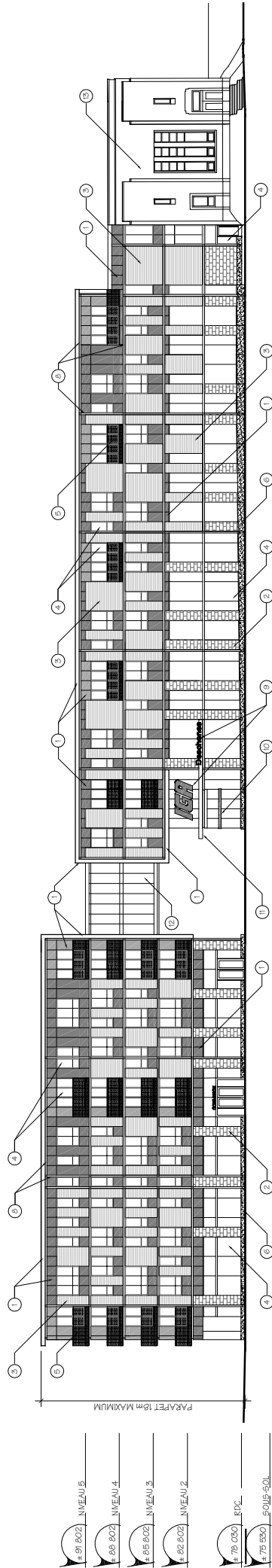


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21^e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

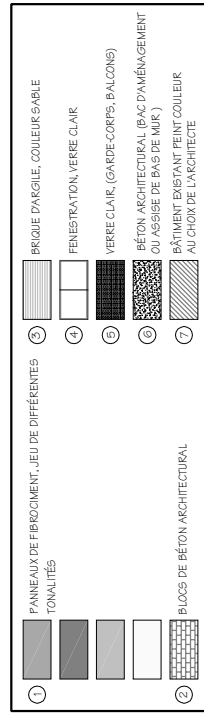
TITRE DU DESSIN:
PLAN D'IMPLANTATION
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
1 DE 5



ÉLÉVATION CHEMIN SAINTE-FOY

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS



NOTES COMPLÉMENTAIRES :



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21^e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
 CHEMIN STE-FOY

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

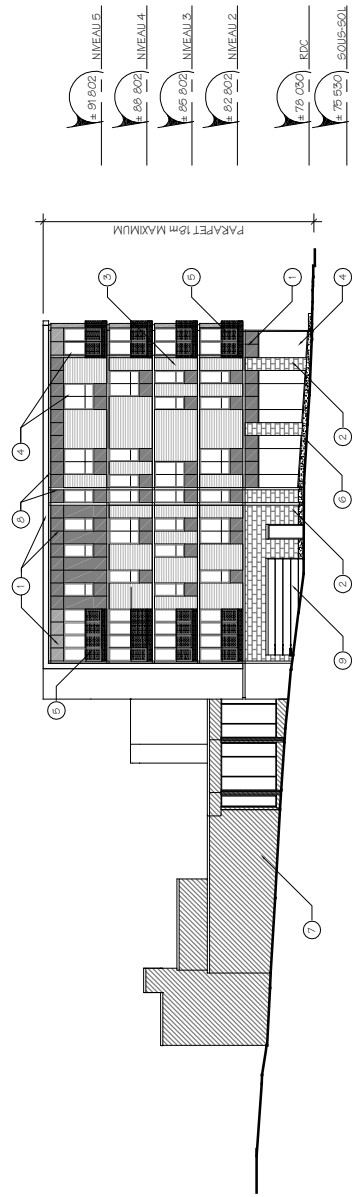
1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

2 DE 5



ÉLÉVATION AVENUE BOURLAMAQUE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

| | | | |
|---|--|---|---|
| ① | PANNEAUX DE FIBROCIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES | ③ | TRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE |
| ② | BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL | ④ | FENESTRATION, VERRE CLAIR |
| | | ⑤ | VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS) |
| | | ⑥ | BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR) |
| | | ⑦ | BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE |

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ④ PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ⑤ PORTE DE GARAGE

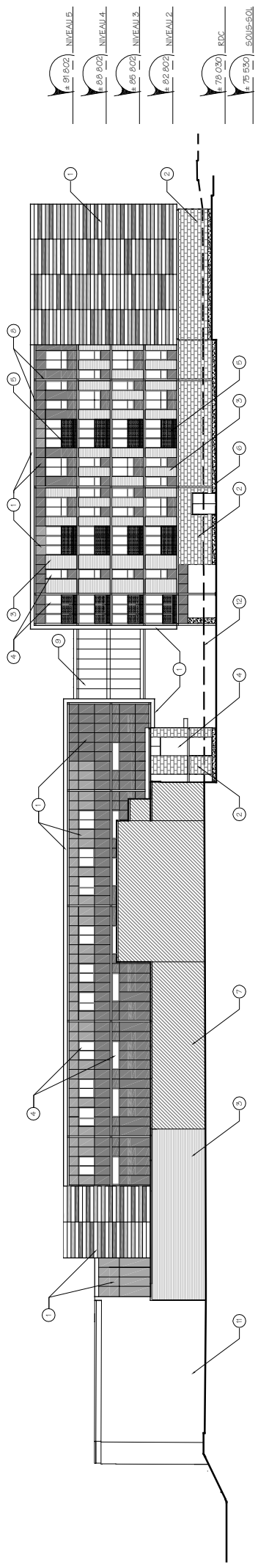


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLI / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
AVENUE BOURLAMAQUE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
3 DE **5**



ÉLÉVATION RUE PÈRE-MARQUETTE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

| | | | |
|---|--|----|---|
| 1 | PANNEAUX DE FIBROCEMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES | 8 | BRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE |
| 2 | BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL | 9 | FENESTRATION, VÈRE CLAIR |
| 3 | | 10 | VÈRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS) |
| 4 | | 11 | BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR) |
| 5 | | | BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE |

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ② PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ③ PASSERELLE, MUR RIDEAU
- ④ VÈRE CLAIR
- ⑩ BÂTIMENT VOÛIN EXISTANT
- ⑪ PROFIL HAUT DUTERRAIN SUR LA RUE PÈRE-MARQUETTE

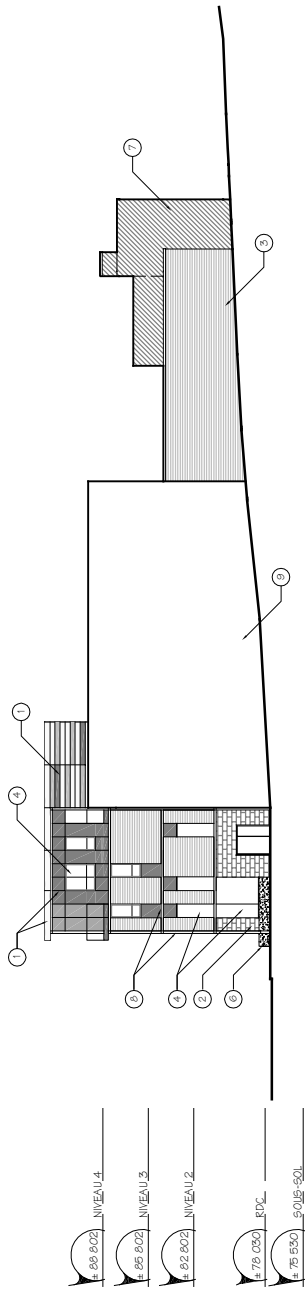


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
RUE PÈRE-MARQUETTE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
4 DE 5



ÉLÉVATION RUE DES ÉRABLES

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

| | | | |
|---|---|---|--|
| ① | PANNEAUX DE PEROZIMONT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES | ② | PRISQUE D'ARGILLE, COULEUR SABLE |
| ② | BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL | ③ | PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT |
| ③ | | ④ | FENESTRATION, VERRE CLAIR |
| ④ | | ⑤ | VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS) |
| ⑤ | | ⑥ | BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSIÈGE DE BAS DE MUR) |
| ⑥ | | ⑦ | BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE |

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

| | |
|---|------------------------------|
| ⑤ | PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT |
| ⑦ | BÂTIMENT VOISIN EXISTANT |



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
AVENUE DES ÉRABLES

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

5 DE **5**